



Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex
France



KPMG S.A.
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France



Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Carrefour

Société anonyme
93, avenue de Paris
91300 Massy

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

DELOITTE & ASSOCIES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense Cedex
France

KPMG S.A.

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
2, avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
France

MAZARS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Carrefour

Société Anonyme
93, avenue de Paris
91300 Massy

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société Carrefour

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Carrefour relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4 de l'annexe des comptes consolidés qui expose les incidences de la première application au 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Points clés de notre audit	Réponses apportées lors de notre audit
<p><i>Risques fiscaux des filiales brésiliennes : évaluation des provisions, dettes fiscales et passifs éventuels</i></p> <p><i>(notes 1.3, 4, 11.4, 12.1, 12.2.1 et 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés)</i></p> <p>Au Brésil, le Groupe est exposé à des risques fiscaux portant notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre, les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins) ainsi que la déductibilité de l'amortissement fiscal du goodwill reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007.</p> <p>L'estimation du risque relatif à chaque litige fiscal est revue régulièrement par la direction fiscale du Groupe et la direction de la filiale, avec l'aide de conseils externes pour les litiges les plus significatifs, afin d'apprécier la nécessité de comptabiliser ou non une provision et, dans le cas où une provision doit être constatée, d'en déterminer le montant.</p> <p>Nous avons considéré les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes, tant en matière d'évaluation des provisions que d'informations présentées dans</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour identifier les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes.</p> <p>Afin d'apprécier si les provisions pour risques fiscaux des filiales brésiliennes du Groupe ont été correctement évaluées, nous avons réalisé les procédures suivantes, avec l'appui de nos spécialistes fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• mené des entretiens auprès de la direction fiscale des filiales brésiliennes afin d'apprécier l'état actuel des risques identifiés, des investigations menées et des redressements notifiés par les autorités fiscales et suivre les derniers développements des litiges en cours ;• analysé les avis des conseils externes des sociétés du Groupe dans le cadre des litiges en cours et les informations sur les procédures en cours et leurs conséquences financières probables qui nous ont été communiquées par ces conseils externes en réponse à nos demandes de confirmations écrites ;• procédé à une revue critique des estimations et positions retenues par la direction pour apprécier la nécessité de comptabiliser une provision et, dans l'affirmative, déterminer le montant adéquat à provisionner ;

<p>L'annexe, comme un point clé de notre audit, en raison du montant et du nombre de risques fiscaux, de la complexité de la législation fiscale locale en particulier pour les sociétés de distribution au Brésil et de la part significative de jugement de la direction dans l'appréciation de l'issue des contentieux en cours et des montants provisionnés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 1.3, 4, 11.4, 12.1, 12.2.1 et 12.3 de l'annexe aux comptes consolidés.
<p><i>Evaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales</i> <i>(notes 1.3 et 7.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés)</i></p> <p>Au sein du Groupe, il existe un nombre important de contrats d'achats signés avec les fournisseurs intégrant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des remises commerciales basées sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats (« ristournes ») ; • des produits au titre de prestations réalisées par le Groupe pour les fournisseurs (« coopérations commerciales »). <p>Les ristournes et coopérations commerciales reçues par le Groupe de la part de ses fournisseurs sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords avec les fournisseurs et sont comptabilisées en réduction du coût des ventes.</p> <p>Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le Groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des ristournes et des coopérations commerciales, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats.</p> <p>Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de ristournes et coopérations commerciales, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapprocher les données utilisées dans le calcul des ristournes et coopérations commerciales avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; • comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation (revue du débouclage n-1) ; • rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des ristournes attendu au 31 décembre 2019 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ; • réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des ristournes et coopérations commerciales.
<p><i>Evaluation et comptabilisation des droits d'utilisation de l'actif et des engagements locatifs en date de première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location</i> <i>(notes 1.3, 4.1, 9.1 et 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés)</i></p> <p>Le Groupe a appliqué la nouvelle norme IFRS 16 sur les « Contrats de location » en retenant la méthode rétrospective simplifiée au 1er janvier</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour recenser les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16.</p> <p>Nous avons également réalisé les procédures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • rapproché les données de loyers utilisées pour le calcul de l'engagement locatif avec les « charges locatives » identifiées selon

2019. Les informations comparatives relatives à l'exercice précédent n'ont ainsi pas été retraitées et l'incidence cumulée de la première application a été constatée au 1er janvier 2019. Cette norme modifie notamment le traitement comptable des contrats de location avec la comptabilisation dès l'origine du contrat d'un droit d'utilisation sur le bien loué à l'actif et, en contrepartie, un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location au passif.

Le Groupe a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification dont celles permettant de conserver, à la date de transition, l'identification des contrats de location faite selon les anciennes normes.

La première application de la norme a conduit à comptabiliser au 1er janvier 2019 des droits d'utilisation pour une valeur nette de 5 244 m€ et des engagements locatifs de 5 256 m€.

Comme mentionné en note 4 iv) de l'annexe, le Groupe n'a pas appliqué, lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, la décision de l'IFRS IC du 16 décembre 2019 portant sur la détermination de la durée de location et l'interaction avec la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué car n'a pas disposé d'un temps suffisant pour mener à bien les analyses qui permettront d'en déterminer précisément les effets..

Nous considérons la première application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de l'audit compte tenu du nombre de contrats, du montant significatif des engagements locatifs et des droits d'utilisation dans les comptes, et du fort degré de jugement de la direction dans la détermination de la durée de location résiduelle et du taux d'actualisation.

L'ancienne norme et effectué une revue des charges locatives non incluses dans le calcul de l'engagement locatif ;

- corroboré, sur la base d'un échantillon de contrats, les informations collectées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les données propres des contrats sous-jacents ;
- apprécié sur la base d'un échantillon de contrats, la pertinence des critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée de location résiduelle ;
- apprécié la conformité de la méthodologie utilisée pour la détermination des taux d'actualisation à la date de transition avec les principes comptables et corroboré, sur la base d'un échantillon, les données utilisées pour le calcul des taux d'actualisation des loyers avec les données contractuelles et les données de marché, avec l'appui de nos spécialistes ;
- recalculé sur la base d'un échantillon de contrats, les montants des droits d'utilisation et des engagements locatifs, tels qu'évalués et comptabilisés par le Groupe au 1er janvier 2019 ;
- apprécié le caractère approprié des informations sur les impacts liés à l'adoption de la norme IFRS 16 fournies dans les notes 1.3, 4.1, 9.1 et 9.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport

de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Carrefour par l'Assemblée Générale du 15 avril 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés, du 5 septembre 1968 pour le cabinet KPMG S.A. (compte tenu des acquisitions ou fusions de cabinets intervenues depuis cette date) et du 21 juin 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption, le cabinet KPMG S.A. dans la 52^{ème} année et le cabinet Mazars dans la 9^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

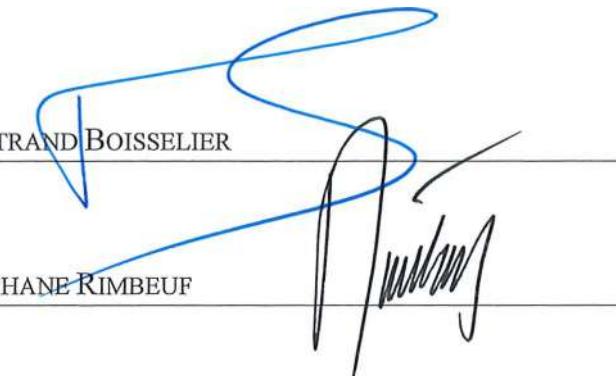
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Courbevoie, le 2 mars 2020

DELOITTE & ASSOCIES

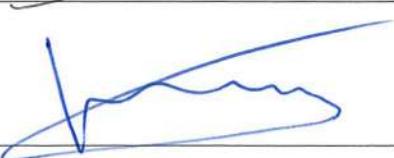
BERTRAND BOISSELIER

STEPHANE RIMBEUF

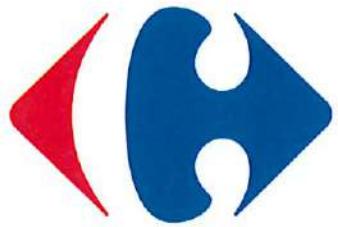
KPMG S.A.

CAROLINE BRUNO DIAZ


MAZARS

EMILIE LOREAL

JEROME DE PASTORS




**Comptes consolidés
au 31 décembre 2019**



Compte de résultat consolidé	page 03
Etat du résultat global consolidé	page 04
Etat de la situation financière consolidée	page 05
Tableau des flux de trésorerie consolidés	page 06
Variation des capitaux propres consolidés	page 08
Notes annexes	page 09



Compte de résultat consolidé

Les informations comparatives du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie consolidés présentées dans ce document ont été retraitées pour refléter le classement en activité abandonnée de Carrefour Chine conformément à la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Ces retraitements sont décrits en note 5.

Pour mémoire, au 31 décembre 2018, l'activité Magasins de proximité intégrés France avait été classée en activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5.

La norme IFRS 16 - *Contrats de location* et l'interprétation IFRIC 23 - *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, ont été appliquées au 1er janvier 2019. La période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019. Les données comparables de l'exercice 2018 incluent également l'ajustement relatif à l'hyperinflation.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	7.1	72 397	72 355	0,1%
Programmes de fidélisation		(746)	(627)	19,0%
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation		71 651	71 728	(0,1%)
Autres revenus	7.1	2 491	2 438	2,2%
Revenus totaux		74 142	74 166	(0,0%)
Coût des ventes	7.2	(58 054)	(58 012)	0,1%
Marge des activités courantes		16 088	16 154	(0,4%)
Frais généraux et amortissements	7.2	(13 999)	(14 216)	(1,5%)
Résultat opérationnel courant		2 088	1 937	7,8%
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	10	2	14	(88,8%)
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence		2 090	1 952	7,1%
Produits et charges non courants	7.3	(1 030)	(1 129)	(8,8%)
Résultat opérationnel		1 060	823	28,9%
Résultat financier	15.6	(338)	(258)	31,1%
<i>Coût de l'endettement financier net</i>		(214)	(228)	(6,2%)
<i>Intérêts nets relatifs aux contrats de location</i>		(107)	-	
<i>Autres produits et charges financiers</i>		(17)	(30)	(42,7%)
Résultat avant impôts		722	565	27,9%
Impôts sur les résultats	11.1	(504)	(529)	(4,8%)
Résultat net des activités poursuivies		219	36	511,4%
Résultat net des activités abandonnées	5	1 092	(380)	387,4%
Résultat net de l'exercice		1 311	(344)	480,8%
dont Résultat net - part du Groupe		1 129	(561)	301,4%
dans Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe		32	(187)	117,0%
dans Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe		1 097	(373)	394,0%
dont Résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		182	216	(16,0%)
dans Résultat net des activités poursuivies - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		187	223	(16,3%)
dans Résultat net des activités abandonnées - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(5)	(7)	(23,5%)

Résultat de base par action, en euros	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action	0,04	(0,24)	116,6%
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action	1,39	(0,48)	387,9%
Résultat net, part du Groupe, par action	1,43	(0,72)	297,2%

Résultat dilué par action, en euros	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Résultat net des activités poursuivies, part du Groupe, par action	0,04	(0,24)	116,6%
Résultat net des activités abandonnées, part du Groupe, par action	1,38	(0,48)	387,6%
Résultat net, part du Groupe, par action	1,42	(0,72)	297,0%

Le détail du calcul du résultat par action est présenté en note 14.6.



Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018
Résultat net part du Groupe		1 129	(561)
Résultat net part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		182	216
Résultat net total		1 311	(344)
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	14.4	(5)	(3)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14.4	(0)	(6)
Variation des écarts de conversion ⁽¹⁾	14.4	(207)	(446)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat		(212)	(454)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ⁽²⁾	13.1/14.4	(110)	50
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat		(109)	50
Autres éléments du résultat global, après impôt		(321)	(404)
Résultat global total		990	(748)
dont part du Groupe		855	(849)
dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		134	101

Les rubriques présentées sont nettes d'impôt (détail présenté en note 14.4).

- (1) La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2019 provient, pour l'essentiel, du reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine (soit 160 millions d'euros) suite à sa cession intervenue en septembre 2019, et dans une moindre mesure de la dépréciation du réal brésilien. La variation des écarts de conversion au cours de l'exercice 2018 s'expliquait essentiellement par la dépréciation du réal brésilien ainsi que dans une moindre mesure par celle du peso argentin.
- (2) La réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies comptabilisée sur l'exercice 2019 reflète la baisse des taux d'actualisation de la zone Euro de 1,60% fin 2018 à 0,75% fin 2019. Pour l'exercice 2018, ces taux avaient monté, passant de 1,44% fin 2017 à 1,60% fin 2018.



Etat de la situation financière consolidée

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	8.1	7 976	7 983
Autres immobilisations incorporelles	8.1	1 452	1 461
Immobilisations corporelles	8.2	11 370	12 637
Immeubles de placement	8.4	312	389
Droits d'utilisation de l'actif	9.2	4 388	-
Titres mis en équivalence	10	1 246	1 374
Autres actifs financiers non courants	15.5	1 507	1 275
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	7.5	2 283	2 486
Impôts différés actifs	11.2	823	723
Autres actifs non courants	7.4	569	379
Actifs non courants		31 927	28 709
Stocks	7.4	5 867	6 135
Créances commerciales	7.4	2 669	2 537
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	7.5	4 007	3 722
Autres actifs financiers courants	15.2	252	190
Créances fiscales	7.4	838	853
Autres actifs	7.4	738	887
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15.2	4 466	4 300
Actifs détenus en vue de leur vente		37	46
Actifs courants		18 875	18 670
TOTAL ACTIF		50 802	47 378

Passifs et capitaux propres

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	14.2	2 018	1 973
Réserves consolidées (y compris résultat)		7 921	7 196
Capitaux propres, part du Groupe		9 940	9 169
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	14.5	1 736	2 117
Capitaux propres		11 675	11 286
Dettes financières - Part à plus d'un an	15.2	6 303	6 936
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	9.3	3 660	-
Provisions	12	3 297	3 521
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	7.5	1 817	1 932
Impôts différés passifs	11.2	655	541
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	7.4	335	-
Passifs non courants		16 066	12 930
Dettes financières - Part à moins d'un an	15.2	997	1 339
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	9.3	912	-
Fournisseurs et autres créateurs	7.4	13 646	14 161
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	7.5	3 712	3 582
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	7.4	1 095	1 142
Autres passifs	7.4	2 649	2 938
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente		49	-
Passifs courants		23 061	23 162
TOTAL PASSIFS et CAPITAUX PROPRES		50 802	47 378

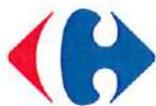


Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5
RESULTAT AVANT IMPÔT	722	565
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Impôts	(499)	(502)
Dotations aux amortissements	2 328	1 437
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	26	(29)
Variation des provisions et impairment	287	486
Coût de l'endettement financier net	214	228
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	107	-
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	101	37
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	114	(115)
Autofinancement	3 400	2 107
Variation du besoin en fonds de roulement ⁽²⁾	56	113
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(5)	56
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	3 452	2 276
Variation des encours sur crédit à la consommation	(205)	(168)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	3 247	2 108
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽³⁾	(1 725)	(1 560)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(24)	(23)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées ⁽⁴⁾	(86)	(189)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées ⁽⁵⁾	338	1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽⁶⁾	347	169
Cessions d'actifs financiers non courants	103	20
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations ⁽³⁾	84	(21)
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	(964)	(1 602)
Autres emplois	(30)	9
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(20)	(21)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 013)	(1 613)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁷⁾	75	89
Dividendes versés par Carrefour (société mère) ⁽⁸⁾	(106)	(152)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(116)	(82)
Variation des actions propres et autres instruments	0	42
Variation des actifs financiers courants ⁽⁹⁾	(2)	(39)
Emission d'emprunts obligataires ⁽⁹⁾	930	1 758
Remboursement d'emprunts obligataires ⁽⁹⁾	(1 530)	(744)
Intérêts financiers nets versés	(236)	(240)
Autres variations de l'endettement ⁽⁹⁾	131	(89)
Paiements relatifs aux contrats de location (principal) ⁽¹⁰⁾	(905)	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location ⁽¹⁰⁾	(98)	-
Impact des activités abandonnées ⁽¹⁾	(128)	(13)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	(1 987)	529
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	247	1 023
Incidence des variations de change	(81)	(315)
Variation nette de la trésorerie	166	708
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 300	3 593
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 466	4 300

(1) Les retraitements opérés pour refléter le classement des flux relatifs aux activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 sont détaillés en note 5.

(2) La variation du besoin en fonds de roulement est détaillée en note 7.4.

(3) Le montant des acquisitions comprend essentiellement les investissements opérationnels réalisés dans les formats de croissance, la digitalisation du Groupe et le déploiement d'une offre omnicanale de référence.

(4) Cette ligne correspond principalement à l'acquisition d'une participation majoritaire au capital de So.bio (opération décrite en note 3.2.1). En 2018, cette ligne correspondait principalement à l'acquisition d'une participation minoritaire au capital de Showroomprivé et d'une participation majoritaire au capital de Quitoque.

(5) En 2019, ce poste correspond principalement à la cession de la filiale Carrefour Chine (cf. note 2.2).

(6) En 2019, ce poste correspond principalement à la cession des entrepôts logistiques de la filiale Cargo Property Assets (cf. note 2.3).



Tableau des flux de trésorerie consolidés

- (7) En 2019 comme en 2018, ce poste correspond principalement au montant du capital de la filiale Cargo Property Assets souscrit et versé au cours de la période par les tiers investisseurs (participations ne donnant pas le contrôle), préalablement à sa cession (cf. supra).
 - (8) Ce poste correspond au montant du dividende versé en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (cf. note 2.7).
 - (9) Le détail des éléments constitutifs de la dette financière est présenté en note 15.2. Les variations des passifs issus des activités de financement sont détaillées en note 15.4.
 - (10) Conformément à la norme IFRS 16 applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 (cf. note 4), les paiements relatifs aux contrats de location et les intérêts associés sont présentés dans les flux de financement.
-



Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux Propres, part du Groupe				Total Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital social ⁽¹⁾	Ecart de conversion	Réserves liées à la variation de juste valeur des instruments financiers	Autres réserves et résultats			
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 937	(885)	(24)	9 032	10 059	2 099	12 159
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9 ⁽²⁾				(141)	(141)	(119)	(259)
Ajustements liés à la première application d'IAS 29 ⁽³⁾				237	237	0	237
Capitaux propres au 01 janvier 2018	1 937	(885)	(24)	9 129	10 155	1 980	12 136
Résultat net total 2018	-	-	-	(561)	(561)	216	(344)
Autres éléments du résultat global, après impôt	-	(333)	(5)	50	(288)	(115)	(404)
Résultat global total 2018	-	(333)	(5)	(510)	(849)	101	(748)
Palements fondés sur des actions	-	-	-	6	6	1	6
Actions propres (net d'impôt)	-	-	-	42	42	-	42
Dividendes au titre de l'exercice 2017 ⁽⁴⁾	36	-	-	(189)	(152)	(90)	(242)
Variation de capital et primes ⁽⁵⁾	-	-	-	(15)	(15)	113	98
Effet des variations de périmètre et autres mouvements	-	-	-	(17)	(17)	12	(6)
Capitaux propres au 31 décembre 2018	1 973	(1 219)	(30)	8 445	9 169	2 117	11 286
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 ⁽⁶⁾				(9)	(9)	-	(9)
Capitaux propres au 01 janvier 2019	1 973	(1 219)	(30)	8 436	9 161	2 117	11 278
Résultat net total 2019	-	-	-	1 129	1 129	182	1 311
Autres éléments du résultat global, après impôt ⁽⁷⁾	-	(162)	(3)	(109)	(274)	(47)	(321)
Résultat global total 2019	-	(162)	(3)	1 020	855	134	990
Palements fondés sur des actions	-	-	-	10	10	0	10
Actions propres (net d'impôt)	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes au titre de l'exercice 2018 ⁽⁴⁾	43	-	-	(149)	(106)	(136)	(242)
Variation de capital et primes	2	-	-	(2)	-	12	12
Effet des variations de périmètre et autres mouvements ⁽⁶⁾	-	-	-	19	19	(392)	(373)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	2 018	(1 381)	(33)	9 335	9 940	1 736	11 675

(1) Le capital social est composé de 807 265 504 actions ordinaires au 31 décembre 2019 (cf. note 14.2.1).

(2) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 – Instruments financiers pour la première fois au 1er janvier 2018. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

(3) Le Groupe a appliqué la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes pour la première fois au 1er janvier 2018. Compte tenu de la norme IAS 21, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact (net d'impôt) résultant de la première application de la norme a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

- (4) Le dividende distribué par Carrefour S.A. au titre de 2017, d'un montant total de 352 millions d'euros, a été versé :
- en numéraire pour 152 millions d'euros, et
 - en actions nouvelles pour 200 millions d'euros (36 millions d'euros de hausse du capital social et 164 millions d'euros de primes d'émission).

Les dividendes versés en 2018 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 90 millions d'euros concernent principalement les filiales brésiliennes et françaises.

Le dividende distribué par Carrefour S.A. au titre de 2018, d'un montant total de 359 millions d'euros, a été versé :

- en numéraire pour 106 millions d'euros, et
- en actions nouvelles pour 253 millions d'euros (43 millions d'euros de hausse du capital social et 210 millions d'euros de primes d'émission).

Les dividendes versés en 2019 aux participations ne donnant pas le contrôle pour un montant total de 136 millions d'euros concernent principalement les filiales brésiliennes et françaises.

(5) En 2018, la variation de capital et primes correspondait principalement à l'augmentation de capital souscrite par les tiers investisseurs ne détenant pas le contrôle dans Cargo Property Assets au cours du second semestre.

(6) Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 – Contrats de location pour la première fois au 1er janvier 2019. Compte tenu de la méthode de transition choisie, les données comparatives n'ont pas été retraitées et l'impact résultant de la première application de la norme, détaillé en note 4, a été comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2019.

(7) Pour la part du Groupe, les écarts de conversion en 2019 correspondent essentiellement au reversement des écarts de conversion créditeurs comptabilisés par Carrefour Chine pour un montant de (130) millions d'euros (cf. note 2.2). Les autres réserves et résultats comptabilisés en 2019 correspondent à la réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies suite à la baisse des taux d'actualisation de la zone Euro.

(8) Pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle, les effets de variation de périmètre et autres mouvements en 2019 correspondent essentiellement à la sortie des intérêts minoritaires dans Cargo Property Assets pour (442) millions d'euros et dans Carrefour Chine pour 70 millions d'euros (cf. notes 2.2 et 2.3).

**Sommaire des notes annexes**

Note 1 : Bases de préparation des comptes consolidés	page 10
Note 2 : Faits marquants de l'exercice	page 12
Note 3 : Périmètre de consolidation	page 16
Note 4 : Incidences des changements de méthodes comptables	page 20
Note 5 : Activités abandonnées et Retraitements de l'information comparative	page 25
Note 6 : Information sectorielle	page 28
Note 7 : Données opérationnelles	page 30
Note 8 : Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement	page 41
Note 9 : Contrats de location	page 48
Note 10 : Titres mis en équivalence	page 52
Note 11 : Impôts sur les résultats	page 54
Note 12 : Provisions et passifs éventuels	page 57
Note 13 : Effectifs, rémunérations et avantages du personnel	page 60
Note 14 : Capitaux propres et résultat par action	page 70
Note 15 : Actifs, passifs et résultat financiers	page 75
Note 16 : Engagements hors bilan	page 91
Note 17 : Evénements post-clôture	page 92
Note 18 : Honoraires des commissaires aux comptes	page 92
Note 19 : Liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation	page 93



NOTE 1 : BASES DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 février 2020. Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Carrefour (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés de l'exercice prenant fin le 31 décembre 2019 reflètent la situation financière et le résultat de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les sociétés mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises). Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2019 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 et qui sont d'application obligatoire à cette date, avec, en comparatif, l'exercice 2018 établi selon le même référentiel.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations de l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*) et du SIC (*Standard Interpretations Committee*).

Les textes adoptés par l'Union Européenne sont publiés au Journal officiel de l'Union européenne et peuvent être consultés sur EUR-Lex.

Au 31 décembre 2019, les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne sont identiques aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB.

1.2 Evolution du référentiel comptable

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à celles retenues pour les comptes consolidés au 31 décembre 2018 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Ces textes sont les suivants :

- Norme IFRS 16 – *Contrats de location* : les impacts de ce texte sur les états financiers du Groupe sont décrits dans la note 4 ;
- Interprétation IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux* : les impacts de ce texte sur les états financiers du Groupe sont décrits dans la note 4 ;
- Amendements à IFRS 9 – *Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- Amendements à IAS 28 – *Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- Amendements à IAS 19 – *Modification du régime, réduction ou liquidation du régime* : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe ;
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 : ce texte n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

**Textes adoptés par l'Union Européenne non appliqués par le Groupe de manière anticipée**

Normes, amendements et interprétations	Date d'application
Amendements à IAS 1 et IAS 8 – <i>Définition de la matérialité dans les états financiers</i>	1 ^{er} janvier 2020
Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 – <i>Réforme des taux de référence</i>	1 ^{er} janvier 2020
Amendements aux références du Cadre conceptuel pour les normes IFRS	1 ^{er} janvier 2020

Textes non encore adoptés par l'Union Européenne

Normes, amendements et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾
Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 – <i>Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise</i>	Application reportée par l'IASB à une date indéterminée
Amendements de la norme IFRS 3 – <i>Définition d'une activité</i>	1 ^{er} janvier 2020
Norme IFRS 17 – <i>Contrats d'assurance</i>	1 ^{er} janvier 2021

(1) Sous réserve de l'adoption par l'Union Européenne.

Les impacts éventuels de la norme IFRS 17 sont en cours d'analyse. Carrefour n'anticipe pas d'incidence significative de l'application des autres textes sur les comptes consolidés du Groupe.

1.3 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. Outre l'utilisation d'estimations, la Direction du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre le traitement comptable adéquat de certaines transactions et activités.

Les estimations faites par la Direction et jugements exercés pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- l'évaluation des ristournes et coopérations commerciales (cf. note 7.2.1) ;
- les durées d'utilité des actifs opérationnels (cf. note 8) ;
- la détermination des Unités Génératrices de Trésorerie, dans le cadre des tests de dépréciation des immobilisations autres que les *goodwill* (cf. note 8.3) ;
- l'évaluation des valeurs recouvrables des *goodwill* et autres immobilisations incorporelles, ainsi que des immobilisations corporelles (cf. note 8.3) ;
- l'évaluation des droits d'utilisation de l'actif et engagements locatifs retenus dans le cadre de l'application de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* (cf. note 9) ;
- la détermination des dépréciations des prêts octroyés par les sociétés financières (cf. note 7.5.1) ainsi que des provisions pour risque de crédit sur les engagements de prêts (cf. note 12.1) ;
- l'évaluation de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises (cf. note 3.1) ;



- la reconnaissance des actifs d'impôts différés et de certains crédits d'impôt (cf. note 11) et l'évaluation des positions fiscales incertaines dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 23 (cf. note 11.4) ;
- l'évaluation des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (cf. note 12) ;
- les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (cf. note 12.1) ;
- la détermination du niveau de contrôle ou d'influence exercé par le Groupe sur ses participations (cf. notes 3 et 10).

1.4 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont établis sur la base du coût historique, à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur (cf. note 15) ;
- des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises, évalués à la juste valeur (cf. note 3.1) ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais liés à la vente.

La notion de juste valeur s'entend comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Conformément à la hiérarchie définie dans la norme IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur*, il existe trois niveaux de juste valeur :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par des modèles utilisant des données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

L'Argentine est considérée comme une économie en hyperinflation au sens des normes IFRS. Ainsi les dispositions de la norme IAS 29 - *Information financière dans les économies hyperinflationnistes* sont applicables dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ; la période comparative présentée inclut également l'ajustement lié à l'inflation.

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Simplification de l'organisation dans le cadre du plan de transformation « Carrefour 2022 »

Au cours de l'exercice 2019, les plans de transformation suivants ont été annoncés en France et en Italie :

- Le 15 mai 2019, Carrefour Hypermarchés France a conclu avec des syndicats un accord majoritaire de rupture conventionnelle collective (RCC), avec près de 3 000 dossiers validés en fin d'année. Sont notamment concernés les rayons bijouteries (fermeture), Electroménager Photo Ciné Son - EPSC (passage en libre-service) ainsi que l'automatisation des stations services ;
- Le 15 février 2019, Carrefour Italie a présenté aux partenaires sociaux son plan de transformation relatif aux années 2019-2022. Ce plan comporte plusieurs volets opérationnels, tels que plusieurs centaines d'ouvertures de magasins dans les formats Market et Express, le renforcement du e-commerce, la révision du modèle hypermarchés ainsi que des réductions de surfaces ciblées sur certains supermarchés. Ce plan comporte également un volet de réorganisation conduisant à la réduction significative des effectifs du siège et du réseau de vente, en particulier des hypermarchés.



Ces plans de transformation ont été déployés au cours de l'année 2019. Les provisions restant comptabilisées au 31 décembre 2019 à ce titre (cf. note 12.1) seront, pour l'essentiel, décaissées en 2020.

2.2 Cession de Carrefour Chine

Le 23 juin 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord de cession portant sur 80% de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com. Cette cession est devenue effective le 26 septembre 2019, notamment suite à l'approbation des autorités de la concurrence chinoises.

Présent en Chine depuis 1995, la société Carrefour Chine opère un réseau de 210 hypermarchés et 24 magasins de proximité et a généré en 2018 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros et un EBITDA de 66 millions d'euros.

Le prix final de cession de 80% de Carrefour Chine a été de 4,8 milliards de renminbi, représentant 615 millions d'euros le 26 septembre 2019. La plus-value de cession s'élève à 1,15 milliard d'euros environ et a été comptabilisée dans le résultat net des activités abandonnées en 2019.

L'accord conclu avec Suning.com prévoit des fenêtres de liquidité pour la participation résiduelle de 20% :

- Pendant une fenêtre de 90 jours à l'issue du deuxième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction (le 26 septembre 2019), le Groupe pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20% à Suning.com, à un prix égal à 20% de la valeur des fonds propres telle que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80%, soit 20% de 6 milliards de renminbi (représentant 153 millions d'euros au taux de clôture du 31 décembre 2019).
- A l'issue de cette fenêtre et pendant une durée de 90 jours, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20% détenue par Carrefour, à un prix égal à 20% de la valeur des fonds propres tels que déterminée à la date de réalisation de la cession des 80%.
- A l'issue du troisième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Carrefour pourra exercer une option de vente pour céder sa participation résiduelle de 20% à Suning.com à la valeur de marché.
- A l'issue du quatrième anniversaire suivant la date de réalisation de la transaction, et pendant une durée de 3 ans, Suning.com pourra exercer une option d'achat pour acquérir la participation résiduelle de 20% détenue par Carrefour à la valeur de marché.

Dans la mesure où les options exercables à partir du deuxième anniversaire ont des caractéristiques quasi identiques et un prix d'exercice fixe, il est considéré virtuellement certain que les options seront exercées et que le Groupe considère avoir cédé, en conséquence, dès le 26 septembre 2019, 100% du pourcentage d'intérêts de Carrefour Chine. A ce titre, une créance financière (autre actif financier non courant) a été enregistrée à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 1,2 milliard de renminbi. En euros, ce montant sera impacté par les variations de change euros/renminbi, qui seront comptabilisées en résultat financier (autres produits et charges financiers).

Pour plus de détails sur les impacts de cette cession dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019, voir note 5.

2.3 Cession de Cargo Property Assets

Au cours du printemps 2019, le Groupe a engagé un processus de cession de sa filiale Cargo Property Assets détenant 22 entrepôts logistiques en France. Un protocole d'accord a été signé le 10 juillet 2019 avec la foncière cotée Argan portant sur la totalité du capital ; la cession est devenue effective le 15 octobre 2019. Les actifs de la filiale correspondent à des immobilisations corporelles d'une valeur nette comptable de 577 millions d'euros ce jour-là.

Le prix de cession s'est élevé à 288 millions d'euros pour la quote-part revenant au Groupe (soit 32%). Le paiement du prix a été effectué par remise de trésorerie pour 231 millions d'euros et par remise d'actions cotées de l'acquéreur pour 57 millions d'euros, représentant environ 5% du capital d'Argan postérieurement à l'opération.



Comptablement, la plus-value de cession a été retraitée des impacts de la norme IFRS 16 pour les opérations de cession-bail (la totalité des actifs immobilisés ayant été reloués par le Groupe). La plus-value enregistrée post IFRS 16 s'est ainsi élevée à 45 millions d'euros environ avant impôt et constitue un produit opérationnel non courant de l'année 2019.

Début décembre 2019, le Groupe a cédé la quasi-totalité des actions Argan qu'il détenait par voie de placement privé auprès d'investisseurs institutionnels pour un montant de 80 millions d'euros, entraînant la comptabilisation dans le résultat financier d'un profit complémentaire de 24 millions d'euros. A l'issue de cette cession, le Groupe détenait 0,2% du capital d'Argan qu'il a vendu en février 2020.

2.4 Promesse unilatérale d'achat de Rue du Commerce par Shopinvest

Le Groupe a annoncé le 8 novembre 2019 avoir reçu une offre ferme de la part de Shopinvest portant sur 100% du capital de Rue du Commerce. A la suite de cette opération, Rue du Commerce s'intégrera à Shopinvest, groupe e-commerce fondé en 2011, qui opère un portefeuille de 11 sites, dont les 3 SUISSES.

Ce projet de cession a été soumis au Comité Social et Economique de Rue du Commerce ; il reste soumis aux autres conditions de réalisation usuelles au 31 décembre 2019.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs de la filiale ont été classés en actifs et passifs détenus en vue de leur vente à partir d'août 2019 et évalués au montant le plus faible de leur valeur nette comptable et de la juste valeur nette des frais de cession. Compte tenu des conditions financières de la promesse unilatérale d'achat de Shopinvest, ces actifs ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2019, en contrepartie du résultat opérationnel non courant.

2.5 Sécurisation des financements long terme du Groupe

Le 7 mai 2019 (règlement en date du 15 mai 2019), Carrefour a réalisé une nouvelle émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans (échéance mai 2027) et d'un coupon de 1,00%.

Le 22 mai 2019, Carrefour a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire, d'un montant d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 1,75%.

Ces deux opérations permettent au Groupe de consolider son financement à long terme en euros, de conserver une maturité obligataire moyenne stable (3,5 ans à fin décembre 2019 et à fin décembre 2018) et de poursuivre la réduction de sa charge financière.

Par ailleurs, en juin 2019, Carrefour a amendé et étendu deux facilités de crédit pour un montant total de 3,9 milliards d'euros en y intégrant une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante, réalisant ainsi la première opération de crédit bancaire avec composante RSE dans le secteur de la distribution européenne.

La première facilité de crédit (dite « Club deal ») a été finalisée auprès d'un syndicat de 8 banques pour un montant total de 1,4 milliard d'euros. La seconde facilité (dite « syndiquée ») a été négociée auprès d'un syndicat de 21 banques pour un montant total de 2,5 milliards d'euros. Ces deux facilités arriveront à échéance en juin 2024, et chacune d'entre elles pourra être prolongée deux fois d'un an à la demande de Carrefour.

Ces deux opérations s'inscrivent dans la stratégie de sécurisation des financements à long terme de Carrefour, étendant la maturité moyenne de ces facilités de 3,1 années à 4,5 années.

Par ailleurs, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé le 7 janvier 2019 une émission obligataire court terme (debentures), en deux séries de respectivement 200 et 700 millions de reals (environ 45 et 160 millions d'euros). La première série est arrivée à maturité et a été remboursée le 8 mars 2019, et la seconde a été remboursée par anticipation le 28 novembre 2019 et arrivait initialement à maturité le 06 janvier 2020.

La filiale Brésilienne a réalisé le 18 novembre 2019 une émission obligataire long terme (debentures), en trois séries de 450, 350 et 200 millions de reals (environ 100, 80 et 45 millions d'euros), avec des maturités en juin 2022, juin 2024 et juin 2026 respectivement.



2.6 Rachat obligataire

Carrefour a lancé une offre de rachat partielle d'obligations, le 14 novembre 2019, portant sur les souches obligataires suivantes :

- 1 milliard d'euros d'obligations assorties d'un coupon de 4,00% et arrivant à échéance le 9 avril 2020 (ISIN XS0499243300) (les "Obligations 2020") ; et
- 1 milliard d'euros d'obligations assorties d'un coupon de 3,875% et arrivant à échéance le 25 avril 2021 (ISIN XS0529414319) (les "Obligations 2021").

A l'expiration de l'offre de rachat, un montant nominal cumulé de 326 775 000 euros d'obligations a été apporté à Carrefour et accepté, dont 198 085 000 euros d'Obligations 2020 et 128 690 000 euros d'Obligations 2021.

Le règlement de l'offre de rachat a été réalisé le 26 novembre 2019. A l'issue de cette opération, le montant nominal restant en circulation s'élève à 801 915 000 euros pour les Obligations 2020 et 871 310 000 euros pour les Obligations 2021.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique de la part de Carrefour, visant à optimiser ses coûts de financement et sa structure de bilan.

2.7 Paiement du dividende 2018 avec option de paiement en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 14 juin 2019, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2018 à 0,46 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé à 14,78 euros, correspondant à 90% de la moyenne des premiers cours cotés sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédent le jour de l'Assemblée Générale diminuée du montant net du dividende de 0,46 euro par action et arrondi au centime d'euro supérieur.

Ouverte le 24 juin 2019, la période d'option s'est clôturée le 5 juillet 2019 ; les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 70,44% du capital.

Le 11 juillet 2019 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 17 096 567 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 253 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (106 millions d'euros).



NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Principes comptables

Principes de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers des filiales à compter de leur date d'acquisition (date à laquelle le contrôle est obtenu), et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et co-entreprises comptabilisées par mise en équivalence.

(i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée directement ou indirectement par le Groupe. Le contrôle existe sur une entité lorsque le Groupe détient le pouvoir sur celle-ci, est exposé ou a droit à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. Pour déterminer si une situation de contrôle existe, le Groupe prend en considération tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer son contrôle sur l'entité en question, comme les droits découlant d'accords contractuels ou les droits de vote potentiels détenus par le Groupe si ces derniers sont substantiels.

En ce qui concerne les filiales acquises en cours d'exercice, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé. Pour les filiales cédées en cours d'exercice ou dont le contrôle a été perdu, seuls les résultats de la période antérieure à la date de cession sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les filiales sont éliminés. Lorsqu'une filiale réalise une transaction avec une entreprise associée ou une co-entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans l'entreprise associée ou la co-entreprise.

(ii) Entreprises associées et co-entreprises

Sont comptabilisées par mise en équivalence les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) et les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et répondant à la définition d'une co-entreprise, selon les principes exposés dans la note 10 « Titres mis en équivalence ».

L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

(iii) Autres participations

Lorsque le Groupe n'exerce pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable sur les décisions opérationnelles ou financières de sociétés dont il détient les titres, ceux-ci sont comptabilisés conformément aux dispositions applicables aux actifs financiers disponibles à la vente et présentés en « Autres actifs financiers non courants ». La méthode d'évaluation et de dépréciation est exposée dans la note 15 « Actifs, passifs et résultat financiers ».

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés selon les principes décrits ci-dessous, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

- A la date d'acquisition, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs acquis et des passifs repris.
- Le *goodwill* correspond à la somme de la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. Ce *goodwill* est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière et fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau du secteur opérationnel auquel l'entité est affectée selon les modalités décrites en note 8.3. Tout profit au titre d'une acquisition à des conditions avantageuses (*goodwill* négatif) est immédiatement comptabilisé en résultat.
- Pour chaque regroupement impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêts non acquis (intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée à la date d'acquisition :
 - soit à sa juste valeur ; un *goodwill* est alors comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du « *goodwill* complet ») ;
 - soit à hauteur de sa quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise, ce qui conduit à ne reconnaître que le *goodwill* attribuable au Groupe (méthode dite du « *goodwill* partiel »).



Ce choix est déterminé transaction par transaction.

- Le Groupe dispose d'une période d'évaluation pour finaliser la comptabilisation des regroupements d'entreprises, cette période s'achevant dès les dernières informations nécessaires obtenues et au plus tard 12 mois après la date d'acquisition. Tout ajustement de la juste valeur des actifs acquis et passifs repris et du prix d'acquisition au cours de la période d'évaluation est comptabilisé en contrepartie du *goodwill* dans la mesure où il résulte de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de cette période de 12 mois, tout ajustement est enregistré directement en résultat.
- En cas d'acquisition par étapes, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités.
- Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus.

Lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a opté pour l'option d'*IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière* prévoyant le maintien des traitements appliqués aux regroupements d'entreprises sous les référentiels comptables précédents.

Transactions concernant les participations ne donnant pas le contrôle

Toute prise ou cession de participation dans une filiale ne modifiant pas le contrôle est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée directement en capitaux propres en application de la norme *IFRS 10 – Etats financiers consolidés*. Elle est par ailleurs présentée en activités de financement dans le tableau de flux de trésorerie.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers en euros.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la devise dans laquelle elle réalise l'essentiel des flux liés à son activité. Pour le Groupe, la monnaie fonctionnelle d'une entité correspond à la monnaie du pays dans lequel elle se trouve.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen pondéré de la période ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

En 2019 et en 2018, l'Argentine est en hyperinflation selon la norme IAS 29 (cf. note 1.4).

Conversion des opérations réalisées en devises

Lorsqu'une entité du Groupe réalise des opérations dans une devise différente de sa devise fonctionnelle, celles-ci sont initialement converties au taux en vigueur au jour de la transaction.

A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont réévalués au taux de clôture en vigueur à cette même date ; les écarts de change correspondants sont comptabilisés en profit ou perte de change dans le compte de résultat.

Les financements intra-groupe mis à la disposition de certaines filiales du Groupe et pour lesquels le remboursement n'est ni planifié ni probable sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net réalisé à l'étranger ; les écarts de change dégagés lors de leurs réévaluations successives à chaque arrêté sont alors comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme *IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »). Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.



L'ensemble des actifs et des passifs liés aux activités destinées à être cédées sont présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif, après élimination des positions intragroupes.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte, et
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte, ou
- est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de l'abandon effectif ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

3.2 Principales variations de périmètre

3.2.1 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2019

Cession de Carrefour Chine

Cf. note 2.2.

Cession de Cargo Property Assets

Cf. note 2.3.

Acquisition de So.bio

Carrefour avait annoncé le 18 juillet 2018 l'acquisition de So.bio, chaîne de magasins spécialisée dans la distribution de produits biologiques (douze points de vente en France à fin 2019). Cette opération était soumise à l'approbation des autorités compétentes. Le 28 février 2019, l'Autorité de la Concurrence a autorisé l'opération.

En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de la société So.bio s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 37 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de la société So.bio inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période n'est pas significatif.

3.2.2 Opérations réalisées au cours de l'exercice 2018

Partenariat stratégique avec Showroomprivé

Le 11 janvier 2018, Carrefour annonçait la signature d'un accord stratégique avec Showroomprivé, deuxième acteur européen de la vente privée en ligne. Ce partenariat s'inscrit dans la stratégie des deux groupes de développer une offre omnicanale de premier plan, et couvre notamment des aspects commerciaux, marketing, logistiques et de data.

Afin de sceller ce partenariat, Carrefour s'est porté acquéreur le 7 février 2018 de 16,9% du capital de Showroomprivé (représentant 13,7% des droits de vote). Cette prise de participation a pris la forme d'une acquisition hors marché du bloc d'actions détenues par Conforama, filiale du groupe Steinhoff, au prix unitaire de 13,5 euros, pour un montant total d'environ 79 millions d'euros, intégralement versé au cours du 1er semestre 2018.

En décembre 2018, Carrefour a par ailleurs participé à hauteur de 11 millions d'euros à l'augmentation de capital de Showroomprivé, effectuée au prix unitaire de 2,5 euros.



A l'issue de ces opérations, Carrefour détient 20,5% du capital de Showroomprivé (représentant 17,7% des droits de vote). Les fondateurs conservent eux 33,1% du capital et 42% des droits de vote. Ces pourcentages de détention respectifs sont restés inchangés au 31 décembre 2019.

Le Groupe exerçant une influence notable sur Showroomprivé compte tenu de sa représentation au sein du Conseil d'administration de la société, la participation acquise le 7 février 2018 a été comptabilisée à compter de cette date selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés. La méthode de mise en équivalence demeure appropriée post augmentation de capital effectuée en décembre 2018 et a été maintenue en 2019.

Acquisition de Quitoque

Le 15 mars 2018, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la start-up Quitoque, leader des paniers-repas livrés à domicile, un des pionniers français de la Foodtech. En application de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*, le Groupe a effectué une évaluation des actifs acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Sur la base de cette évaluation provisoire, l'acquisition de la société Quitoque s'est traduite par la comptabilisation d'un *goodwill* provisoire de 36 millions d'euros au 31 décembre 2018 (*goodwill* définitif de 36 millions d'euros au 31 décembre 2019). Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de la société Quitoque inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période n'était pas significatif.

Acquisition de Planeta Huerto

Carrefour avait annoncé le 28 septembre 2018 l'acquisition de Planeta Huerto, via sa filiale Greenweez, le leader européen de la distribution en ligne de produits Bio. Planeta Huerto est une entreprise basée à Alicante en Espagne, créée fin 2011 par les frères Sanchez, qui est devenue en l'espace de 7 ans le leader incontesté pour l'Espagne et le Portugal de la vente en ligne de produits Bio, sains et durables. Le montant des produits des activités ordinaires et du résultat de la société Planeta Huerto inclus dans l'état du résultat global consolidé de la période n'était pas significatif.

3.3 Périmètre au 31 décembre 2019

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe (filiales et entreprises associées) figure en note 19.

Le Groupe a mis à jour ses analyses du contrôle des filiales dans lesquelles Carrefour n'est pas seul investisseur en capital à la lumière des changements dans les faits et circonstances intervenus au cours de l'exercice, notamment en lien avec les opérations décrites dans la note 3.2 ; ces événements n'ont pas amené le Groupe à revoir sa conclusion quant à l'exercice du contrôle sur ses filiales.

3.4 Résultat net des activités abandonnées

En 2019, le résultat net des activités abandonnées comprend un solde positif de 1 092 millions d'euros qui correspond en tout premier lieu à la plus-value enregistrée lors de la cession de Carrefour Chine au groupe chinois Suning.com le 26 septembre 2019 (cf. note 2.2). Dans une moindre mesure, il comprend le résultat de Carrefour Chine au titre des neuf premiers mois 2019. Ce résultat est présenté en application de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, tout comme le résultat comparatif de 2018, qui présente un solde négatif de (380) millions d'euros (cf. note 5), essentiellement impacté par l'arrêt de l'activité Magasins de proximité intégrés France au cours de cette année-là.

**NOTE 4 : INCIDENCES DES CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES**

La norme IFRS 16 - *Contrats de location* et l'interprétation IFRIC 23 - *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, ont été appliquées au 1er janvier 2019.

La nature et les incidences des principaux changements de méthodes comptables résultant de leur première application sont résumées dans les paragraphes ci-après.

- Pour la norme IFRS 16, l'impact total de ces changements s'établit à 5,0 milliards d'euros sur le total bilan y compris (9) millions d'euros sur les capitaux propres. Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. La période comparative présentée n'a pas été retraitée conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 16.
- L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2019). Ces risques fiscaux provisionnés s'élevaient à 459 millions d'euros au 31 décembre 2018 (392 millions d'euros au 31 décembre 2017) - cf. note 7.4.5.

Le tableau ci-dessous résume l'effet de l'application de la norme IFRS 16 et de l'interprétation IFRIC 23 sur le bilan d'ouverture des états financiers consolidés au 31 décembre 2019 :

Actif (en millions d'euros)	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16		01/01/2019
		Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23	
Goodwill	7 983			7 983
Autres immobilisations Incorporelles	1 461	(41)		1 420
Immobilisations corporelles	12 637	(367)		12 270
Immeubles de placement	389			389
Droits d'utilisation de l'actif	-	5 244		5 244
Titres mis en équivalence	1 374			1 374
Autres actifs financiers non courants	1 275	191		1 466
Encours clients des sociétés financières - Part à plus d'un an	2 486			2 486
Impôts différés actifs	723			723
Autres actifs non courants	379	(26)		353
Actifs non courants	28 709	5 000	-	33 709
Stocks	6 135			6 135
Créances commerciales	2 537			2 537
Encours clients des sociétés financières - Part à moins d'un an	3 722			3 722
Autres actifs financiers courants	190	42		232
Créances fiscales	853			853
Autres actifs	887	(17)		870
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300			4 300
Actifs détenus en vue de leur vente	46			46
Actifs courants	18 670	25	-	18 694
TOTAL ACTIF	47 378	5 025	-	52 403



(en millions d'euros)	Passifs et capitaux propres		
	31/12/2018	Impacts liés à la première application d'IFRS 16	Impacts liés à la première application d'IFRIC 23
		01/01/2019	
Capital social	1 973		1 973
Réserves consolidées (y compris résultat)	7 196	(9)	7 188
Capitaux propres, part du Groupe	9 169	(9)	9 161
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	2 117		2 117
Capitaux propres	11 286	(9)	11 278
Dettes financières - Part à plus d'un an	6 936	(230)	6 706
Engagements locatifs - Part à plus d'un an	-	4 272	4 272
Provisions	3 521	54	3 116
Refinancement des encours clients - Part à plus d'un an	1 932		1 932
Impôts différés passifs	541		541
Dettes fiscales - Part à plus d'un an	-	382	382
Passifs non courants	12 930	4 096	16 949
Dettes financières - Part à moins d'un an	1 339	(45)	1 294
Engagements locatifs - Part à moins d'un an	-	984	984
Fournisseurs et autres créateurs	14 161	(2)	14 160
Refinancement des encours clients - Part à moins d'un an	3 582		3 582
Dettes fiscales - Part à moins d'un an	1 142		1 219
Autres passifs	2 938	(1)	2 937
Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente	-		-
Passifs courants	23 162	937	24 176
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	47 378	5 025	-
			52 403

4.1 Norme IFRS 16 - Contrats de location

Cette note présente les impacts de l'adoption de la norme IFRS 16 – *Contrats de location* sur les états financiers du Groupe Carrefour. Ces impacts ne prennent pas en compte la décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 dont l'incidence est en cours d'analyse (cf. iv). Les principes comptables relatifs à la norme IFRS 16 appliqués aux états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont décrits en note 9.

i) Impacts comptabilisés au 1er janvier 2019, date de première application de la norme IFRS 16

Le Groupe a opté pour la méthode rétrospective simplifiée à partir du 1er janvier 2019. Les états financiers 2018 n'ont ainsi pas fait l'objet d'un retraitement.

Au 1er janvier 2019, le montant des engagements locatifs correspond à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Le montant du droit d'utilisation de l'actif correspond au montant de l'engagement locatif, ajusté si nécessaire du montant du droit au bail ainsi que des loyers prépayés ou avantages incitatifs à recevoir du bailleur qui étaient comptabilisés au 31 décembre 2018. Ce montant inclut également les obligations de démantèlement le cas échéant. En cas de contrats onéreux, un ajustement de la valeur du droit d'utilisation a été pris en compte.

Le taux utilisé au 1er janvier 2019 est un taux d'emprunt marginal (le taux d'emprunt marginal moyen pondéré au 1er janvier 2019 est de 4,62% au niveau consolidé, et de 3,26% hors Carrefour Chine) calculé sur les durées initiales des contrats de location. Ce taux a été calculé par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un spread (spread unique pour toutes les filiales d'un même pays).

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage présentant une composante locative.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés.
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

Réconciliation entre les engagements hors bilan au 31 décembre 2018 et les engagements locatifs IFRS 16 au 1er janvier 2019 :

(en millions d'euros)

Engagements de location simple en tant que preneur au 31/12/2018	3 569
Contrats non comptabilisés en application des exemptions d'IFRS 16	(95)
Différences dans les durées retenues liées aux options de résiliation et de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain	2 301
Engagements locatifs non actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019	5 775
Effet de l'actualisation	(793)
Engagements locatifs actualisés au titre d'IFRS 16 au 1er janvier 2019	4 981
Passifs de location-financement IAS 17 au 31/12/2018	275
Engagements locatifs totaux au 1er janvier 2019	5 256
<i>Dont engagements locatifs - part à moins d'un an</i>	<i>984</i>
<i>Dont engagements locatifs - part à plus d'un an</i>	<i>4 272</i>

L'application de la norme IFRS 16 a également affecté les postes des états financiers suivants :

- A la date de transition, les contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location-financement selon IAS 17, sont repris, aussi bien pour le droit d'utilisation que pour l'engagement locatif, pour leur valeur comptable immédiatement avant la date de première application. Ces contrats représentent 367 millions d'euros de droit d'utilisation et 275 millions d'euros de passif de location-financement.
- Le droit au bail est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation. Un reclassement est ainsi constaté dans le bilan d'ouverture pour un montant de 41 millions d'euros.
- Les loyers prépayés et avantages étalement sur la durée du contrat, initialement reconnus en autres actifs et autres passifs, ont été intégrés au droit d'utilisation.
- La décomptabilisation des droits d'utilisation et la comptabilisation de créances financières en cas de sous-locations financement consenties sur la durée résiduelle des baux concernés. Par ailleurs, la comptabilisation de ces créances impacte défavorablement les capitaux propres d'ouverture pour (9) millions d'euros.

Au 1er janvier 2019, les droits d'utilisation de l'actif se rapportent aux catégories d'actifs suivants :

(en millions d'euros)	Droits d'utilisation de l'actif
Terrains & constructions	4 970
Equipements	116
Immeubles de placement	158
Total	5 244



ii) Impacts sur l'information sectorielle

Au 1^{er} janvier 2019, les actifs et passifs sectoriels ont augmenté dans l'ensemble des zones suite à l'implémentation de la norme IFRS 16 :

(en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Droits d'utilisation de l'actif	5 244	1 265	2 252	240	1 251	235
Engagements locatifs	5 256	1 255	2 433	241	1 100	228

iii) Mesures de simplification adoptées par le Groupe au 1^{er} janvier 2019

Lors de l'application initiale de la norme IFRS 16, le Groupe a appliqué les mesures de simplification suivantes :

- L'utilisation d'un même taux d'actualisation pour un portefeuille de contrats ayant des caractéristiques raisonnablement similaires. Cette mesure de simplification a été appliquée aux flottes de véhicules.
- L'utilisation de l'évaluation faite des contrats de location, immédiatement avant la date de première application, pour déterminer s'ils sont déficitaires selon IAS 37 - *Provisions, passifs éventuels, et actifs éventuels* en lieu et place du test de dépréciation du droit d'utilisation au 1^{er} janvier 2019. L'actif « droit d'utilisation de l'actif » a été ajusté du montant comptabilisé au titre des éventuelles provisions pour contrats de location déficitaires (loyers au-dessus du marché) immédiatement avant la date de première application.
- L'exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation de l'actif à la date de première application.
- L'utilisation des connaissances acquises *a posteriori* (« hindsight »), par exemple pour déterminer la durée du contrat de location si celui-ci comprend des options de renouvellement ou de résiliation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réexaminer les accords pour déterminer s'ils contiennent un contrat de location à la date de transition. Ainsi les contrats non identifiés comme des contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4, préalablement à la date de première application, n'ont pas été réexaminés. Cette mesure de simplification s'applique à tous les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019.

iv) Décision de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire ;
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Carrefour n'a pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, les incidences potentielles de celle-ci étant en cours d'analyse. En effet, compte tenu de la grande volumétrie des contrats de location dans les différents pays du Groupe et de la



publication tardive de cette décision, le Groupe doit disposer d'un temps suffisant (« *sufficient time* ») pour mener à bien les analyses qui permettront d'en déterminer précisément les effets.

Nos analyses portent en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pourrait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pourraient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

Le Groupe intègre dans ses analyses en cours les spécificités liées aux différents formats de magasins (proximité, supermarchés et hypermarchés) ainsi que celles liées aux différentes zones géographiques.

A l'issue de ces analyses et de certaines discussions de place, le Groupe pourra conclure si cette décision de l'IFRS IC modifie ou non son mode d'application actuel de la norme IFRS 16. Ces analyses pourraient en particulier remettre en cause l'appréciation des durées IFRS 16 des baux 3/6/9 en France (plusieurs centaines de contrats concernés), qui sont actuellement déterminées conformément à la position exprimée par l'ANC en février 2018 (cf. note 9.1).

Dans le respect des règles édictées par le régulateur du marché boursier local, notre filiale Atacadão cotée à la Bourse de São Paulo a dû évaluer son engagement locatif IFRS 16 en tenant compte de cette décision de l'IFRS IC pour ses comptes consolidés au 31 décembre 2019. L'incidence de cette prise en compte est non matérielle à l'échelle du Groupe et n'a pas été reprise. Du fait du principe d'homogénéité des méthodes comptables utilisées pour établir les comptes consolidés et dans l'attente des conclusions des analyses pour le Groupe dans son ensemble qui sont en cours, l'engagement locatif IFRS 16 consolidé du Groupe au 31 décembre 2019 a été évalué selon les mêmes principes que ceux utilisés pour le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019.

4.2 Interprétation IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 clarifie le traitement comptable des incertitudes relatives aux traitements fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat (IAS 12 – *Impôts sur le résultat*).

L'application d'IFRIC 23 n'a pas conduit à des modifications dans les évaluations des incertitudes fiscales appliquées par le Groupe jusqu'à présent. En revanche, les risques fiscaux relatifs à l'impôt sur le résultat, précédemment classés dans la catégorie des provisions, sont désormais présentés séparément dans les dettes fiscales courantes ou non courantes en fonction de leur échéance – parts à moins d'un an et à plus d'un an (conformément à la décision de l'IFRS IC de septembre 2019). Ces risques fiscaux provisionnés s'élevaient à 459 millions d'euros au 31 décembre 2018 (392 millions d'euros au 31 décembre 2017), dont 77 millions d'euros pour la part à moins d'un an et 382 millions d'euros pour la part à plus d'un an.

**NOTE 5 : ACTIVITES ABANDONNEES ET RETRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPARATIVE**

Le 26 septembre 2019, le Groupe a cédé le contrôle de sa filiale Carrefour Chine (cf. note 2.2). S'agissant d'une région géographique principale et distincte, Carrefour Chine est considérée comme une activité abandonnée conformément aux dispositions de la norme IFRS 5. Ainsi,

- le résultat net de la filiale est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat intitulé « Résultat net des activités abandonnées ». A des fins de comparaison, le résultat net de l'exercice 2018 a également été reclassé sur cette ligne.
- dans le tableau des flux de trésorerie, tous les flux relatifs à cette filiale sont présentés sur les lignes « impact des activités abandonnées ». Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées de la même façon.

Les principaux agrégats du compte de résultat consolidé de la filiale Carrefour Chine traitée en application d'IFRS 5 au titre des exercices 2019 et 2018 se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	2019 ⁽¹⁾	2018
Chiffre d'affaires hors taxes	2 610	3 646
Marge des activités courantes	649	913
Frais généraux et amortissements	(644)	(946)
Résultat opérationnel courant	5	(32)
Résultat opérationnel	6	(64)
Résultat avant impôts	(57)	(69)
Impôts sur les résultats	(7)	(10)
Résultat net de la période	(64)	(79)

(1) Les données présentées pour 2019 tiennent compte du résultat de Carrefour Chine jusqu'au 26 septembre 2019 et des impacts de la norme IFRS 16 applicable à partir du 1^{er} janvier 2019.

**5.1 Incidences sur le compte de résultat consolidé de l'exercice 2018 du retraitement IFRS 5 de Carrefour Chine**

(en millions d'euros)	2018 publié	Reclassement IFRS 5	2018 retraité IFRS 5
Chiffre d'affaires hors taxes	76 000	(3 646)	72 355
Programmes de fidélisation	(740)	113	(627)
Chiffre d'affaires hors taxes, net de la fidélisation	75 261	(3 532)	71 728
Autres revenus	2 656	(219)	2 438
Revenus totaux	77 917	(3 751)	74 166
Coût des ventes	(60 850)	2 838	(58 012)
Marge des activités courantes	17 067	(913)	16 154
Frais généraux et amortissements	(15 162)	946	(14 216)
Résultat opérationnel courant	1 905	32	1 937
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	14	-	14
Résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence	1 919	32	1 952
Produits et charges non courants	(1 161)	32	(1 129)
Résultat opérationnel	758	64	823
Résultat financier	(262)	4	(258)
Coût de l'endettement financier net	(233)	5	(228)
Autres produits et charges financiers	(29)	(0)	(30)
Résultat avant impôts	496	69	565
Impôts sur les résultats	(539)	10	(529)
Résultat net des activités poursuivies	(43)	79	36
Résultat net des activités abandonnées	(301)	(79)	(380)
Résultat net de la période	(344)	-	(344)
dont Résultat net - part du Groupe	(561)	-	(561)
dans Résultat net des activités poursuivies - part du Groupe	(259)	72	(187)
dans Résultat net des activités abandonnées - part du Groupe	(301)	(72)	(373)
dont Résultat net - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	216	-	216
dans Résultat net des activités poursuivies - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	216	7	223
dans Résultat net des activités abandonnées - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	(7)	(7)

**5.2 Incidences sur le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice 2018 du retraitement IFRS 5 de Carrefour Chine**

(en millions d'euros)	2018 publié	Reclassement IFRS 5	2018 retraité IFRS 5
RESULTAT AVANT IMPÔT	496	69	565
OPÉATIONS D'EXPLOITATION			
Impôts			
Dotations aux amortissements	1 536	(99)	1 437
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	(29)	0	(29)
Variation des provisions et impairment	488	(3)	486
Coût de l'endettement financier net	233	(5)	228
Part dans le résultat et dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	37	-	37
Impact des activités abandonnées	(141)	26	(115)
Autofinancement	2 107	0	2 107
Variation du besoin en fonds de roulement	115	(1)	113
Impact des activités abandonnées	55	2	56
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation (hors sociétés financières)	2 276	0	2 276
Variation des encours sur crédit à la consommation	(168)	-	(168)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation - total	2 108	0	2 108
OPÉATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 611)	50	(1 560)
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(3)	(19)	(23)
Acquisitions de filiales et de participations dans des entreprises associées	(190)	2	(189)
Cessions de filiales et participations dans des entreprises associées	1	-	1
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	172	(2)	169
Cessions d'actifs financiers non courants	20	-	20
Variation des créances et dettes sur acquisitions et cessions d'immobilisations	(28)	6	(21)
Sous-total Investissements nets de désinvestissements	(1 639)	37	(1 602)
Autres emplois	13	(3)	9
Impact des activités abandonnées	13	(34)	(21)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissement	(1 613)	0	(1 613)
OPÉATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire souscrite par des participations ne donnant pas le contrôle	89	(0)	89
Dividendes versés par Carrefour (société mère)	(152)	-	(152)
Dividendes versés par les sociétés consolidées aux intérêts hors Groupe	(82)	-	(82)
Variation des actions propres et autres instruments	42	-	42
Variation des actifs financiers courants	(45)	6	(39)
Emission d'emprunts obligataires	1 758	-	1 758
Remboursement d'emprunts obligataires	(744)	-	(744)
Intérêts financiers nets versés	(245)	5	(240)
Autres variations de l'endettement	(89)	0	(89)
Impact des activités abandonnées	(2)	(11)	(13)
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement	529	0	529
Variation nette de la trésorerie avant effet de change	1 023	0	1 023
Incidence des variations de change	(315)	-	(315)
Variation nette de la trésorerie	708	0	708
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	3 593	0	3 593
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 300	-	4 300
Dont trésorerie à la clôture des activités poursuivies	4 300	(211)	4 089
Dont trésorerie à la clôture des activités abandonnées	-	211	211

NOTE 6 : INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* requiert la présentation de données relatives aux secteurs opérationnels du Groupe issues du reporting interne et utilisées par la Direction dans ses décisions d'investissement et d'évaluation de la performance. Pour le Groupe, les secteurs opérationnels sont constitués par les pays dans lesquels il exerce ses activités au travers de magasins intégrés, les résultats de chaque pays faisant l'objet d'une revue mensuelle par le Président-Directeur Général du Groupe qui est le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe présente son information sectorielle en regroupant, comme le permet IFRS 8, les pays présentant des caractéristiques similaires, c'est-à-dire se trouvant dans la même zone géographique :

- France ;
- Europe (hors France) : Espagne, Italie, Belgique, Pologne et Roumanie ;
- Amérique latine : Brésil et Argentine ;
- Asie : Taïwan (la Chine ayant été cédée en septembre 2019 et présentée comme une activité abandonnée sur 2019 et 2018 retraité).

Les résultats réalisés par certaines entités exerçant des fonctions supports font l'objet d'une allocation aux différents pays, *au prorata* de l'activité déployée au bénéfice de chacun d'entre eux. Les produits et charges résiduels de ces entités sont présentés au sein de « fonctions globales ».

Les actifs sectoriels incluent les *goodwill*, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les droits d'utilisation de l'actif, ainsi que, présentés dans les « Autres actifs sectoriels », les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les encours clients des sociétés financières et les autres débiteurs. Les passifs sectoriels correspondent aux engagements locatifs, aux dettes fournisseurs, au refinancement des encours clients et aux autres créditeurs.

Les investissements de chaque secteur correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (hors *goodwill*) telles que présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Les informations communiquées dans les tableaux ci-après sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les états financiers consolidés du Groupe.

6.1 Résultats sectoriels

2019 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	34 765	20 999	14 665	1 968	-
Autres Revenus	2 491	824	667	855	84	61
Résultat opérationnel courant avant amortissements ⁽¹⁾	4 417	1 551	1 537	1 114	209	5
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	2 088	547	657	833	83	(32)
Investissements corporels et incorporels	1 725	875	366	420	47	17
Dotations aux amortissements ⁽³⁾⁽⁴⁾	(2 328)	(1 004)	(880)	(281)	(126)	(37)

2018 retraité IFRS 5 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
Chiffre d'affaires hors taxes	72 355	35 615	21 076	13 809	1 855	-
Autres Revenus	2 438	843	695	756	79	65
Résultat opérationnel courant avant amortissements ⁽⁵⁾	3 403	1 185	1 122	983	138	(26)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	1 937	466	664	767	77	(38)
Investissements corporels et incorporels ⁽⁵⁾	1 560	683	385	429	43	19
Dotations aux amortissements ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	(1 465)	(719)	(458)	(216)	(61)	(12)

(1) En 2019, le résultat opérationnel courant avant amortissements n'inclut pas les charges de loyers des contrats dorénavant comptabilisés selon la norme IFRS 16 (hors exemptions) (cf. note 4).

(2) En 2019, le résultat opérationnel courant n'inclut pas les charges de loyers des contrats dorénavant comptabilisés selon la norme IFRS 16 (hors exemptions). Il inclut en revanche les amortissements des droits d'utilisation des actifs sous-jacents comptabilisés à ce titre (cf. note 4). Au total, l'impact net de l'application de la norme IFRS 16 rehausse le résultat opérationnel courant de l'exercice 2019 d'un montant de 40



millions d'euros. Par ailleurs, le résultat opérationnel courant de l'Amérique Latine inclut en 2019 un ajustement négatif de (31) millions d'euros relatif à l'application de la norme IAS 29 en Argentine versus (33) millions d'euros en 2018 (cf. note 1.4).

- (3) En 2019, les dotations aux amortissements incluent les droits d'utilisation des actifs sous-jacents aux contrats de location, dorénavant comptabilisés selon la norme IFRS 16 (hors exemptions) (cf. note 4).
- (4) Y compris amortissements des immobilisations logistiques inclus dans le coût des ventes.
- (5) La société CSI, en charge du développement de projets informatiques pour le compte de la France, fait partie de la zone France depuis le 1er janvier 2019. Afin d'être comparable avec la structuration du résultat sectoriel 2019, les différents agrégats comptabilisés par CSI en 2018 ont été réalloués de la zone Fonctions globales vers la zone France dans le résultat sectoriel 2018. Cela a conduit à réallouer le résultat opérationnel courant avant amortissements, les investissements corporels et incorporels ainsi que les dotations aux amortissements pour des montants de 90 millions d'euros, de 147 millions d'euros et de (90) millions d'euros respectivement.

6.2 Bilans sectoriels

Au 31 décembre 2019, les actifs et passifs n'incluent plus Carrefour Chine suite à sa cession intervenue en septembre 2019 (cf. note 2.2).

31/12/2019 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
ACTIF						
Goodwill	7 976	4 955	2 507	450	63	1
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	1 452	646	551	172	20	64
Immobilisations corporelles ⁽²⁾	11 370	4 908	3 281	2 806	373	2
Immeubles de placement	312	11	139	110	52	-
Droits d'utilisation de l'actif ⁽¹⁾	4 388	1 417	2 074	265	419	213
Autres actifs sectoriels	16 971	8 328	3 216	4 638	270	519
Total Actifs sectoriels	42 470	20 264	11 768	8 442	1 197	800
Autres actifs non affectés	8 332					
Total Actif	50 802					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels ⁽³⁾	27 492	12 607	7 897	5 418	1 040	531
Autres passifs non affectés	11 635					
Total Passif	39 127					

31/12/2018 (en millions d'euros)	Total Groupe	France	Europe	Amérique latine	Asie	Fonctions globales
ACTIF						
Goodwill	7 983	4 901	2 508	467	107	1
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾⁽⁴⁾	1 461	700	503	161	34	64
Immobilisations corporelles ⁽²⁾⁽⁴⁾	12 637	5 453	3 642	2 677	863	2
Immeubles de placement	389	9	137	120	122	-
Droits d'utilisation de l'actif ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Autres actifs sectoriels ⁽⁴⁾	16 999	8 904	3 135	3 633	863	465
Total Actifs sectoriels	39 470	19 967	9 925	7 057	1 989	532
Autres actifs non affectés	7 908					
Total Actif	47 378					
PASSIF (hors capitaux propres)						
Passifs sectoriels ⁽³⁾⁽⁴⁾	23 756	11 349	5 553	4 440	2 085	329
Autres passifs non affectés	12 336					
Total Passif	36 092					

(1) Les actifs sectoriels incluent les droits d'utilisation de l'actif reconnus suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Ils s'élevaient à 5 244 millions d'euros au 01/01/2019 (cf. note 4).

(2) Les droits au bail et les immobilisations en location-financement, précédemment enregistrés en autres immobilisations incorporelles et corporelles, font partie des droits d'utilisation de l'actif suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Ils s'élevaient à 41 millions d'euros et 367 millions d'euros respectivement au 01/01/2019 (cf. note 4).

(3) Les passifs sectoriels incluent les engagements locatifs (parts à plus d'un an et à moins d'un an) reconnus suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Ils s'élevaient à 5 256 millions d'euros au 01/01/2019, dont 4 272 millions d'euros sur la part à plus d'un an (dont 230 millions d'euros relativement à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17) et 984 millions d'euros sur la part à moins d'un an (dont 45 millions d'euros relativement à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17) (cf. note 4).

(4) La société CSI, en charge du développement de projets informatiques pour le compte de la France, fait partie de la zone France depuis le 1er janvier 2019. Afin d'être comparable avec la structuration du bilan sectoriel au 31 décembre 2019, les différents agrégats comptabilisés par CSI en 2018 ont été réalloués de la zone Fonctions globales vers la zone France dans le bilan sectoriel au 31 décembre 2018. Cela a conduit à réallouer les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les autres actifs et passifs sectoriels pour des montants de 431 millions d'euros, de 5 millions d'euros, de 161 millions d'euros et de 154 millions d'euros respectivement.



NOTE 7 : DONNEES OPERATIONNELLES

7.1 Produits des activités ordinaires

Principes comptables

Les produits des activités ordinaires (« revenus totaux ») sont composés du chiffre d'affaires hors taxes et des autres revenus.

Le chiffre d'affaires hors taxes correspond au chiffre d'affaires réalisé dans les magasins, sur les sites e-commerce et les stations-service (ventes aux clients finaux), ainsi que dans les entrepôts (ventes aux franchisés).

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de l'activité de banque et d'assurance (y compris commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving), les revenus de l'activité de promotion immobilière, le chiffre d'affaires de l'activité voyages, les commissions relatives aux ventes e-commerce réalisées pour le compte de tiers (*Marketplaces*), les revenus locatifs des galeries marchandes et les redevances perçues des franchisés (principalement sous forme de *royalties*).

(i) reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins et dans les stations-service, qui constitue l'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe, est comptabilisé lors du passage en caisse des clients en application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients, les ventes ne comprenant aucune autre obligation de performance non remplie à cette date. Lorsque les ventes en magasins sont assorties d'un droit de retour, les conditions d'exercice de ce droit sont limitées à certaines catégories de produits et sont restreintes dans le temps selon la réglementation des pays concernés et/ou conformément aux conditions générales de vente du Groupe.

Les ventes de l'activité e-commerce sont constituées, d'une part, du chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes) et d'autre part, des commissions perçues au titre des ventes e-commerce que le Groupe réalise pour le compte de tiers (*Marketplaces*). Le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce du Groupe (ventes directes). Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus). Comme pour les ventes de marchandises en magasins, les ventes directes en e-commerce sont assorties d'un droit de retour dont les conditions d'exercice sont restreintes dans le temps. S'agissant des ventes en *Marketplaces*, le Groupe agit en tant qu'agent ; les revenus comptabilisés correspondent aux commissions facturées aux fournisseurs sur les ventes réalisées.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes aux franchisés est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Le produit net bancaire, développé par les sociétés financières du Groupe, est constitué pour l'essentiel des produits nets d'intérêt n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et comptabilisés en application des dispositions d'IFRS 9 (depuis le 1^{er} janvier 2018). Seuls les services liés à la mise à disposition de ces cartes de paiement qui ne correspondent pas à des opérations de financement ou de crédit (commissions perçues au titre des cotisations de carte bancaire, de dossiers de crédit classique ou de crédit revolving) entrent dans le champ d'application d'IFRS 15. Les commissions perçues sont étaillées sur la durée des contrats.

Le traitement comptable des redevances de franchise relève des dispositions spécifiques prévues par la norme IFRS 15 concernant les licences de propriété intellectuelle (licences dynamiques). La rémunération perçue en contrepartie de la concession des droits sur l'enseigne et du partage des savoir-faire est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par l'établissement exploité par le franchisé et étalée dans le temps. Le traitement comptable des redevances de location-gérance est identique à celui des redevances de franchise.

Les produits de location et sous-location n'entrent pas dans le champ d'application de la norme IFRS 15 et sont comptabilisés en application des dispositions de la norme IFRS 16 (depuis le 1^{er} janvier 2019).

L'activité de promotion immobilière correspond essentiellement à la création et aux extensions des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en vue de leur revente. Sont également inclus dans les projets de promotion Immobilière, la valorisation des emplacements situés dans les parties communes des centres commerciaux permettant de vendre ou d'exposer des produits pour une durée déterminée (*Specialty leasing*). L'activité de promotion immobilière est exercée au sein de Carrefour Property, filiale à 100% du Groupe. Les revenus de l'activité de promotion immobilière restent généralement comptabilisés à la date de livraison au client de l'ensemble immobilier construit ; seuls les revenus des projets réalisés sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) sont comptabilisés progressivement (en fonction de l'avancement du projet, mesuré sur la base des coûts encourus), le transfert de contrôle vers le client intervient au fur et à mesure que les travaux sont réalisés par le Groupe.



(ii) comptabilisation des programmes de fidélisation de la clientèle

La vente d'un bien ou service assortie de la remise de points de fidélité constitue un contrat comprenant deux « obligations de performance » séparées :

- d'une part, un bien ou service livré immédiatement ; et
- d'autre part, un droit à recevoir ultérieurement des biens ou services à prix réduit ou gratuit.

Le montant reçu au titre de la vente est réparti entre les deux « obligations de performance » en proportion de leurs prix de vente spécifiques respectifs.

7.1.1 Chiffre d'affaires hors taxes

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Chiffre d'affaires hors taxes	72 397	72 355	0,1%

A taux de change constants, le chiffre d'affaires 2019 se serait élevé à 74 777 millions d'euros, à comparer à 72 355 millions d'euros en 2018 retraité, soit une hausse de 3,3%. L'incidence de la variation des taux de change s'élève à (2,4) milliards d'euros en 2019, imputable en quasi-totalité à la zone Amérique latine.

Retraité de la norme IAS 29 en Argentine, le chiffre d'affaires consolidé 2019 aurait augmenté de 2,1% à taux de changes constants.

Chiffre d'affaires hors taxes par pays ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5
France	34 765	35 615	Amérique latine	14 665	13 809
Europe (hors France)	20 999	21 076	Brésil	12 793	11 919
Espagne	8 799	8 750	Argentine	1 872	1 889
Italie	4 516	4 702	Asie	1 968	1 855
Belgique	3 797	3 907	Taiwan	1 968	1 855
Pologne	1 895	1 828			
Roumanie	1 992	1 890			

(1) La quasi-totalité du chiffre d'affaires est comptabilisée à une date spécifique. Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé progressivement n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

7.1.2 Autres revenus

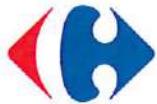
(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Produits financiers et commissions ⁽¹⁾	1 488	1 383	7,5%
Redevances de franchise et de location-gérance	280	258	8,5%
Revenus de location	190	194	(2,2%)
Revenus de sous-location ⁽²⁾	36	70	(47,9%)
Revenus de l'activité de promotion immobilière ⁽³⁾	24	70	(66,4%)
Revenus divers ⁽⁴⁾	473	462	2,4%
Total Autres revenus	2 491	2 438	2,2%

(1) Comprend le produit net des activités de banque et d'assurance du Groupe.

(2) Cette baisse reflète les revenus de sous-location financière enregistrés en produits financiers conformément à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (cf. note 4).

(3) Correspond au prix de vente des ensembles immobiliers qui ont été développés par le Groupe en vue de leur revente. Compte tenu des coûts de développement, présentés en Coût des ventes, la marge de promotion s'élève à 19 millions d'euros en 2019 et 30 millions d'euros en 2018.

(4) Les revenus divers concernent notamment les commissions sur ventes et celles reçues des fournisseurs, les revenus liés à l'activité billetterie / voyages ainsi qu'à la publicité en magasins.



7.2 Résultat opérationnel courant

Principes comptables

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire ayant pour objet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Il correspond au résultat opérationnel (qui est défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des activités abandonnées et de l'impôt) hors éléments résultant d'événements inhabituels, anormaux et peu fréquents présentés en produits et charges non courants (cf. note 7.3).

7.2.1 Coût des ventes

Principes comptables

Le coût des ventes intègre les achats nets des ristournes et coopérations commerciales, les variations de stock (après prise en compte des dépréciations), les produits liés à l'escompte, les écarts de change générés par les achats de marchandises, des coûts logistiques, ainsi que d'autres coûts essentiellement composés des coûts des produits vendus par les sociétés financières et du coût de revient de l'activité de promotion immobilière.

Les ristournes sont déterminées en fonction des taux de remise, immédiate ou différée, sur achats qui sont fixés contractuellement lors des négociations annuelles. Elles peuvent être :

- inconditionnelles, c'est-à-dire proportionnelles au total des achats, sans aucune autre condition, ou
- conditionnelles, c'est-à-dire dépendantes de la réalisation de certaines conditions (par exemple, la progression du chiffre d'affaires réalisé par le fournisseur avec le Groupe).

Les coopérations commerciales correspondent aux produits provenant de prestations réalisées par Carrefour pour les fournisseurs.

Les ristournes et coopérations commerciales comptabilisées dans le coût des ventes sont évaluées sur la base des dispositions contractuelles prévues dans les accords signés avec les fournisseurs.

7.2.2 Frais généraux et amortissements

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Frais généraux ⁽¹⁾	(11 906)	(12 821)	(7,1%)
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement ⁽³⁾	(1 361)	(1 395)	(2,5%)
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif ⁽²⁾	(733)	-	-
Total Frais généraux et amortissements	(13 999)	(14 216)	(1,5%)

Frais généraux

Les frais généraux se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Frais de personnel	(7 547)	(7 780)	(3,0%)
Locations immobilières ⁽¹⁾	(59)	(812)	(92,7%)
Honoraires	(863)	(795)	8,5%
Publicité	(791)	(824)	(4,0%)
Entretien et réparation	(713)	(715)	(0,3%)
Energie et électricité	(531)	(488)	8,9%
Taxes	(505)	(541)	(6,7%)
Autres frais généraux	(896)	(864)	3,7%
Total Frais généraux ⁽¹⁾	(11 906)	(12 821)	(7,1%)

(1) En 2019, les charges de locations immobilières n'incluent pas les loyers relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4). Elles se seraient élevées à 826 millions d'euros sur 2019 si la norme IFRS 16 n'avait pas été appliquée à partir du 1^{er} janvier.



Amortissements

En prenant en compte les amortissements logistiques inclus dans le coût des ventes, le total des amortissements comptabilisés au compte de résultat s'élève à (2 328) millions d'euros en 2019 ((1 465) millions d'euros en 2018 retraité) et se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	% Prog.
Immobilisations corporelles	(1 123)	(1 159)	(3,2%)
Immobilisations incorporelles	(223)	(208)	7,4%
Immobilisations en location financement ⁽³⁾	-	(15)	
Immeubles de placement	(15)	(13)	14,5%
Amortissements des immobilisations et immeubles de placement ⁽³⁾	(1 361)	(1 395)	(2,5%)
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations et immeubles de placement ⁽²⁾	(733)	-	
Amortissements des immobilisations logistiques	(54)	(70)	(22,4%)
Amortissements des droits d'utilisation de l'actif - immobilisations logistiques ⁽²⁾	(181)	-	
Total Amortissements	(2 328)	(1 465)	58,9%

(2) En 2019, les droits d'utilisation de l'actif relatifs à des contrats de location sont comptabilisés selon la norme IFRS 16. Ces droits sont amortis sur la durée raisonnablement certaine d'utilisation (cf. note 4).

(3) Les amortissements relatifs à des immobilisations en location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 en 2018 sont présentés sur la ligne « Amortissement des droits d'utilisation de l'actif à partir de 2019 » (cf. note 4).

7.3 Produits et charges non courants

Principes comptables

Conformément aux dispositions de la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables, le Groupe présente en résultat opérationnel non courant des « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

Sont comptabilisés en produits et charges non courants certains éléments significatifs à caractère inhabituel de par leur nature et leur fréquence tels que les dépréciations d'actifs non courants, les résultats de cession d'actifs non courants, les coûts de restructuration et des charges et produits liées à des réestimations de risques d'origine ancienne, sur la base d'informations ou d'éléments dont le Groupe a eu connaissance au cours de l'exercice.

Ces éléments sont présentés de manière distincte dans le compte de résultat afin de « faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats ».

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5
Résultat de cession d'actifs	28	57
Coûts de réorganisation	(549)	(708)
Autres produits et charges non courants	(308)	(289)
Résultat non courant avant dépréciations et pertes sur actifs	(830)	(939)
Dépréciations et pertes sur actifs	(200)	(189)
<i>dont dépréciations et pertes sur goodwill</i>	(1)	(3)
<i>dont dépréciations et pertes sur actifs corporels et incorporels et autres</i>	(200)	(187)
Produits et charges non courants	(1 030)	(1 129)
Dont :		
<i>total des produits non courants</i>	343	132
<i>total des charges non courantes</i>	(1 373)	(1 262)



Résultat de cession d'actifs

Hormis la cession des actifs détenus par Cargo Property Assets intervenue en octobre 2019 et ayant généré un résultat de cession post IFRS 16 de 45 millions d'euros environ (cf. note 2.3), le résultat de cession de l'exercice 2019 est composé de plus et moins-values réalisées dans le cadre de diverses cessions d'actifs, notamment en France et en Italie (comme en 2018).

Coûts de réorganisation

Les coûts de réorganisation comptabilisés en 2019 découlent des plans de rationalisation des structures initiés dans le cadre du premier pilier du plan de transformation « Carrefour 2022 ». La charge comptabilisée en résultat non courant correspond principalement aux indemnités payées ou à payer dans le cadre :

- du plan de transformation concernant les hypermarchés en France (rupture conventionnelle collective) avec près de 3 000 dossiers validés à fin 2019 ;
- des mesures de réorganisation mises en oeuvre en Italie concernant le siège ainsi que les différents formats de magasin ayant conduit au départ de plusieurs centaines de salariés.

Les provisions restant comptabilisées au 31 décembre 2019 au titre de ces plans seront, pour l'essentiel, décaissées en 2020.

La charge comptabilisée sur l'exercice 2018 comprenait principalement les coûts liés aux plans de départs volontaires en France et en Argentine ainsi qu'aux mesures de réorganisation en Belgique.

Autres produits et charges non courants

Les autres produits et charges non courants enregistrés en 2019 ont principalement concerné le Brésil et la France.

Au Brésil, les produits et charges non courants découlent en particulier des deux décisions suivantes :

- En mai 2019, la Cour Suprême a rendu une décision défavorable de « modulation » sur le sujet des transferts entre états de crédits ICMS portant sur des « produits de base ». En conséquence de cette décision, une provision (y compris les intérêts et pénalités) a été enregistrée dans les comptes en contrepartie d'une charge non courante visant à couvrir les contentieux fiscaux existants ainsi que les exercices encore soumis potentiellement à contrôle fiscal.
- En juin 2019, suite à une décision de justice favorable et définitive, des crédits PIS-COFINS relatifs à des exercices antérieurs ont été reconnus en contrepartie d'un produit non courant.

En France, des changements d'estimation dans le calcul du coût du risque de Carrefour Banque ont été opérés en 2019, ayant conduit au rehaussement global des provisions enregistrées au 31 décembre sur certaines catégories d'encours clients, notamment les clients dont les dossiers ont été validés par les commissions de surendettement au cours des années passées. Ce rehaussement reflète notamment le surcroît d'expérience engrangé en 2019 relatif aux impacts défavorables des changements de règlementations récents ayant concerné cette typologie de clients.

En 2018, les autres produits et charges non courants avaient également concerné la France et le Brésil. En France, un supplément d'intéressement de 350 € et un bon d'achat de 150 € avaient été octroyés en avril 2018 à tout salarié bénéficiaire de la participation 2017. Au Brésil, des dépréciations de certains crédits ICMS, relatifs à la taxe sur la distribution des biens et des services, avaient été comptabilisées en 2018.

Dépréciations et pertes sur actifs

Des dépréciations d'immobilisations autres que les *goodwill* ont été enregistrées en 2019 pour (36) millions d'euros, reflétant la situation difficile de certains magasins, notamment en France et en



Italie (cf. principes comptables énoncés en note 8.3). En 2018, les dépréciations avaient atteint (85) millions d'euros et avaient principalement concerné ces deux mêmes pays.

En 2019, les actifs immobilisés de Rue du Commerce ont été intégralement dépréciés au 31 décembre (cf. note 2.4).

Des sorties d'actifs ont également été enregistrées pour (77) millions d'euros ((82) millions d'euros en 2018), dont certaines concernant des logiciels.

De plus, les titres Showroomprivé ont été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin de s'aligner sur le cours de bourse de la société au 31 décembre 2019.

7.4 Besoin en fonds de roulement

7.4.1 Variation du besoin en fonds de roulement

La variation du besoin en fonds de roulement comprise dans la « variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation » du tableau de flux de trésorerie se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5	Variation
Variation des stocks	(313)	248	(561)
Variation des créances commerciales	(122)	(9)	(113)
Variation des créances et dettes fournisseurs	913	(184)	1 098
Variation des dettes de fidélité	32	32	(0)
Variation du BFR marchand ("Trésorerie marchandises")	510	86	424
Variation des autres créances et autres dettes	(454)	27	(481)
Variation du besoin en fonds de roulement	56	113	(57)

Ces éléments, comme tous les autres éléments du tableau des flux de trésorerie, sont convertis au taux moyen de l'exercice.

7.4.2 Stocks

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 – Stocks, les stocks de marchandises et les stocks liés à l'activité de promotion immobilière (actifs en cours de construction) sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient des stocks de marchandises correspond au dernier prix d'achat majoré des frais accessoires, méthode adaptée à la rotation rapide des stocks et qui ne génère pas d'écart significatif avec la méthode FIFO (« premier entré, premier sorti »). Cette valorisation incorpore l'ensemble des éléments constitutifs du coût d'achat des marchandises vendues (à l'exception des pertes et gains de change) et prend également en compte la totalité des conditions obtenues à l'achat de la part des fournisseurs (ristournes et coopérations commerciales).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé sur la base des perspectives d'écoulement, minoré des coûts additionnels nécessaires à la vente.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Stocks en valeur brute	6 052	6 352
Dépréciation	(184)	(218)
Total Stocks	5 867	6 135

(1) Au 31/12/2018, les stocks en valeur nette s'élevaient à 6 135 millions d'euros dont 463 millions d'euros relatifs à Carrefour Chine (cf. note 5).



7.4.3 Crédances commerciales

Principes comptables

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des fournisseurs (au titre des ristournes et coopérations commerciales à recevoir), des franchisés ainsi que celles dues au titre des loyers des galeries marchandes et des opérations réalisées dans le cadre de l'activité de promotion immobilière.

Les créances commerciales entrent dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti (cf. note 15). Elles sont comptabilisées pour le montant initial de la facture et font l'objet de dépréciation dans le cadre du modèle de dépréciation simplifié fondé sur les pertes attendues défini par la norme IFRS 9 - *Instruments financiers* (cf. note 15.7.4).

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Conformément à la norme IFRS 9, les créances concernées sont décomptabilisées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont associés (principalement les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution) est transférée à un tiers.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Crédances sur les clients	1 750	1 611
Dépréciation des créances	(175)	(188)
Total Crédances sur les clients	1 575	1 424
Fournisseurs débiteurs	1 094	1 113
Total Crédances commerciales	2 669	2 537

(1) Au 31/12/2018, les créances commerciales en valeur nette s'élevaient à 2 537 millions d'euros dont 62 millions d'euros relatifs à Carrefour Chine (cf. note 5).

7.4.4 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Principes comptables

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs comprennent principalement les dettes contractées vis-à-vis des fournisseurs du Groupe. Elles comprennent également les dettes fournisseurs ayant fait l'objet d'affacturage inversé. Ces créances détenues par les fournisseurs vis-à-vis du Groupe sont cédées à des établissements financiers dans le cadre de programmes d'affacturage inversé. Ces programmes permettent aux fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. Après analyse, ces dettes sont maintenues en dettes fournisseurs, leurs caractéristiques n'étant pas substantiellement modifiées (notamment maintien des termes contractuels, y compris échéance de la dette). Au 31 décembre 2019, les dettes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 2,1 milliards d'euros ayant fait l'objet d'un programme d'affacturage inversé (contre 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2018).

Les dettes fournisseurs entrent dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti, telle que définie par la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (cf. note 15). Ces passifs financiers sont évalués à l'origine à leur valeur nominale dans la mesure où elle constitue une estimation raisonnable de leur valeur de marché étant donné leur caractère court terme.

7.4.5 Crédances et dettes fiscales

Détail des créances fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Taxes sur le chiffre d'affaires	561	479
Autres impôts et taxes	55	42
Actifs d'impôts exigibles	222	333
Total Crédances fiscales	838	853



Détail des dettes fiscales

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Taxes sur le chiffre d'affaires	262	355
Autres impôts et taxes	653	652
Passifs d'impôts exigibles ⁽¹⁾	180	196
Total Dettes fiscales - Part à moins d'un an ⁽¹⁾	1 095	1 142
Total Dettes fiscales - Part à plus d'un an ⁽¹⁾	335	-

(1) Les dettes fiscales – parts à moins d'un an et à plus d'un an sont passées de 1,142 millions d'euros et 0 respectivement au 31/12/2018 à 1,219 millions d'euros et 382 millions d'euros respectivement au 01/01/2019 suite à l'application de l'interprétation IFRIC 23 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

7.4.6 Autres actifs et passifs

Détail des autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Charges constatées d'avance	299	329
Créances sur cessions d'immobilisations	13	22
Créances sociales	18	19
Autres créances d'exploitation nettes	408	517
Total Autres actifs courants	738	887
Charges constatées d'avance - Part à plus d'un an	2	60
Créances fiscales - Part à plus d'un an ⁽²⁾	567	319
Total Autres actifs non courants	569	379

(1) Les autres actifs courants sont passés de 887 millions d'euros au 31/12/2018 à 870 millions d'euros au 01/01/2019 suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là (cf. note 4). Les autres actifs non courants sont passés de 379 millions d'euros au 31/12/2018 à 353 millions d'euros au 01/01/2019 suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

(2) Correspond à des crédits d'impôt dont la recouvrabilité est attendue à plus de 12 mois. Au 31 décembre 2019, le montant brut des crédits ICMS brésiliens, lié principalement à des décisions de la Cour Suprême brésilienne favorables à l'entreprise, s'élève au bilan à 891 millions d'euros (713 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ce montant est déprécié à hauteur de (388) millions d'euros (soit une créance nette de 503 millions d'euros versus 339 millions d'euros au 31 décembre 2018) afin de reconnaître la valeur de marché des crédits dont l'utilisation est prévue par l'entreprise sur une période n'excédant pas trois ans. Au compte de résultat, les crédits ICMS brésiliens relatifs à l'exercice en cours sont reconnus en résultat opérationnel courant et ceux relatifs à des exercices antérieurs sont reconnus en produits non courants.

Détail des autres passifs courants

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Dettes sociales	1 518	1 695
Dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations	621	576
Produits constatés d'avance	93	120
Dettes diverses	416	546
Total Autres passifs courants	2 649	2 938

(1) Les autres passifs courants sont passés de 2 938 millions d'euros au 31/12/2018 à 2 937 millions d'euros au 01/01/2019 suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

7.5 Activités de banque et d'assurance

Principes comptables

En support de son activité de distributeur, le Groupe a développé une activité de banque et d'assurance à destination de ses clients, principalement en France, en Espagne et au Brésil.

Les sociétés financières du Groupe mettent notamment à disposition de leurs clients des cartes bancaires siglées « Carrefour », utilisables dans les magasins du Groupe et ailleurs, des prêts à la consommation (crédit renouvelable & prêt amortissable) et des produits d'épargne (assurance-vie, comptes sur livrets ...).

De par son importance dans le bilan consolidé du Groupe et ses spécificités, cette activité annexe fait l'objet d'une présentation particulière dans les états financiers du Groupe :

- les créances détenues sur la clientèle (encours des cartes de paiement, prêts personnels, ...) sont présentées au bilan sur les lignes « Encours clients des sociétés financières – Part à plus d'un an » et « Encours clients des sociétés financières – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les dettes contractées afin de refinancer ces créances sont présentées sur les lignes « Refinancement des encours clients – Part à plus d'un an » et « Refinancement des encours clients – Part à moins d'un an » suivant leur maturité ;
- les autres actifs et passifs (immobilisations corporelles et incorporelles, trésorerie, dettes fiscales et sociales...) sont présentés sur les lignes de bilan correspondantes ;
- les revenus nets tirés des activités bancaires sont présentés au sein de la ligne « Autres revenus » du compte de résultat ;
- la variation du besoin en fonds de roulement de l'activité de banque et d'assurance est isolée sur la ligne « Variation des encours sur crédit à la consommation » du tableau des flux de trésorerie.

7.5.1 Encours clients des sociétés financières

Au 31 décembre 2019, les encours clients des sociétés financières s'élèvent à 6 290 millions d'euros (à comparer à 6 208 millions d'euros à fin 2018) et se composent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Encours cartes	5 129	4 511
Encours prêts	2 050	2 110
Encours crédits (liés à des achats magasins)	86	97
Autres encours ⁽¹⁾	364	627
Dépréciation ⁽²⁾	(1 339)	(1 136)
Total Encours clients	6 290	6 208
Part à moins d'un an	4 007	3 722
Part à plus d'un an	2 283	2 486

(1) Les autres encours correspondent essentiellement aux prêts et crédits restructurés.

(2) L'augmentation du taux de dépréciation des encours clients en 2019 provient notamment de la filiale Carrefour Banque (cf. note 7.3) et de Banco CSF au Brésil dans une moindre mesure.

Gestion du risque de crédit et méthodologie de dépréciation

Principes comptables

Le modèle de dépréciation des encours clients des sociétés financières a été adapté conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, suivant un processus en deux étapes :

- classification des encours en classes homogènes de risques, au sens de la probabilité de défaut ; puis
- modélisation des probabilités de pertes de crédit, sur un horizon de 12 mois ou à maturité (correspondant à l'échéance résiduelle de l'instrument financier) selon la classification retenue.

Classification des encours clients

Les encours clients sont répartis en trois catégories, en fonction de l'analyse des augmentations significatives potentielles du risque de crédit :

- catégorie 1 : encours sur des débiteurs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale ;
- catégorie 2 : encours sur des débiteurs dont la situation financière s'est fragilisée (augmentation significative du risque de crédit) depuis la comptabilisation initiale sans qu'une indication objective de dépréciation (défaillir) ait encore été identifiée au niveau individuel ;
- catégorie 3 : encours sur des débiteurs en défaut.

(i) Augmentation significative du risque de crédit

Les principaux critères retenus par le Groupe pour déterminer s'il existe une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et s'il y a lieu de reclasser les actifs de la catégorie 1 à la catégorie 2 sont les suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 30 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;



- critère de renégociation : contrats renégociés avec un retard de paiement inférieur à 30 jours.

L'augmentation significative du risque de crédit est appréciée par contrat, avec application du principe de contagion à tous les encours du débiteur considéré.

(ii) Indication objective de perte de valeur (défaut)

Carrefour considère qu'il existe une indication objective de perte de valeur pour les encours remplissant l'un des critères suivants :

- critère d'arriéré (retard de paiement) : paiements en souffrance depuis plus de 90 jours (présomption énoncée par la norme IFRS 9 non réfutée) ;
- critère de renégociation : contrats renégociés (modification « non substantielle ») en raison de difficultés significatives du débiteur avec un retard de paiement supérieur à 30 jours ;
- critère de contentieux : contrats litigieux à la date de clôture ;
- critère de contagion : tous les contrats d'un même débiteur dont un des contrats répond à l'un des critères de défaut susmentionnés.

Les encours clients concernés sont classés dans la catégorie 3.

Estimation des pertes de crédit attendues

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur quatre paramètres principaux : la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, le montant de l'exposition en cas de défaut et le taux d'actualisation. Chacun de ces paramètres est calibré selon la segmentation des encours clients – celle-ci étant établie en fonction des produits distribués par chaque entité (prêts personnels, cartes de crédit / crédits renouvelables et crédits affectés) – sur la base des informations historiques et en prenant en compte des éléments de nature prospective. Les méthodes de calibrage des paramètres ont été établies en cohérence avec celles déployées pour répondre aux exigences réglementaires et prudentielles (dispositif Bâlois notamment).

Les pertes de crédit attendues sont calculées sur un horizon de 12 mois pour les encours classés en catégorie 1 et sur toute la durée de vie du crédit pour les encours classés en catégories 2 et 3.

Pour faire face au risque d'insolvabilité des emprunteurs auxquels elles ont consenti des fonds, les sociétés financières du Groupe se sont dotées de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité des débiteurs :

- systèmes d'aide à la décision intégrant des outils de *scoring*, de budget et de références passées attestant de la qualité de la contrepartie ;
- interrogations, quand ils existent, des différents fichiers positifs et négatifs ;
- gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- étude de solvabilité à date anniversaire du contrat ;
- outils de suivi et de contrôle permanent du risque de crédit.

Au sein de chaque société exerçant l'activité de crédit, un département Risque de crédit est en charge de l'ensemble de ces suivis et une synthèse des comités de gestion des risques fait l'objet d'une présentation systématique au Conseil d'administration de la société.

La valeur brute des encours clients des sociétés financières au 31 décembre 2019 est composée à 66% d'encours classés en catégorie 1, 17% d'encours classés en catégorie 2 et 16% d'encours classés en catégorie 3.



7.5.2 Refinancement des encours clients des sociétés financières

Le refinancement des encours clients des sociétés financières, de 5 529 millions d'euros à fin 2019 (5 514 millions d'euros à fin 2018), est assuré par les sources de financement suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	1 859	1 764
Dettes représentées par un titre (certificats de dépôt, BMTN) ⁽¹⁾	1 138	1 363
Emprunts bancaires	487	601
Comptes sur livret clients	387	456
Titrisation ⁽²⁾	368	300
Autres dettes de refinancement auprès des établissements financiers	1 269	1 017
Autres	20	12
Total Refinancement des encours clients	5 529	5 514
Part à moins d'un an	3 712	3 582
Part à plus d'un an	1 817	1 932

(1) Les dettes représentées par un titre sont principalement composées des Neu CP et Neu MTN émis par Carrefour Banque.

(2) Ce poste était relatif à l'opération de titrisation « Master Credit Cards Pass » lancée par Carrefour Banque en novembre 2013, compartimentée et rechargeable, portant sur un encours titrisé de 560 millions d'euros et ayant permis de lever 400 millions d'euros. Les 300 millions d'euros restant au 31 décembre 2018 ont été remboursés au cours du premier semestre 2019. En renouvellement de la précédente opération, Carrefour Banque a émis une nouvelle série de titres en octobre 2019 pour un montant de 370 millions d'euros à échéance juin 2022.

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT****8.1 Immobilisations incorporelles****Principes comptables****Goodwill**

Les *goodwill* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 3.1.

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, les *goodwill* ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 8.3.

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels ainsi que d'autres immobilisations incorporelles rattachées aux magasins.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur (cf. note 3.1).

Les logiciels sont amortis linéairement sur des durées allant de un à huit ans.

Les immobilisations incorporelles du Groupe se composent principalement de *goodwill*, présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Goodwill	7 976	7 983
Autres immobilisations incorporelles	1 452	1 461
Total Immobilisations incorporelles	9 429	9 444

8.1.1 Goodwill

La valeur des *goodwill* constatés par le Groupe fait l'objet d'un suivi généralement au niveau des secteurs opérationnels constitués par les pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers de magasins intégrés.

A fin 2019, la valeur nette totale des *goodwill* est très proche de celle enregistrée fin 2018 (soit (7) millions d'euros). Les acquisitions réalisées au cours de l'année 2019 en France (dont *So.bio*) ont été compensées par la cession de Carrefour Chine et par les écarts de conversion défavorables, constatés au Brésil et en Argentine.

(en millions d'euros)	Goodwill nets fin décembre 2018	Acquisitions	Cessions ⁽¹⁾	Dépréciations	Autres mouvements	Ecarts de conversion	Goodwill nets fin décembre 2019
France	4 901	50	-	-	4	-	4 955
Belgique	956	-	-	-	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	446	-	-	-	(0)	(9)	437
Italie	251	-	-	(1)	(0)	-	250
Pologne	244	-	-	-	-	3	247
Argentine	20	-	-	-	-	(7)	13
Autres pays	213	-	(46)	-	-	(0)	167
Total	7 983	50	(46)	(1)	4	(14)	7 976

(1) Les (46) millions d'euros correspondent à la sortie du *goodwill* comptabilisé par Carrefour Chine suite à sa cession intervenue en septembre 2019.

En 2018, la valeur nette totale des *goodwill* était restée relativement stable, les acquisitions réalisées en France étant compensées par les écarts de conversion défavorables enregistrés au Brésil et en Argentine.

(en millions d'euros)	Goodwill nets fin décembre 2017	Acquisitions	Cessions	Dépréciations	Autres mouvements	Ecarts de conversion	Goodwill nets fin décembre 2018
France	4 814	78	-	-	9	-	4 901
Belgique	956	-	-	(0)	-	-	956
Espagne	952	-	-	-	-	-	952
Brésil	498	-	-	-	1	(53)	446
Italie	253	-	-	(2)	(0)	-	251
Pologne	252	-	-	-	-	(7)	244
Argentine	39	-	-	-	-	(19)	20
Autres pays	213	-	-	-	-	0	213
Total	7 977	78	-	(3)	10	(79)	7 983

8.1.2 Autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Valeur brute	3 640	3 510
Amortissements	(2 317)	(2 146)
Dépréciations	(72)	(101)
<u>Immobilisations incorporelles en cours</u>	202	198
Total Autres immobilisations incorporelles	1 452	1 461

(1) Les autres *Immobilisations incorporelles nettes* sont passées de 1 461 millions d'euros au 31/12/2018 à 1 420 millions d'euros au 01/01/2019 suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

Variation des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2017	3 427	(2 063)	1 364
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	27	(21)	6
Au 01 janvier 2018	3 454	(2 084)	1 370
Acquisitions	377	-	377
Cessions	(69)	34	(36)
Ecarts de conversion	(66)	41	(25)
Amortissements	-	(217)	(217)
Dépréciations	-	(20)	(20)
<u>Variations de périmètre, transferts et autres mouvements</u>	13	0	13
Au 31 décembre 2018	3 707	(2 246)	1 461
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	(47)	6	(41)
Au 01 janvier 2019	3 660	(2 240)	1 420
Cession de Carrefour Chine ⁽²⁾	(37)	17	(20)
Acquisitions	371	-	371
Autres cessions	(73)	26	(46)
Ecarts de conversion	(22)	12	(10)
Amortissements	-	(223)	(223)
Dépréciations	-	1	1
<u>Variations de périmètre, transferts et autres mouvements</u>	(57)	17	(40)
Au 31 décembre 2019	3 842	(2 389)	1 452

(1) Le droit au bail, enregistré dans les autres immobilisations incorporelles jusqu'au 31/12/2018, est désormais inclus dans l'évaluation initiale du droit d'utilisation de l'actif. Un reclassement est ainsi constaté dans le bilan d'ouverture au 01/01/2019 pour un montant net de 41 millions d'euros.

(2) Les montants reportés dans cette ligne correspondent aux autres immobilisations incorporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 5) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des autres immobilisations incorporelles en 2019 n'incluent donc pas les flux de Carrefour Chine sur la période.



8.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de constructions, d'agencements et installations des magasins et de terrains.

Comptabilisation initiale

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, elles sont évaluées à leur coût de revient minoré des amortissements et des pertes de valeur. Pour les actifs nécessitant une longue période de préparation (actifs « qualifiés » au sens de la norme IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, qui correspondent pour le Groupe aux immeubles de placement, hypermarchés et supermarchés dont la durée de construction excède 1 an), le Groupe tient compte, le cas échéant, du coût financier supporté dans la détermination du coût de revient total de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Durées d'utilité

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Constructions	
▪ Bâtiments	40 ans
▪ Aménagements des sols	10 à 20 ans
▪ Parkings	6 à 10 ans
Matériel, agencements et installations	
	4 à 8 ans
Autres immobilisations corporelles	
	3 à 10 ans

Compte tenu de son activité, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les durées d'utilité sont réexaminées à chaque clôture annuelle et sont, le cas échéant, révisées de manière prospective conformément aux dispositions de la norme IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

(en millions d'euros)	31/12/2019			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	2 688	(55)	(71)	2 562
Constructions	10 891	(5 790)	(208)	4 893
Matériel, agencements et installations	14 934	(11 513)	(245)	3 176
Autres immobilisations	415	(295)	(3)	117
Immobilisations en cours	623	-	-	623
Total Immobilisations corporelles	29 550	(17 653)	(527)	11 370

(en millions d'euros)	31/12/2018 ⁽¹⁾			
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains	2 606	(88)	(99)	2 419
Constructions	10 611	(5 175)	(264)	5 173
Matériel, agencements et installations	16 060	(12 055)	(352)	3 653
Autres immobilisations	430	(298)	(5)	127
Immobilisations en cours	567	-	-	567
Terrains en location-financement	448	-	-	448
Constructions en location-financement	1 166	(915)	-	250
Matériel, agencements et installations en location-financement	83	(83)	-	0
Total Immobilisations corporelles	31 971	(18 614)	(719)	12 637
<i>Dont actifs en location-financement</i>	<i>1 697</i>	<i>(998)</i>	<i>-</i>	<i>699</i>

(1) Les immobilisations corporelles nettes sont passées de 12 637 millions d'euros au 31/12/2018 à 12 270 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des immobilisations en location-financement selon la norme IAS 17 pour 367 millions d'euros vers les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4). Les autres immobilisations en location-financement comptabilisées au 31/12/2018 d'une valeur nette de 332 millions d'euros ont été reclassées vers les lignes Terrains et Constructions pour des valeurs nettes de 206 millions d'euros et 125 millions d'euros respectivement.

Variation des immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Au 31 décembre 2017	31 621	(18 524)	13 097
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	752	(469)	283
Au 01 janvier 2018	32 372	(18 993)	13 379
Acquisitions	1 226	-	1 226
Cessions	(838)	681	(156)
Amortissements	-	(1 310)	(1 310)
Dépréciations	-	(84)	(84)
Ecart de conversion	(954)	473	(481)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements	165	(102)	63
Au 31 décembre 2018	31 971	(19 334)	12 637
Ajustements liés à la première application d'IFRS 16 ⁽¹⁾	(723)	356	(367)
Au 01 janvier 2019	31 248	(18 977)	12 270
Cession de Carrefour Chine ⁽²⁾	(1 672)	1 359	(313)
Acquisitions	1 346	-	1 346
Autres cessions ⁽³⁾	(1 270)	609	(661)
Amortissements	-	(1 177)	(1 177)
Dépréciations	-	(46)	(46)
Ecart de conversion	(337)	179	(157)
Variations de périmètre, transferts et autres mouvements ⁽⁴⁾	236	(126)	110
Au 31 décembre 2019	29 550	(18 180)	11 370

- (1) Les immobilisations corporelles nettes sont passées de 12 637 millions d'euros au 31/12/2018 à 12 270 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des immobilisations en location-financement pour 367 millions d'euros selon la norme IAS 17 vers les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4).
- (2) Les montants reportés dans cette ligne correspondent aux immobilisations corporelles détenues par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 5). Les autres flux du tableau de variation des immobilisations corporelles en 2019 n'incluent donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.
- (3) Les autres cessions incluent principalement les immobilisations corporelles détenues par Cargo Property Assets au moment de sa sortie du périmètre de consolidation (cf. note 2.3), représentant 653 millions d'euros en valeur brute et 577 millions d'euros en valeur nette.
- (4) Ce poste correspond essentiellement à l'effet hyperinflation appliqué sur les immobilisations corporelles détenues en Argentine, conformément à la norme IAS 29.

8.3 Tests de dépréciation

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, la recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des actifs individuels et/ou UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie composée principalement de goodwill pour le Groupe.

Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs à sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de sortie) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien.

Dans le cas où la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill) peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements complémentaires qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

Dépréciation des immobilisations autres que les goodwill

Le niveau d'analyse auquel Carrefour apprécie la valeur recouvrable des immobilisations corporelles correspond au magasin (UGT) pour l'ensemble des formats.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses immobilisations incorporelles (autres que les goodwill) et corporelles, dès lors qu'elles présentent des indices de perte de valeur : tous les magasins enregistrant un résultat opérationnel courant avant amortissements négatif pendant deux années consécutives (au-delà de la phase d'ouverture) sont testés.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts



de sortie.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation des flux de trésorerie futurs du magasin sur une période maximale de 5 ans majorée d'une valeur terminale. La juste valeur est appréciée au regard de transactions récentes, de pratiques professionnelles, d'expertises indépendantes ou de la valeur estimée de rachat par un concurrent.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle utilisés sont les mêmes que pour les tests de dépréciation des *goodwill*.

Dépréciation des *goodwill*

La norme IAS 36 prescrit qu'un test de dépréciation soit réalisé annuellement au niveau de chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le *goodwill* a été affecté.

Tel que le préconise la norme IAS 36, le *goodwill* doit être affecté à chaque UGT ou à chacun des groupes d'UGT susceptible(s) de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le *goodwill* est ainsi affecté doit représenter, au sein de l'entité, le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour les besoins de gestion interne et ne doit pas être plus grand qu'un secteur déterminé selon la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, avant regroupement.

Le niveau d'analyse auquel le groupe Carrefour apprécie la valeur recouvrable des *goodwill* correspond au pays. Ce niveau de test du *goodwill* est fondé sur des critères tant organisationnels que stratégiques. En particulier, le fonctionnement des activités dans les pays (hypermarchés, supermarchés...) s'appuie sur des moyens communs (gestion des achats, systèmes commerciaux, un siège par pays...), qui représentent une source essentielle de synergies entre les différentes activités.

La valeur d'utilité est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période qui n'excède en général pas 5 ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'extrapolation des données de la dernière année au taux de croissance perpétuelle et l'utilisation d'un taux d'actualisation spécifique par pays. Les flux de trésorerie futurs retenus pour les tests de dépréciation réalisés pour l'exercice 2019 ont été estimés à partir des trajectoires financières établies par la Direction générale du pays et validées par la Direction générale du Groupe.

Le taux d'actualisation par pays correspond à la moyenne pondérée du coût des fonds propres et du coût de l'endettement calculé en utilisant un gearing sectoriel médian. Le coût des fonds propres spécifique par pays est obtenu à partir des paramètres locaux (taux sans risque, prime de marché). Le coût de l'endettement pris en considération est évalué selon la même logique.

La juste valeur, qui correspond au prix qui serait régi pour la vente des activités du pays testé lors d'une transaction normale entre des participants de marché, est évaluée sur la base de données observables lorsqu'il en existe (multiples de chiffre d'affaires et/ou d'EBITDA de transactions récentes, offres reçues de repreneurs potentiels, multiples de valeurs boursières d'entreprises comparables) ou d'analyses effectuées par des experts internes ou externes.

Un test supplémentaire est réalisé lors de la clôture semestrielle dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les indicateurs retenus par le Groupe sont notamment :

- un indice de perte de valeur interne : dégradation significative du ratio [Résultat opérationnel courant avant amortissements / ventes nettes hors essence] entre le budget et le dernier atterrissage ;
- des indices de perte de valeur externes : hausse significative du taux d'actualisation et/ou dégradation importante de la prévision de croissance du PIB établie par le FMI.

Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* sont définitives, y compris lorsqu'elles ont été comptabilisées lors d'un arrêté intermédiaire.

8.3.1 Dépréciation des *goodwill* et analyse de sensibilité

Les tests de dépréciation réalisés en 2019 ont conduit le Groupe à ne pas comptabiliser de perte de valeur des *goodwill* (tout comme en 2018).

8.3.1.1 Pays pour lesquels la valeur recouvrable est proche de la valeur nette comptable

Dans le cadre des tests menés au 31 décembre 2019, l'Italie a été identifiée comme ayant une valeur recouvrable proche de la valeur nette comptable tout en lui restant supérieure. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée.

ITALIE

En ce qui concerne l'Italie, une dépréciation de (700) millions d'euros du *goodwill* avait été enregistrée dans les comptes en 2017 afin de refléter la diminution importante constatée sur la valeur d'utilité de nos activités italiennes. Dans ce contexte, une analyse élargie avait été menée afin d'évaluer la juste valeur des activités du Groupe en Italie, fondée sur une approche de valorisation multi-critères incluant notamment une valorisation sur la base de multiples observés pour des actifs comparables dans le secteur de la distribution en Europe, ainsi que la prise en compte de la valeur de marché des actifs immobiliers italiens, établie sur la base d'évaluations externes.

Cette approche de valorisation multi-critères a été reconduite dans le cadre du test d'impairment du *goodwill* au 31 décembre 2019 (tout comme au 31 décembre 2018). La juste valeur ainsi déterminée représente la meilleure estimation établie par la Direction générale du Groupe et permet de conforter le montant du *goodwill* de 250 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2019.

8.3.1.2 Autres pays

Pour les autres pays dans lesquels le Groupe opère, l'analyse de sensibilité du calcul à une variation conjointe des paramètres clefs selon des hypothèses raisonnablement possibles n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des groupes d'UGT deviendrait inférieure à sa valeur comptable.

8.3.1.3 Principales hypothèses financières utilisées pour l'estimation des valeurs d'utilité

Les hypothèses de taux de croissance perpétuelle et de taux d'actualisation (Weighted Average Cost of Capital – WACC) par pays, prises en compte pour les tests de dépréciation 2019 et 2018, se présentent comme suit :

Pays	2019		2018	
	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle	Taux d'actualisation après impôt	Taux de croissance perpétuelle
France	5,6%	1,7%	5,9%	1,6%
Espagne	6,2%	1,8%	6,5%	2,1%
Italie	7,3%	1,5%	6,7%	1,7%
Belgique	5,6%	1,8%	6,0%	1,8%
Pologne	7,2%	2,8%	7,9%	2,7%
Roumanie	8,6%	2,5%	9,4%	3,1%
Brésil	10,1%	3,5%	12,5%	4,6%
Argentine	27,9%	17,0%	25,3%	13,3%
Chine			9,2%	2,3%
Taiwan	5,5%	1,4%	6,8%	1,8%

8.4 Immeubles de placement

Principes comptables

Selon la norme IAS 40 – *Immeubles de placement*, les immeubles de placement sont des biens immobiliers (constructions ou terrains) détenus pour en retirer des loyers ou/et pour valoriser le capital. Au regard des critères attachés à cette norme, ces actifs qui génèrent des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par le Groupe dans le cadre de l'exploitation des magasins correspondent au sein du Groupe aux galeries marchandes (ensemble de commerces et de services implantés derrière les lignes de caisses des magasins), en pleine propriété ou copropriété, et dont la surface est au moins égale à 2 500 mètres carrés.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût historique et amortis linéairement sur la même période que les immobilisations corporelles de même nature (cf. note 8.2).

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en « Autres revenus », sur une base linéaire sur toute la durée de location. Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs, sur toute la durée de location (cf. note 7.1).

La juste valeur des immeubles de placement est évaluée deux fois par an :

- soit en appliquant aux loyers bruts annualisés générés par chaque immeuble de placement, un



- multiple, fonction de la rentabilité calculée sur chacune des galeries marchandes, et un taux de capitalisation, fonction du pays ;
- soit en ayant recours à des expertises indépendantes utilisant deux méthodes : la méthode des flux de trésorerie actualisés et la méthode par le rendement. Les experts utilisent également par recouplement les valeurs vénale au m² et les valeurs de marché utilisées sur les transactions comparables.

Compte tenu du peu de données publiques disponibles notamment en terme de taux de capitalisation, de la complexité des évaluations d'actifs immobiliers et de l'utilisation des états locatifs propres au Groupe, ce dernier considère la classification en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur comme la mieux adaptée.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Immeubles de placement (valeur brute)	507	576
Amortissements et dépréciations	(195)	(187)
Total Immeubles de placement	312	389

(1) Au 31/12/2018, les immeubles de placement en valeur nette s'élevaient à 389 millions d'euros dont 71 millions d'euros relatifs à Carrefour Chine (cf. note 5).

Variation des immeubles de placement

(en millions d'euros)	
Au 31 décembre 2017	410
Ajustements liés à la première application d'IAS 29	25
Au 01 janvier 2018	434
Dotations aux amortissements	(14)
Ecarts de conversion	(35)
Investissements	8
Transferts et autres mouvements	(4)
Au 31 décembre 2018	389
Cession de Carrefour Chine ⁽¹⁾	(71)
Dotations aux amortissements	(15)
Ecarts de conversion	(11)
Investissements	8
Autres cessions	(2)
Transferts et autres mouvements	13
Au 31 décembre 2019	312

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondent aux immeubles de placement détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 5). Les autres flux du tableau de variation des immeubles de placement en 2019 n'incluent donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

Les produits locatifs générés par ces immeubles de placement et comptabilisés sur la ligne « Autres revenus » du compte de résultat s'élèvent à 55 millions d'euros en 2019 contre 54 millions d'euros en 2018 retraité de la Chine. Les charges opérationnelles directes s'élèvent à (13) millions d'euros en 2019 contre (13) millions d'euros en 2018 retraité.

La juste valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2019 a été estimée à 635 millions d'euros contre 982 millions d'euros au 31 décembre 2018 (603 millions d'euros hors Carrefour Chine). Les évolutions de juste valeur pour les différents pays ne sont pas significatives individuellement.

NOTE 9 : CONTRATS DE LOCATION

9.1 Principes comptables

Principes comptables

Les actifs pris en location correspondent :

- majoritairement aux actifs immobiliers aussi bien exploités par le Groupe que mis en sous-location. Ces derniers comprennent les contrats de sous-location de magasins aux franchisés ainsi que les contrats de sous-location d'emplacements dans les galeries marchandes et centres commerciaux ;
- plus accessoirement à des contrats de location de véhicules ;
- enfin à quelques contrats d'entreposage et de stockage et de prestation informatique présentant une composante locative.

A compter du 1^{er} janvier 2019, tous les contrats de location (hors exemptions prévues par la norme IFRS 16, cf. ci-dessous) sont désormais comptabilisés au bilan, par la constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué, en contrepartie d'un engagement locatif correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

La norme IFRS 16 affecte également la présentation de ces opérations au compte de résultat (comptabilisation d'une charge d'amortissements en charge opérationnelle courante et d'une charge d'intérêts en résultat financier, en remplacement de la charge de loyers en charge opérationnelle courante) et au tableau des flux de trésorerie (les paiements locatifs, représentatifs du paiement des intérêts et du remboursement de l'engagement locatif, affectent les flux de financement).

Cette nouvelle norme induit donc un changement principalement pour les contrats de location qui répondaient à la définition de contrats de location simple selon la norme IAS 17 (applicable jusqu'au 31 décembre 2018) et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Les paiements effectués au titre de ces contrats étaient comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Comptabilisation d'un engagement locatif

Les montants pris en compte dans l'évaluation initiale de l'engagement locatif sont :

- les loyers fixes diminués des avantages restant à recevoir du bailleur ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un indice ;
- les garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si l'exercice de l'option est raisonnablement certain ; et
- les pénalités de résiliation ou de non-renouvellement du contrat si leur exercice est raisonnablement certain.

L'actualisation des loyers est effectuée au taux implicite du contrat si celui-ci est facilement déterminable et dans le cas contraire, le taux d'emprunt marginal du preneur est appliqué (cas appliqués en pratique). Le taux d'actualisation correspond à l'échéance moyenne pondérée de remboursement de l'engagement locatif.

La base des taux d'actualisation est déterminée par pays à partir d'une courbe de taux sans risque et d'un spread (spread unique pour toutes les filiales d'un même pays). La table de taux est mise à jour trimestriellement pour la partie sans risque et annuellement pour le spread/rating sauf survenance d'un événement susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation du risque de crédit des filiales.

Cet engagement locatif est ensuite évalué au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le montant de l'engagement locatif est susceptible d'être ajusté en cas de modification du contrat de location, de réévaluation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

Le droit d'utilisation est évalué à son coût, comprenant :

- le montant initial de l'engagement locatif ;
- les paiements d'avance faits au bailleur ;
- les coûts directs initiaux encourus ;
- une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état du bien loué selon les termes du contrat.



Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer l'engagement locatif.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ajustée en cas de modification du contrat de location, de réévaluation de la durée de location ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles de loyers liées à l'application d'indices ou de taux. Ainsi en cas de sortie avant la fin de la durée IFRS 16, l'impact de la décomptabilisation du droit d'utilisation et de l'engagement locatif sera enregistré en résultat non courant.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit sera traité comme une composante du droit d'utilisation.

Les paiements relatifs aux contrats de courte durée (durée inférieure ou égale à 12 mois) ou concernant les biens de faible valeur sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat (exemptions prévues par la norme IFRS 16).

La recouvrabilité du droit d'utilisation est testée dès lors que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de l'actif. Les dispositions de mise en œuvre du test de dépréciation sont identiques à celles relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles décrites dans la note 8.3 des comptes consolidés (« méthode transitoire » appliquée).

Durée des contrats de location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le Groupe prend en compte dans la détermination de la durée raisonnablement certaine d'utilisation des actifs loués :

- les caractéristiques liées aux différents types d'actifs (magasins, entrepôts logistiques, bâtiments administratifs) ainsi que le pays concerné par le contrat de location immobilier. Les caractéristiques suivantes sont prises en considération : la rentabilité des magasins, l'existence d'investissements récents réalisés dans les magasins, l'existence de pénalités de résiliation significatives et s'il s'agit de magasins intégrés ou franchisés.
- une approche par catégorie de véhicules pour les véhicules de location présentant des caractéristiques et des durées d'utilisation similaires. Quatre catégories ont été identifiées afin de distinguer les véhicules de fonction, les voitures et utilitaires utilisés pour la location à la clientèle, les camions ainsi que les utilitaires.

En France, plusieurs centaines de baux commerciaux concernent des baux « 3/6/9 ». La législation sur ces baux commerciaux octroie au preneur, à l'issue du bail, un droit à renouvellement de celui-ci ou un droit à une indemnité d'éviction. Pour les situations où le bailleur serait amené à verser au preneur une indemnité autre que négligeable en cas de refus de renouvellement du bail, la question de l'existence ou non d'une option de renouvellement pour le preneur s'est posée. Dans ce cadre, le Groupe a appliqué la position exprimée par l'ANC dans son relevé de conclusions, publié le 16 février 2018. Ainsi, la période exécutoire est de 9 ans et au-delà, pour les baux en tacite reconduction, la durée IFRS 16 retenue correspond au préavis (généralement 6 mois).

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié sa décision sur une demande de clarification concernant les sujets suivants :

- la détermination de la période exécutoire d'un contrat de location renouvelable par tacite reconduction, ou d'un contrat à durée indéterminée, pouvant être dénoncé par l'une des parties avec respect d'un certain préavis. En particulier, la question a été posée sur la notion de pénalités sur laquelle est basée la définition de la période exécutoire.
- le lien entre la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué, et la durée IFRS 16 d'un contrat de location.

L'IFRS IC a :

- conclu qu'une approche économique (plutôt que strictement juridique) doit être retenue pour déterminer la période exécutoire d'un contrat de location ;
- apporté des clarifications relatives au lien entre la durée IFRS 16 d'un contrat de location et la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué.

Carrefour n'a pas appliqué cette décision lors de l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, les incidences potentielles de celle-ci étant en cours d'analyse. En effet, compte tenu de la grande volumétrie des contrats de location dans les différents pays du Groupe et de la publication tardive de cette décision, le Groupe doit disposer d'un temps suffisant (« sufficient time ») pour mener à bien les analyses qui permettront d'en déterminer précisément les effets.

Nos analyses portent en particulier sur les contrats de location :

- en tacite reconduction ou résiliables à tout moment ;
- d'actifs sous-jacents (magasins, entrepôts) comprenant des agencements et installations indissociables, dont la valeur nette comptable résiduelle à la fin de la durée IFRS 16 pourrait constituer une pénalité (au sens de la décision IFRS IC) significative pour le Groupe. Ces cas-là pourraient aboutir à l'allongement de la durée IFRS 16 des contrats de location et/ou à la ré-estimation de la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables de ces biens loués.

Le Groupe intègre dans ses analyses en cours les spécificités liées aux différents formats de magasins (proximité, supermarchés et hypermarchés) ainsi que celles liées aux différentes zones géographiques.

A l'issue de ces analyses et de certaines discussions de place, le Groupe pourra conclure si cette décision de l'IFRS IC modifie ou non son mode d'application actuel de la norme IFRS 16. Ces analyses pourraient en particulier remettre en cause l'appréciation des durées IFRS 16 des baux 3/6/9 en France (plusieurs centaines de contrats concernés), qui sont actuellement déterminées conformément à la position exprimée par l'ANC en février 2018 (cf. supra).

Comptabilisation des contrats de sous-location

Le Groupe, lorsqu'il est bailleur intermédiaire comptabilise la location principale dont il est preneur et la sous-location dont il est bailleur comme deux contrats séparés.

Si le contrat de sous-location est classé en location simple, le droit d'utilisation provenant du contrat principal est maintenu à l'actif du bilan et les produits issus de la sous-location sont comptabilisés en résultat courant sur toute la durée du contrat de sous-location.

Si le contrat de sous-location est classé en location financement :

- l'actif droit d'utilisation, issu du contrat de location principal est décomptabilisé ;
- une créance est constatée pour une valeur égale à l'investissement net dans le contrat de sous-location ;
- toute différence entre le droit d'utilisation et l'investissement net dans le contrat de sous-location est comptabilisée en résultat financier ;
- l'engagement locatif (au titre du contrat principal) est maintenu au passif.

Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

9.2 Droits d'utilisation de l'actif

(en millions d'euros)	01/01/2019 ⁽²⁾			31/12/2019			
	IAS 17 ⁽¹⁾	Valeur nette IFRS 16	Total	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Valeur nette
Terrains & constructions	367	4 603	4 970	5 321	(1 126)	(3)	4 192
Équipements	-	116	116	134	(13)	-	121
Immeubles de placement	-	158	158	86	(10)	-	75
Total droits d'utilisation de l'actif	367	4 877	5 244	5 540	(1 149)	(3)	4 388

(1) Reclassement au 01/01/2019 des immobilisations en location-financement comptabilisés à hauteur de 367 millions d'euros au 31/12/2018 selon la norme IAS 17 vers les droits d'utilisation de l'actif comptabilisés selon la norme IFRS 16 (cf. note 4).

(2) Au 01/01/2019, les droits d'utilisation de l'actif s'élevaient à 5 244 millions d'euros dont 836 millions d'euros relatifs à Carrefour Chine.

**Variation des droits d'utilisation de l'actif**

(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Immobilisations en location-financement IAS 17 au 31/12/2018</i>	723	(356)	367
Au 01 janvier 2019	5 600	(356)	5 244
Cession de Carrefour Chine ⁽¹⁾	(878)	41	(836)
Augmentations	1 075	-	1 075
Diminutions	(251)	73	(178)
Dotation aux amortissements	-	(914)	(914)
Autre mouvements	(7)	4	(3)
Au 31 décembre 2019	5 540	(1 152)	4 388

(1) Les montants reportés dans cette ligne correspondent aux droits d'utilisation d'actif détenus par Carrefour Chine (activité abandonnée en 2019, cf. note 5) au 1er janvier 2019. Les autres flux du tableau de variation des droits d'utilisation d'actif en 2019 n'incluent donc pas ceux de Carrefour Chine sur la période.

9.3 Engagements locatifs**Engagements locatifs par maturité**

(en millions d'euros)	31/12/2019
A moins d'un an	912
Entre 1 et 2 ans	820
Entre 2 et 5 ans	1 801
Au-delà de 5 ans	1 038
Total Engagements locatifs	4 573

**NOTE 10 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE****Principes comptables**

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net des entreprises mises en équivalence (entreprises associées et co-entreprises), après prise en compte d'ajustements de mise en conformité des méthodes comptables avec celles du Groupe, à partir de la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint est exercé jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prend fin.

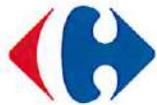
Les participations comptabilisées par mise en équivalence font pleinement partie des activités opérationnelles du Groupe. La quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est par conséquent présentée sur une ligne distincte du résultat opérationnel courant (« résultat opérationnel courant après quote-part des sociétés mises en équivalence »), conformément à la recommandation n° 2013-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

La valeur comptable des titres mis en équivalence fait l'objet de tests de dépréciation conformément aux principes comptables décrits en note 8.3.

10.1 Variation des titres mis en équivalence

La variation de ce poste se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Solde au 31 décembre 2017	1 355
Ajustements liés à la première application d'IFRS 9	7
Solde au 01 janvier 2018	1 362
Ecarts de conversion	(15)
Quote-part de résultat net	14
Dividendes	(51)
Acquisitions et Augmentations de capital	115
Autres mouvements	(51)
Solde au 31 décembre 2018	1 374
Ecarts de conversion	0
Quote-part de résultat net	2
Dividendes	(103)
Acquisitions et Augmentations de capital	27
Autres mouvements	(54)
Solde au 31 décembre 2019	1 246



10.2 Informations sur les entreprises associées

Les principaux éléments financiers caractéristiques des entreprises associées sont les suivants :

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Total bilan	Capitaux propres	Actifs non courants	Chiffre d'affaires / Revenus	Résultat net
Carmila (France)	35%	5 479	2 576	5 003	359	30
Provencia SA (France)	50%	458	270	251	864	23
Showroomprive.com (France)	21%	403	184	228	655	(47)
Carrefour SA (Turquie)	46%	552	(29)	343	1 007	(54)
Costasol (Espagne)	34%	105	50	64	162	8
Mestdagh (Belgique)	25%	266	39	94	596	17
Ulysse (Tunisie)	25%	141	90	124	331	12
Autres sociétés ⁽¹⁾	N/A	929	339	558	1 576	28

(1) Ligne comprenant 199 sociétés considérées individuellement comme non significatives.

Les deux principales valeurs des titres mis en équivalence au 31 décembre 2019 concernent Carmila pour 838 millions d'euros (908 millions d'euros au 31 décembre 2018) et Provencia pour 125 millions d'euros (122 millions d'euros au 31 décembre 2018). Elles représentent 77% de la valeur totale des mises en équivalence à fin 2019.

Les informations financières résumées présentées dans le tableau ci-dessus correspondent aux données à 100 % issues des états financiers des entreprises associées, retraités le cas échéant afin de refléter les ajustements d'homogénéisation des méthodes comptables effectués lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence (données non retraitées des ajustements de juste valeur effectués au moment de l'acquisition ou de la perte de contrôle et de l'élimination de la quote-part du Groupe dans les résultats découlant des opérations de cession ou d'acquisition d'actifs réalisées entre le Groupe et l'entreprise associée).

Carmila – société dédiée à la valorisation des centres commerciaux attenants aux hypermarchés Carrefour en France, en Espagne et en Italie, créée en 2014 par le Groupe et ses partenaires co-investisseurs – est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la gouvernance établie avec les co-investisseurs conférant à Carrefour une influence notable sur Carmila.

Jusqu'à sa fusion-absorption avec la société Cardety le 12 juin 2017, la gouvernance de Carmila était organisée par un pacte d'associés entre Carrefour (qui détenait 42% du capital) et d'autres investisseurs institutionnels (qui détenaient les 58 % restants), pacte qui prévoyait notamment la composition du conseil d'administration et liste les décisions requérant une approbation préalable du conseil (avec des majorités simples ou qualifiées selon l'importance des sujets).

Concomitamment à la fusion-absorption de Carmila par Cardety, les règles de gouvernance ont été adaptées (recomposition des organes d'administration et de direction, et modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur du conseil d'administration). Le Groupe considère que ces règles de gouvernance lui confèrent une influence notable sur la nouvelle entité Carmila, qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette position repose notamment sur le fait que le groupe Carrefour ne dispose pas de la majorité de représentants au conseil d'administration (composé de quatorze membres, dont huit administrateurs indépendants et cinq administrateurs désignés par Carrefour) et n'est donc pas en mesure d'imposer seul les décisions requérant l'approbation préalable du conseil, qui relèvent pour partie des activités pertinentes.

Le tableau suivant résume les principaux éléments financiers au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 de l'entreprise associée Carmila (tels que publiés dans ses propres états financiers consolidés⁽¹⁾). L'ANR EPRA (Actif Net Réévalué - European Public Real Estate Association) de Carmila s'élève à 3 799 millions d'euros au 31 décembre 2019.



(en millions d'euros)

	2019	2018
Produits (revenus locatifs)	359	340
Résultat opérationnel avant ajustement de juste valeur des actifs	282	261
Résultat opérationnel ⁽¹⁾	192	275
Résultat net des activités poursuivies	108	164
Total actifs non courants ⁽¹⁾	6 155	6 092
Total actifs courants	364	411
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	178	71
Total passifs non courants	2 563	2 550
Total passifs courants	410	301
Pourcentage d'intérêt détenu par Carrefour	35,4%	35,4%
Carrefour - Valeur des titres Carmila mis en équivalence	838	908
Carrefour - Dividendes reçus de Carmila	72	36

(1) *Carmila ayant choisi d'appliquer le modèle de la juste valeur pour la comptabilisation des immeubles de placement, conformément à l'option prévue par la norme IAS 40, les données présentées dans le tableau ci-dessus tiennent compte des ajustements de juste valeur du patrimoine immobilier. Les états financiers consolidés de Carmila font par conséquent l'objet de retraitements d'homogénéité préalablement à la comptabilisation par mise en équivalence de la participation de Carrefour dans les états financiers du Groupe (modèle du coût appliqué par Carrefour).*

Les titres Showroomprivé ont été dépréciés à hauteur de (47) millions d'euros en 2019 afin de s'aligner sur le cours de bourse de la société au 31 décembre 2019.

10.3 Transactions avec les entreprises associées (parties liées)

Les montants des opérations réalisées au cours de l'exercice 2019 avec les principales sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont présentés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Carmila (France)	CarrefourSA (Turquie)	Provencia (France)	Mestdagh (Belgique)	Ulysse (Tunisie)
Chiffre d'affaires (ventes de marchandises)	-	0	577	49	6
Redevances de franchise	-	3	9	8	2
Revenus de l'activité de promotion immobilière ⁽¹⁾	37	-	-	-	-
Prestations de services	16	-	-	6	-
Honoraires et autres charges opérationnelles	(5)	-	-	-	-
Créances à la clôture	56	1	24	9	2
Dettes à la clôture	(7)	(2)	-	-	-

(1) *Montants présentés avant élimination de la quote-part correspondant à la participation détenue par le Groupe dans l'entreprise associée concernée.*

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

Principes comptables

La charge d'impôt de l'exercice comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Elle intègre le montant comptabilisé en France au titre de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dans la mesure où le Groupe considère que cette dernière répond à la définition d'un impôt sur le résultat donnée par la norme IAS 12 – *Impôts sur le résultat*.

Un impôt différé est calculé et comptabilisé selon la méthode bilantielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et leur valeur fiscale (sauf cas particuliers prévus par la norme IAS 12), ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. L'évaluation des impôts différés est faite en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont présentés au bilan en actifs et passifs non courants.

La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée par entité fiscale, en prenant en compte les estimations de résultat fiscal futur dérivées du plan stratégique de chaque pays (établi selon les modalités décrites en note 8.3) et les impôts différés passifs existant à la clôture. Les impôts différés actifs dont la recouvrabilité n'est pas considérée comme probable font l'objet d'une dépréciation.



11.1 Charge d'impôt de l'exercice

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5
Impôts exigibles (y compris provisions)	(475)	(534)
Impôts différés	(29)	5
Total Impôts sur les résultats	(504)	(529)

Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

L'impôt théorique pour 2019 et 2018 retraité IFRS 5 est calculé sur la base du résultat consolidé avant impôt auquel est appliqué le taux d'impôt en vigueur en France. Pour l'exercice 2019, il correspond à une charge de (249) millions d'euros, qui se rapproche de la charge nette de (504) millions d'euros effectivement comptabilisée comme suit :

(en millions d'euros)	2019	2018 retraité IFRS 5
Résultat avant impôts	722	565
Taux d'imposition normatif en France	34,4%	34,4%
Charge d'impôt théorique	(249)	(195)
Eléments de rapprochement avec le taux effectif :		
- Effet des différences entre le taux d'imposition normatif en France et le taux d'imposition des filiales étrangères	40	36
- Effet des changements de taux d'imposition applicables	7	14
- Impôts et crédits d'impôt non assis sur le résultat fiscal ⁽¹⁾	(16)	(37)
- Effets impôt sur les différences permanentes	(12)	(14)
- Impôts différés actifs reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours d'exercices antérieurs ⁽²⁾	28	66
- Impôts différés actifs non reconnus sur différences temporelles et déficits reportables nés au cours de l'exercice ⁽³⁾	(172)	(289)
- Dépréciation d'impôts différés actifs et crédits d'impôts reconnus au cours d'exercices antérieurs ⁽³⁾	(131)	(113)
- Effet impôt sur la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	1	(5)
- Autres différences	(0)	6
Total Impôts sur les résultats	(504)	(529)
Taux effectif d'impôt	69,7%	93,7%

(1) Le montant d'impôts non assis sur le résultat tient notamment compte de la CVAE, qui s'élève à (61) millions d'euros en 2019 ((51) millions en 2018), des retenues à la source, ainsi que de l'évolution des provisions pour risques fiscaux (cf. note 12.2.1). Il intègre aussi l'effet impôt associé aux résultats des activités abandonnées.

(2) Le montant des impôts différés actifs relatifs à des exercices antérieurs reconnus en 2019 se rapporte notamment au Brésil. En 2018, il se rapportait notamment à la Belgique.

(3) En 2019, les dépréciations ont été constatées principalement en France, au Brésil et en Italie.

11.2 Impôts différés actifs et passifs

Le Groupe présente une position nette d'impôts différés actifs de 168 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 182 millions d'euros une année auparavant.

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts différés actifs	823	723
Impôts différés passifs	(655)	(541)
Impôts différés actifs nets	168	182

Les principales natures d'impôts différés se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations			31/12/2019
		Compte de résultat	Impôt sur les autres éléments du résultat global (OCI)	Périmètre, écarts de conversion et autres variations (1)	
Déficits reportables	1 262	142	-	(219)	1 185
Immobilisations corporelles	131	34	-	(46)	119
Provisions non déductibles	779	61	27	(24)	845
<i>Goodwill</i> amortissables fiscalement	315	1	-	-	316
Autres immobilisations incorporelles	4	4	-	(0)	8
Stocks	151	4	-	(28)	127
Instruments financiers	136	1	1	(5)	133
Autres différences temporelles	(23)	(11)	-	15	(19)
Impôts Différés Actifs avant compensation	2 756	238	28	(307)	2 715
Incidence de la compensation IDA-IDP	(484)	(3)	-	18	(469)
Impôts Différés Actifs après compensation	2 272	235	28	(290)	2 246
Dépréciation d'impôts différés actifs	(1 550)	(154)	(27)	307	(1 423)
Impôts Différés Actifs nets	723	81	2	17	823
Immobilisations corporelles	(250)	(75)	-	(26)	(351)
Provisions réglementées	(394)	(64)	-	11	(447)
<i>Goodwill</i> amortissables fiscalement	(157)	13	-	3	(141)
Autres immobilisations incorporelles	(1)	(16)	-	0	(16)
Stocks	(16)	(3)	-	-	(19)
Instruments financiers	(14)	3	3	(9)	(17)
Autres différences temporelles	(193)	29	-	31	(132)
Impôts Différés Passifs avant compensation	(1 025)	(113)	3	11	(1 124)
Incidence de la compensation IDA-IDP	484	3	-	(18)	469
Impôts Différés Passifs après compensation	(541)	(110)	3	(8)	(655)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	182	(29)	5	10	168

(1) La majeure partie des diminutions d'impôts différés actifs correspond à la sortie de Carrefour Chine du périmètre de consolidation (cf. note 5).

11.3 Impôts différés non activés

Le montant des impôts différés non reconnus s'élève au 31 décembre 2019 à 1 423 millions d'euros (à comparer à 1 550 millions d'euros au 31 décembre 2018), dont 949 millions d'euros d'impôts différés actifs sur déficits reportables (1 026 millions d'euros au 31 décembre 2018) et 474 millions d'euros d'impôts différés actifs sur différences temporelles (524 millions d'euros au 31 décembre 2018).

11.4 Positions fiscales incertaines

Suite à la première application d'IFRIC 23, les provisions pour risques fiscaux liés à l'impôt sur les sociétés, d'un montant de (459) millions d'euros au 31 décembre 2018 ont été reclasées en dettes fiscales au 1er janvier 2019 ; la part à plus d'un an s'élevant à (382) millions d'euros et la part à moins d'un an s'élevant à (77) millions d'euros (cf. note 4).



NOTE 12 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, les provisions sont comptabilisées lorsqu'à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ; ou
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

12.1 Variations des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2018	Impact IFRS 16	Impact IFRIC 23 ⁽⁴⁾	01/01/2019	Ecart de conversion	Dotations	Actualisation	Reprises sans utilisation	Reprises avec utilisation	Autres ⁽⁵⁾	31/12/2019
Engagements vis-à-vis du personnel ⁽¹⁾	1 095	-	-	1 095	1	77	111	(104)	(50)	46	1 176
Litiges	1 290	-	(459)	831	(27)	629	-	(216)	(122)	(0)	1 094
Litiges fiscaux	998	-	(459)	539	(20)	453	-	(132)	(44)	2	797
Litiges sociaux	143	-	-	143	(5)	100	-	(36)	(54)	(1)	147
Litiges légaux	149	-	-	149	(2)	76	-	(48)	(25)	(1)	150
Réorganisations	697	-	-	697	(4)	326	-	(29)	(379)	(62)	548
Provisions liées aux activités de banque et d'assurance ⁽²⁾	276	-	-	276	(1)	18	-	(35)	(28)	0	231
Autres ⁽³⁾	163	54	-	217	1	89	-	(31)	(23)	(4)	249
Total Provisions	3 521	54	(459)	3 116	(30)	1 138	111	(415)	(603)	(20)	3 297

(1) Cf. note 13.

(2) Les provisions liées aux activités de banque et d'assurance comprennent notamment les provisions pour risque de crédit sur engagements de prêts (hors-bilan) comptabilisées en application d'IFRS 9, ainsi que les provisions visant à couvrir les risques techniques de l'activité d'assurance.

(3) Les autres provisions sont notamment composées de provisions pour contrats onéreux. Elles comprennent également depuis le 01/01/2019 des provisions pour coûts de remise en état / démantèlement à échéance des baux immobiliers, enregistrées en contrepartie des droits d'utilisation de l'actif, suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

(4) Les provisions relatives à des litiges fiscaux sont passées de 998 millions d'euros au 31/12/2018 à 539 millions d'euros au 01/01/2019 suite à l'application de l'interprétation IFRIC 23 à partir de ce jour-là (cf. note 4).

(5) Un reclassement de 47 millions d'euros des provisions pour réorganisations vers les engagements vis-à-vis du personnel a été opéré afin de refléter le départ de salariés belges en prévision cette année.

Les sociétés du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou litiges dans le cours normal de leurs activités. Par ailleurs, celles-ci font également l'objet de contrôles fiscaux dont certains peuvent donner lieu à redressement. Les principaux litiges sont décrits ci-dessous. Dans chaque cas, le risque est évalué par la Direction du Groupe et ses conseils.

Au 31 décembre 2019, le montant des provisions enregistrées par le Groupe au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels il est impliqué s'élève à 1 094 millions d'euros, à comparer à 831 millions d'euros après application de l'interprétation IFRIC 23 au 1^{er} janvier 2019 (cf. note 4). Le Groupe n'en fournit pas le détail, considérant que la divulgation du montant de la provision éventuellement constituée en considération de chaque litige en cours serait de nature à causer au Groupe un préjudice sérieux.

12.2 Litiges

Dans le cadre de ses activités réalisées dans une dizaine de pays différents, le Groupe est confronté à des litiges d'ordre fiscal, social ou commercial.



12.2.1 Litiges fiscaux (y compris ceux liés à l'impôt sur les sociétés)

Certaines sociétés du Groupe ont fait ou font l'objet de contrôles par les autorités fiscales des pays dans lesquels elles sont enregistrées.

Au Brésil, Carrefour est exposé à des risques fiscaux, qui portent notamment sur la taxe sur la distribution des biens et services (ICMS) et les crédits d'impôt enregistrés à ce titre (détermination des montants et documentation de ceux-ci), ainsi que sur les contributions fédérales relatives au programme d'intégration sociale et au financement de la sécurité sociale (Pis-Cofins). Le Groupe conteste le bien-fondé de la plupart des chefs de redressement et notamment la constitutionnalité de certaines dispositions législatives en vertu desquelles ces redressements ont été notifiés. L'estimation du niveau de risque relatif à chaque litige est revue régulièrement en concertation avec les conseils du Groupe Carrefour Brésil et une provision est comptabilisée en conséquence. Au 31 décembre 2019, la provision correspondante (y compris pour la partie liée à l'impôt sur les sociétés) s'élève à 790 millions d'euros (contre 510 millions d'euros au 31 décembre 2018) et le montant des dépôts judiciaires versés au titre des redressements contestés par le Groupe, présentés en « Autres actifs financiers non courants » (cf. note 15.5) à 497 millions d'euros (471 millions d'euros au 31 décembre 2018). La hausse de la provision reflète notamment la décision défavorable de « modulation » prise par la Cour Suprême en mai 2019 sur le sujet des transferts entre états de crédits ICMS relatifs aux « produits de base » (cf. note 7.3).

En France, Carrefour conteste notamment la position de l'administration quant au champ d'application du régime du « rabot » qui plafonnait la déduction des charges financières jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans plusieurs pays, l'administration fiscale remet en cause une partie de la déductibilité des frais de siège. Le Groupe conteste ces redressements.

12.2.2 Litiges sociaux

De par sa taille, le Groupe est confronté de manière permanente à des litiges avec des salariés ou d'anciens salariés.

Carrefour peut par ailleurs rencontrer, de manière plus exceptionnelle, des situations de litige impliquant un nombre élevé de salariés ou anciens salariés. Au Brésil, le Groupe est en procès avec de nombreux anciens salariés qui lui réclament principalement le paiement d'heures supplémentaires qui n'auraient pas été payées.

12.2.3 Litiges légaux et commerciaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles réguliers à l'initiative des différentes autorités administratives en charge du droit de la concurrence, du droit de la consommation ou de toute autre activité réglementée. A l'instar de toute entreprise, des litiges peuvent également apparaître entre le Groupe et ses prestataires ou fournisseurs.

12.3 Passifs éventuels

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel risquant d'affecter significativement et avec une probabilité sérieuse, les résultats, la situation financière, le patrimoine ou l'activité du Groupe.

Au Brésil, compte tenu de la complexité de la législation fiscale, en particulier pour les sociétés de distribution, le Groupe est exposé à des risques fiscaux pour lesquels une sortie de trésorerie est jugée non probable par le Groupe et ses conseils, représentant une exposition totale de 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2019. Le principal risque fiscal concerne la déductibilité de l'amortissement fiscal du *goodwill* reconnu lors de l'acquisition d'Atacadão en 2007 pour un montant total de 587 millions d'euros au 31 décembre 2019. A ce jour, la sortie de ressource est toujours considérée comme non probable par le Groupe.



Notes annexes

L'enquête ouverte en juillet 2018 par l'Autorité de la concurrence française sur les rapprochements à l'achat dans le secteur de la grande distribution à dominante alimentaire est toujours pendante.

En mai 2019, l'Autorité de la concurrence belge a ouvert une enquête dans le cadre de l'alliance à l'achat organisée entre Carrefour Belgique et Provera.

Par décision du 1er octobre 2019, Carrefour Argentine (INC SA) a été renvoyée devant la juridiction de jugement pour complicité d'intermédiation financière non autorisée pour des faits intervenus entre 2012 et 2015 dans un contexte d'hyperinflation. L'appel interjeté par INC SA contre cette décision d'ordre procédural est actuellement pendant.

**NOTE 13 : EFFECTIFS, REMUNERATIONS ET AVANTAGES DU PERSONNEL****Principes comptables**

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, congés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...) et d'autres avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté....).

Ces avantages sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 19 – *Avantages du personnel*. Les avantages à court terme (avantages payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants) sont comptabilisés dans les dettes courantes (« Autres passifs courants ») et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié (cf. note 7.2.2). Les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués et comptabilisés selon les modalités exposées en note 13.1.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'actions gratuites. Ces plans entrent dans le périmètre d'application de la norme IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* et sont comptabilisés selon les modalités décrites en note 13.2.

13.1 Engagements de retraite et avantages assimilés**Principes comptables**

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel payables après la cessation de l'emploi. Le Groupe accorde des avantages postérieurs à l'emploi dans le cadre de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

Régimes à prestations définies et avantages à long terme

Le groupe Carrefour provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

L'obligation du Groupe au titre de ces avantages est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation.

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture par référence aux taux des obligations d'entreprises de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuaire qualifié.

La provision comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est égale à la valeur actualisée de l'obligation diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute modification ou liquidation de régime, qui sont comptabilisés en résultat opérationnel ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture comptabilisée en résultat financier.

Les réévaluations du passif net (écart actuarial, rendement des actifs du régime et, le cas échéant, variation de l'effet du plafonnement de l'actif) sont comptabilisés immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».



13.1.1 Description des principaux régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent essentiellement des compléments de retraites qui sont versés dans certains pays, annuellement, aux retraités anciens collaborateurs du Groupe, et des indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. Ces régimes sont présentés ci-dessous et concernent principalement la France, la Belgique et l'Italie.

Régimes en vigueur en France

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédant le départ en retraite) et dépend de l'ancienneté dans le Groupe.

Carrefour a mis en place en 2009 un régime de retraite supplémentaire à prestations définies, modifié en 2015. Les principales caractéristiques de ce régime sont :

- bénéficiaires : avoir un minimum de 3 ans d'ancienneté effective et percevoir une rémunération annuelle brute supérieure à 18 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale (PASS) ;
- prestations servies : 2,75% de la rémunération de référence par année d'ancienneté sous réserve du respect des conditions de performance applicables pour chaque année. Aucune rente n'est versée si un nombre minimum d'années n'a pas été validé au titre des conditions de performance ;
- ancienneté : l'ancienneté retenue est celle acquise au sein du Groupe Carrefour : elle prend en compte la présence au sein du Groupe y compris au titre de contrats de travail non consécutifs. Aucune bonification d'ancienneté n'est prévue ;
- rémunération de référence : la rémunération de référence est calculée sur la moyenne des 3 dernières rémunérations annuelles (salaire de base et rémunération variable annuelle), perçues au cours des trois années civiles précédant l'année de cessation d'activité. Cette moyenne est plafonnée à 60 PASS ;
- rente annuelle maximum : 25% de la rémunération de référence et la différence entre 45% de la rémunération de référence et le montant annuel des retraites de base, complémentaire et supplémentaire ;
- rente de réversion : en cas de décès, une rente de réversion au conjoint survivant est prévue à hauteur de 50% de la rente de retraite du bénéficiaire.

En application de l'ordonnance du 3 juillet 2019 (transposition de la directive européenne dite « portabilité retraite »), les régimes de retraite à prestations définies ne peuvent plus permettre l'acquisition de nouveaux droits conditionnels postérieurement au 1er janvier 2020. Ce dispositif sera donc amené à évoluer sur décision du conseil d'administration du Groupe.

Régimes en vigueur en Belgique

Les principaux engagements portés par le Groupe en Belgique concernent les « préensions » et le « fonds de solidarité ».

Le système de préension prévoit le versement d'une allocation de chômage pendant la période allant de l'âge de départ à la retraite proposé dans la convention collective à l'âge légal de départ à la retraite. Carrefour est engagé à compléter les allocations versées par l'Etat belge à concurrence de 95% du dernier salaire net. La législation belge, modifiée en 2015, fixe l'âge de départ en retraite à 65 ans (sauf exceptions). L'âge d'accès au régime de préension est quant à lui fixé à 62 ans (sauf exceptions) en vertu de la convention collective de Carrefour.

Le fonds de solidarité est un régime de retraite complémentaire d'entreprise, qui offre à ses bénéficiaires le choix, lors de leur départ en retraite, entre le versement d'un capital ou le versement d'une rente mensuelle viagère. Ce régime a été fermé en 1994 et remplacé par un régime à cotisations définies. L'engagement résiduel du Groupe ne concerne donc que les droits acquis avant cette date.

En outre, les régimes à cotisations définies faisant l'objet d'un rendement minimum légal garanti, le contexte économique a conduit le Groupe à comptabiliser une provision supplémentaire à partir de 2016.

Régimes en vigueur en Italie

Les engagements du Groupe en Italie concernent principalement les indemnités de fin de carrière légales, dites « TFR » (*Trattamento di Fine Rapporto*). Ce système a fait l'objet d'une profonde réforme en 2007 : depuis cette date, l'employeur est tenu de verser à un fonds de pension indépendant une cotisation libératoire ; l'engagement qui reste porté par Carrefour ne concerne par conséquent que les droits acquis avant cette date.

13.1.2 Charge nette de l'exercice

La charge au compte de résultat se détaille comme suit :

2018 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coûts des services ⁽¹⁾	(42)	(8)	(0)	1	(50)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	6	2	1	22
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	(1)	-	-	0	(1)
Charges (produits) de l'exercice 2018	(31)	(5)	1	1	(33)

2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coûts des services ⁽¹⁾	(45)	15	(1)	1	(30)
Charges d'intérêts (effet de l'actualisation)	13	7	2	1	22
Produits d'intérêts sur les actifs de couverture	(0)	(3)	-	(0)	(3)
Autres éléments	2	-	-	(0)	2
Charges (produits) de l'exercice 2019	(30)	19	1	1	(9)

(1) Le détail du coût des services est présenté ci-dessous :

2018 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de la période	52	16	0	1	68
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(93)	(24)	-	-	(118)
<u>Impact des liquidations et autres</u>	-	-	(1)	-	(1)
Total Coût des services de l'exercice 2018	(42)	(8)	(0)	1	(50)

2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Coût des services rendus au cours de la période	42	14	0	1	57
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(87)	1	-	-	(86)
<u>Impact des liquidations et autres</u>	-	-	(1)	-	(1)
Total Coût des services de l'exercice 2019	(45)	15	(1)	1	(30)

Un produit net de 9 millions d'euros a été comptabilisé sur l'exercice 2019. Ce produit reflète les reprises de provision enregistrées suite aux plans de départs de salariés, en particulier en France (cf. note 2.1). Ces reprises ont été enregistrées dans les produits et charges non courants. Le reste des produits et charges de l'exercice 2019 afférentes aux engagements de retraite et avantages assimilés a été enregistré en frais de personnel, à l'exception des (19) millions d'euros de charge financière nette.

13.1.3 Décomposition de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Obligation (DBO)	770	398	115	42	1 326
Juste valeur des actifs de couverture	(6)	(217)	-	(8)	(231)
Provision au 31 décembre 2018	764	181	115	35	1 095
Obligation (DBO)	799	462	116	45	1 423
Juste valeur des actifs de couverture	(7)	(229)	-	(11)	(246)
Provision au 31 décembre 2019	793	233	116	35	1 176



13.1.4 Evolution de la provision

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Provision au 31 décembre 2017	873	221	128	35	1 256
Impact au compte de résultat	(31)	(5)	1	1	(33)
Prestations payées directement par l'employeur	(18)	(12)	(12)	(0)	(42)
Effet périmètre	(8)	-	-	-	(8)
Ecart actuairels (2)	(51)	(13)	(2)	2	(64)
Autres	(1)	(10)	(0)	(3)	(14)
Provision au 31 décembre 2018	764	181	115	35	1 095
Impact au compte de résultat	(30)	19	1	1	(9)
Prestations payées directement par l'employeur	(19)	(11)	(14)	(0)	(44)
Effet périmètre	(11)	-	(0)	-	(11)
Ecart actuairels (2)	90	5	14	2	111
Autres (1)	(0)	39	-	(3)	36
Provision au 31 décembre 2019	793	233	116	35	1 176

(1) Un reclassement de 47 millions d'euros des provisions pour réorganisations vers les engagements vis-à-vis du personnel a été opéré afin de refléter le départ de salariés belges en prépension cette année.

(2) Cette ligne se décompose comme suit :

2018 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(24)	-	0	0	(24)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	(11)	-	-	1	(10)
Impact des changements d'hypothèses financières (1)	(16)	(15)	(2)	0	(32)
Ecart liés au rendement des actifs	(0)	1	-	(0)	1
Ecart actuairels de l'exercice 2018	(51)	(13)	(2)	2	(64)
2019 (en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Gains et pertes d'expérience	(6)	-	1	(1)	(5)
Impact des changements d'hypothèses démographiques	11	-	-	2	14
Impact des changements d'hypothèses financières (1)	84	26	13	1	124
Ecart liés au rendement des actifs	0	(21)	-	(0)	(22)
Ecart actuairels de l'exercice 2019	90	5	14	2	111

(1) Les taux d'actualisation de la zone Euro ont légèrement monté sur 2018, passant de 1,44% fin 2017 à 1,60% fin 2018. Pour l'année 2019, ils ont sensiblement baissé atteignant 0,75% en fin d'année.

13.1.5 Actifs de couverture

(en millions d'euros)	France	Belgique	Italie	Autres pays	Total Groupe
Juste Valeur au 31 décembre 2017	16	230	-	7	253
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(11)	(24)	-	(3)	(38)
Ecart actuairels Gain/(Perte)	0	(1)	-	0	(1)
Autres	-	10	-	3	13
Juste Valeur au 31 décembre 2018	6	217	-	8	231
Rendement des actifs	0	3	-	0	3
Prestations payées par le fonds	(0)	(21)	-	(2)	(23)
Ecart actuairels Gain/(Perte)	0	21	-	0	22
Autres	1	8	-	5	13
Juste Valeur au 31 décembre 2019	7	229	-	11	246

La répartition des actifs de couverture par catégorie se présente comme suit :

	31 décembre 2019				31 décembre 2018			
	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres	Obligations	Actions	Placements monétaires	Immobilier et autres
France	31%	3%	63%	2%	28%	3%	68%	1%
Belgique	36%	10%	54%	0%	33%	9%	57%	0%

Les actifs de couverture de type obligations et actions sont composés uniquement de titres cotés.

13.1.6 Hypothèses actuarielles et analyse de sensibilité

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2019	2018
Age de départ à la retraite	62-67 ans	62-67 ans
Evolution des salaires	2,0% à 2,4%	1,9% à 2,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,9%
Taux d'actualisation	0,75%	1,6%

Le taux d'actualisation retenu pour la France, la Belgique et l'Italie s'élève à 0,75% (1,60% en 2018). Ces taux sont fondés sur un indice qui regroupe la performance d'obligations corporate notées AA dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

La duration moyenne des régimes en France, Belgique et Italie est respectivement de 12,9 ans, 9,8 ans et 11,5 ans en 2019 (contre 11,6 ans, 8,2 ans et 8,5 ans en 2018).

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- une hausse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait eu une incidence de l'ordre de (34) millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie ;
- une hausse de 25 points de base du taux d'inflation aurait eu une incidence de l'ordre de 35 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de l'engagement au titre des régimes en France, en Belgique et en Italie.

13.2 Paiements fondés sur des actions

Principes comptables

Le Groupe a mis en place deux modalités de rémunération au moyen d'actions et de produits dérivés d'actions en faveur de ses dirigeants et de certains de ses salariés : des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

En application d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*, les avantages accordés par ces plans sont comptabilisés en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, les plans étant réglés en instruments de capitaux propres. La charge comptabilisée au titre des plans de rémunération en actions correspond à la juste valeur des instruments attribués, déterminée à la date d'attribution (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans). Cette juste valeur a été évaluée à la date d'attribution selon la formule de « Black & Scholes » pour les options d'achat d'actions et sur la base du cours de bourse pour les actions gratuites. Les conditions d'acquisition autres que les conditions de marché ne sont pas prises en considération lors de l'estimation de la juste valeur à la date d'évaluation des actions et options d'achat d'actions attribuées. En revanche, ces conditions sont prises en considération pour déterminer le nombre d'actions dont l'acquisition est attendue (estimation revue à chaque clôture en fonction du niveau d'atteinte probable des conditions de performance dites hors marché).

La charge ainsi calculée est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

La charge constatée dans le résultat de l'exercice 2019 au titre des paiements en actions s'élève à (10) millions d'euros, comptabilisée en charges de personnel dans le résultat opérationnel courant, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres ((6) millions d'euros en 2018).



Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Groupe afin de rémunérer ses dirigeants et certains de ses salariés sont présentées ci-après.

13.2.1 Plans d'options d'achat d'actions

Il n'existe plus de plan d'options d'achat d'actions Carrefour S.A. en vigueur au 31 décembre 2019, les plans de performance et de présence mis en place en 2010 étant arrivés à expiration en juillet 2017.

Le 21 mars 2017, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de procéder à l'attribution d'options d'achat d'actions existantes ou à émettre. Ce plan d'options d'achat d'actions a été approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires d'Atacadão réunie le même jour. Les options attribuées dans le cadre de ce plan portent sur un nombre maximal de 9 283 783 actions (soit 0,47% du capital social d'Atacadão). L'acquisition des options est soumise aux conditions de présence suivantes :

- 1/3 des options sont acquises à la date de l'introduction en bourse de la société ;
- 1/3 des options seront acquises au terme d'une période de 12 mois suivant la date de l'introduction en bourse ;
- 1/3 des options seront acquises au terme d'une période de 24 mois suivant la date de l'introduction en bourse.

Les options seront exerçables jusqu'au 21 mars 2023. Le prix d'exercice est de 11,7 réals.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2017 sont présentées dans le tableau ci-après.

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2017 "Pre-IPO" Brésil
Prix d'exercice (en R\$)	11,7
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R\$)	11,7
Volatilité (en %)	29,02%
Croissance des dividendes (en %)	1,35%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	10,25%
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	2,72
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R\$)	3,73

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2019 sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :

	2019
Nombre d'options restant à lever au 1 ^{er} janvier	4 797 887
Options attribuées sur l'exercice	-
Options exercées sur l'exercice	(1 305 040)
Options annulées et échues sur l'exercice	(1 126 924)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	2 365 923

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Atacadão tenue le 26 juin 2017 a approuvé un plan d'options d'achat d'actions régulier qui prévoit l'octroi annuel d'options d'achat d'actions sous réserve des directives suivantes :

- Période d'acquisition de ces options d'achat d'actions : 36 mois après chaque attribution ;
- Durée maximale d'exercice des options sur actions : jusqu'à la fin de la sixième année à compter de la date du plan d'options sur actions ;
- Dilution maximale des actions : 2,5% du montant total des actions ordinaires du capital social ; et
- Prix d'exercice : à déterminer par le conseil d'administration au moment de l'attribution des options sur actions, qui tiendra compte, au maximum, des 30 jours de bourse précédent la date d'attribution des options sur actions.



Le 26 septembre 2019, le Conseil d'administration d'Atacadão a décidé de la première attribution d'options comme décrit ci-dessous :

	Plan 2019 "Regular plan" Brésil
Date d'attribution	26-sept-19
Nombre d'options autorisées	3 978 055
Durée contractuelle du plan	6 ans
Nombre de bénéficiaires	92
Période de levée d'option	Du 26 septembre 2022 au 26 septembre 2025
Nombre d'options restant à lever	3 612 789
Prix d'exercice (en R\$)	21,98

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options attribuées en 2019 sont présentées dans le tableau ci-après :

Juste valeur de l'option à la date d'octroi	Plan 2019 "Regular plan" Brésil
Prix d'exercice (en R\$)	21,98
Juste valeur de l'action estimée à la date d'octroi (en R\$)	21,98
Volatilité (en %)	27,20%
Croissance des dividendes (en %)	1,09%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	5,57%
Durée de vie moyenne estimée de l'option (en année)	3
Modèle	Binomial
Juste valeur de l'option à la date d'attribution (en R\$)	5,20
Les mouvements intervenus au cours de l'année 2019 sur le plan d'options d'achat d'actions sont les suivants :	
Nombre d'options à la date d'octroi	2019
Options attribuées sur l'exercice	237 335
Options exercées sur l'exercice	-
Options annulées et échues sur l'exercice	(170 575)
Nombre d'options restant à lever au 31 décembre	3 612 789

13.2.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

Le 27 juillet 2016, le Conseil d'administration avait décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre en faveur de 950 collaborateurs du Groupe environ. Ce plan portait sur un nombre maximal de 1 950 000 actions (soit 0,26 % du capital social), dont l'acquisition était soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pouvait avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendait de la réalisation de trois conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression de l'EBITDA, pour 35%, et la croissance organique du chiffre d'affaires, pour 35%) ; et
- une condition liée à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (pour 30%).



Notes annexes

Les principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions, qui s'est achevé le 28 juillet 2019, sont rappelées dans le tableau ci-après.

	Plan 2016 Performance
Date d'Assemblée générale	17-mai-16
Date d'attribution ⁽¹⁾	15-sept-16
Date d'acquisition ⁽²⁾	28-juil-19
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	1 944 850
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	950
Juste valeur d'une action (en €) ⁽³⁾	<u>20,18</u>

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans).

(2) L'acquisition des actions attribuées était soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice sur le plan d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2019	2018
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 1^{er} janvier	1 516 550	1 739 450
dont actions attribuables	-	8 000
Actions attribuées sur l'exercice	-	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	(916 098)	(12 000)
Actions annulées sur l'exercice	(600 452)	(210 900)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	-	1 516 550

Le 27 février 2019, le Conseil d'administration a décidé de procéder, sur proposition du Comité des rémunérations et sur le fondement de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2016, à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Ce plan porte sur un nombre maximal hors mandataire social de 3 366 200 actions (soit 0,43% du capital social), dont l'acquisition est soumise à une condition de présence et à plusieurs conditions de performance.

L'acquisition définitive de ces actions ne pourra avoir lieu qu'au terme d'une période d'acquisition de 3 ans (à compter de la date du Conseil d'administration ayant décidé la mise en place du plan). Le nombre d'actions définitivement acquises dépendra de la réalisation de quatre conditions de performance :

- deux conditions liées à la performance économique (la progression du résultat opérationnel courant pour 25%, et la croissance du « Free Cash Flow » pour 25%) ;
- une condition liée à un critère de performance externe (TSR) comparant la performance boursière de Carrefour par rapport à un panel de sociétés dans le secteur de la distribution (pour 25%) et ;
- une condition liée à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (pour 25%).



Les principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions en vigueur au 31 décembre 2019 sont présentées dans le tableau ci-après.

	Plan 2019 Performance
Date d'Assemblée générale	17-mai-16
Date d'attribution ⁽¹⁾	27-févr-19
Date d'acquisition ⁽²⁾	28-févr-22
Nombre total d'actions attribuées à la date d'attribution	3 615 346
Nombre de bénéficiaires à la date d'attribution	640
Juste valeur d'une action (en €) ⁽³⁾	14,33

(1) Date de notification aux bénéficiaires (date à laquelle les bénéficiaires ont eu connaissance des caractéristiques et conditions des plans)

(2) L'acquisition des actions attribuées est soumise à la fois à une condition de présence et à des conditions de performance.

(3) Prix de marché de l'action à la date d'attribution (cours de référence), ajusté des dividendes attendus pendant la période d'acquisition des droits.

Les mouvements intervenus sur l'exercice sur le plan d'attribution gratuite d'actions sont les suivants :

	2019
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 27 février 2019	3 615 346
Actions attribuées sur l'exercice	-
Actions livrées aux bénéficiaires sur l'exercice	-
Actions annulées sur l'exercice	(382 700)
Nombre d'actions attribuées gratuitement au 31 décembre	3 232 646

13.3 Rémunération des dirigeants (parties liées)

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par le groupe Carrefour au cours de l'exercice aux principaux dirigeants du Groupe.

(en millions d'euros)	2019	2018
Rémunération fixe au titre de l'exercice	9,0	8,5
Rémunération variable relative à l'année précédente	11,9	4,8
Avantages en nature logement et véhicule	0,4	0,4
Rémunération totale versée	21,4	13,7
Charges patronales	5,4	4,1
Indemnités de fin de mandat	-	-

Les autres avantages accordés sont les suivants :

- régime de retraite à prestations définies décrit en note 13.1, étant précisé que les engagements et charges comptables du régime de retraite supplémentaire à prestations définies ne sont pas individualisables (répartition entre les dirigeants du Groupe et les autres bénéficiaires de ce régime basée sur des clés de répartition) ;
- options d'achat d'actions et actions gratuites : les dirigeants présents au 31 décembre 2019 disposaient de 797 246 actions gratuites (133 000 à fin 2018), dont les conditions d'acquisition sont détaillées au paragraphe 13.2.2. La part de la charge comptabilisée au titre des paiements fondés sur des actions relative aux dirigeants membres de l'équipe de direction du Groupe au cours de ces deux exercices est non matérielle.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2019 s'élève à 1,0 million d'euros (1,1 million d'euros en 2018).



13.4 Effectifs

	2019	2018 ⁽¹⁾
Directeurs Seniors	389	489
Directeurs	1 759	2 222
Cadres	32 478	40 978
Employés	282 005	317 241
Effectif moyen du Groupe	316 631	360 930
Effectif fin de période du Groupe	321 383	363 862

(1) Contrairement à l'année 2019, les effectifs de l'année 2018 incluent ceux de Carrefour Chine (cf. note 5). Si on exclut Carrefour Chine en 2018, les effectifs moyens et fin de période du Groupe se seraient élevés à 321 000 et 327 000 personnes environ.

**NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION****14.1 Gestion du capital**

Les capitaux propres de la société mère, Carrefour S.A., doivent être suffisants pour être en conformité avec les dispositions du Code de commerce.

Le Groupe détient un certain nombre de participations dans des entreprises ayant une activité financière (banques, compagnies d'assurances). Les capitaux propres de ces filiales doivent être suffisants pour satisfaire aux impératifs de solvabilité et aux limites prescrites par les autorités de tutelle des pays dans lesquels elles opèrent.

La gestion des capitaux employés du Groupe (capitaux propres et dette financière) a pour objectif :

- d'assurer la continuité de son exploitation en maintenant notamment des réserves de liquidité élevées ;
- d'optimiser la rentabilité du capital investi par les actionnaires ;
- de maintenir une structure capitaux propres / dette adéquate dans le but de minimiser le coût du capital employé et de préserver une notation du crédit par les agences de notation suffisante pour sécuriser l'accès à un large éventail de ressources et produits de dettes.

Par ailleurs, pour maintenir ou ajuster la structure des capitaux employés, le Groupe peut être amené à souscrire de nouvelles dettes ou rembourser celles existantes, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, effectuer un remboursement en capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, racheter des actions existantes ou céder des actifs afin de réduire l'endettement.

14.2 Capital social et actions propres**14.2.1 Capital social**

Au 31 décembre 2019, le capital social était composé de 807 265 504 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,5 euros. Toutes les actions émises ont été libérées entièrement.

(en milliers d'actions)	2019	2018
Emises au 1^{er} janvier	789 253	774 678
Emission contre la trésorerie	-	-
Emission dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de 2016	916	-
Paiement du dividende en actions	17 097	14 575
Annulation de titres	-	-
Emises au 31 décembre	807 266	789 253

La variation de l'exercice correspond aux actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action et du plan d'attribution gratuite d'actions 2016 qui s'est achevé en juillet 2019 (cf. notes 2.7, 13.2.2 et 14.3).



14.2.2 Actions propres

Principes comptables

Les titres d'autocontrôle sont inscrits pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession éventuelle d'actions d'autocontrôle (ainsi que les effets d'impôts correspondants) sont directement imputés en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat net de l'exercice.

Au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018, le Groupe contrôle 9 457 539 de ses propres actions.

Les actions propres comprennent les actions affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions.

Tous les droits relatifs à ces actions sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

14.3 Dividendes

L'Assemblée Générale des actionnaires de Carrefour, réunie le 14 juin 2019, a fixé le dividende relatif à l'exercice 2018 à 0,46 euro par action avec une option de paiement de ce dividende en actions.

A la clôture de la période d'option le 5 juillet 2019, les actionnaires ayant choisi le paiement du dividende en actions représentent 70,44% du capital.

Le 11 juillet 2019 ont eu lieu :

- le règlement livraison des 17 096 567 actions nouvelles émises pour les besoins du paiement du dividende en action, suite à une augmentation du capital social et des primes d'émission de Carrefour d'un montant total de 253 millions d'euros ;
- le versement du dividende global en numéraire aux actionnaires n'ayant pas retenu l'option du paiement en actions (106 millions d'euros).



14.4 Autres éléments du résultat global

Part du Groupe (en millions d'euros)

	2019			2018		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(7)	3	(4)	5	(7)	(2)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	(4)	1	(4)
Variation des écarts de conversion	(162)	0	(162)	(333)	0	(333)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(169)	3	(166)	(332)	(7)	(339)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(110)	1	(109)	65	(14)	50
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	(0)	1	0	(0)	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(109)	1	(108)	65	(14)	51
Total - Part du Groupe	(278)	4	(274)	(267)	(21)	(288)

Participations ne donnant pas le contrôle (en millions d'euros)

	2019			2018		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Part efficace de la couverture de flux de trésorerie	(1)	0	(1)	(1)	0	(1)
Variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1)	0	(1)	(3)	1	(2)
Variation des écarts de conversion	(44)	0	(44)	(112)	0	(112)
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat	(46)	0	(46)	(116)	1	(115)
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(2)	1	(2)	(0)	0	0
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat	(2)	1	(2)	(0)	0	0
Total - Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	(48)	1	(47)	(116)	1	(115)



14.5 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle comprennent principalement les participations suivantes :

- participations dans le sous-groupe constitué par Carrefour Banque SA et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « France »), détenue à hauteur de 60% par le Groupe ;
- participations dans le sous-groupe Grupo Carrefour Brasil, constitué par Atacadão et ses filiales (compris dans le secteur opérationnel « Brésil »), qui regroupe l'ensemble des activités de Carrefour au Brésil, et qui est détenu à hauteur de 72% par le Groupe.

Les principales informations issues des états financiers consolidés de ces sous-groupes figurent ci-dessous.

Sous-groupe Carrefour Banque SA

Compte de résultat (en millions d'euros)	2019	2018	Etat de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
				31/12/2019	31/12/2018
Revenu (Produit Net Bancaire)	303	323	Actifs non courants	1 420	1 652
Résultat Net	(66)	17	Actifs courants	2 873	3 112
donc :					
- part du Groupe Carrefour	(40)	10	Passifs non courants hors capitaux propres	1 702	1 883
- Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(26)	7	Passifs courants	2 292	2 462
			Dividendes versés aux minoritaires	7	0

Sous-groupe Grupo Carrefour Brasil

Compte de résultat (en millions d'euros)	2019	2018	Etat de la situation financière (en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
				31/12/2019	31/12/2018
Revenus totaux	13 596	12 615	Actifs non courants	5 024	4 235
Résultat Net	301	433	Actifs courants	4 891	4 027
donc :					
- part du Groupe Carrefour	229	386	Passifs non courants hors capitaux propres	2 240	1 332
- Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	71	47	Passifs courants	4 428	3 766
			Dividendes versés aux minoritaires	58	58

Carrefour SA détenant 72% d'Atacadão SA, la répartition du résultat net est différente au niveau des comptes consolidés du Groupe Carrefour :

- Le résultat net 2019 de 301 millions d'euros se répartit en 165 millions d'euros pour la part Groupe et en 136 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.
- Le résultat net 2018 de 433 millions d'euros se répartit en 275 millions d'euros pour la part Groupe et en 156 millions d'euros pour la part des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans d'autres filiales ne sont individuellement pas significatives.



14.6 Résultat par action (part du Groupe)

Principes comptables

En application de la norme IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Les actions d'autocontrôle, y compris les titres faisant partie du dispositif d'achat à terme décrit en note 13.2, ne sont pas considérées comme des actions en circulation et viennent donc minorer le nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat net par action. Les actions dont l'émission est conditionnelle ne sont traitées comme étant en circulation que lorsque toutes les conditions nécessaires sont remplies.

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant, le cas échéant, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs. Pour le Groupe, les seuls instruments potentiellement dilutifs sont les options d'achat d'actions et les actions gratuites attribuées qui sont présentées en note 13.2. Leur effet dilutif est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33, selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice des options sont affectés en priorité aux achats d'actions au prix de marché (cours de bourse moyen de la période). En application de cette méthode, les options d'achat d'actions sont considérées comme potentiellement dilutives si elles sont « dans la monnaie » (le prix d'exercice considéré incluant la juste valeur des services rendus déterminée selon IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions*).

Résultat net par action avant dilution	2019	2018 retraité IFRS 5
Résultat net des activités poursuivies	32	(187)
Résultat net des activités abandonnées	1 097	(373)
Résultat net total	1 129	(561)
Nombre d'actions moyen pondéré ⁽¹⁾	791 473 793	775 059 936
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	0,04	(0,24)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	1,39	(0,48)
Résultat net total par action (en euros)	1,43	(0,72)

(1) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat par action 2018 a été ajusté pour prendre en compte l'effet de la distribution de dividendes en actions intervenue le 11 juillet 2019 (retraitement rétrospectif de l'effet de la décote de 10% appliquée au prix d'émission des actions émises en paiement du dividende, effet déterminé selon la méthode du rachat d'actions).

Résultat net par action après dilution	2019	2018 retraité IFRS 5
Résultat net des activités poursuivies	32	(187)
Résultat net des activités abandonnées	1 097	(373)
Résultat net total	1 129	(561)
Nombre d'actions moyen pondéré, avant dilution	791 473 793	775 059 936
Actions dilutives	904 909	-
Plans d'actions gratuites	904 909	-
Nombre d'actions retraité, après dilution éventuelle	792 378 702	775 059 936
Résultat net des activités poursuivies par action (en euros)	0,04	(0,24)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros)	1,38	(0,48)
Résultat net total par action (en euros)	1,42	(0,72)

**NOTE 15 : ACTIFS, PASSIFS ET RESULTAT FINANCIERS****Principes comptables****Actifs financiers non dérivés**

En application d'IFRS 9 – *Instruments financiers*, les principaux actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVOCI) ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVPL).

Le classement retenu conditionne le traitement comptable de ces actifs. Il est déterminé par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de ces actifs et de l'objectif suivant lequel ils ont été acquis (modèle économique de gestion).

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif.

(i) Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont des instruments de dette (prêts et créances notamment) dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels.

Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Ces actifs font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites ci-dessous.

Les créances commerciales, les autres prêts et créances (qui figurent en autres actifs financiers), les dépôts et cautionnements, ainsi que les encours clients des sociétés financières sont inclus dans cette catégorie.

(ii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Il s'agit d'instruments de dette dont les flux de trésorerie contractuels sont uniquement constitués de paiements représentatifs du principal et des intérêts sur ce principal et dont le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument à la fois dans le but d'en collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs. Ils sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au poste « variation de juste valeur des instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » jusqu'à la cession des actifs sous-jacents où elles sont transférées en résultat.

Cette catégorie comprend également les investissements dans des instruments de capitaux propres (actions, principalement) sur option irrévocable. Dans ce cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres (autres éléments du résultat global) ne seront pas reclassés en résultat ; seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat.

Sont notamment classés dans cette catégorie les titres de participation non consolidés pour lesquels l'option de comptabilisation en JVOCI a été retenue (choix généralement retenu par le Groupe).

La juste valeur correspond pour les titres cotés à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée prioritairement par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Cependant, en l'absence de données de marché observables sur des entreprises comparables, la juste valeur des titres non cotés est le plus souvent évaluée sur la base des projections de flux de trésorerie actualisés ou de l'actif net comptable réévalué, déterminés à partir de paramètres internes (niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur).

(iii) Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Sont classés dans cette catégorie tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à un classement dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti ou dans la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que les investissements dans des instruments de capitaux propres de type action pour lesquels l'option de comptabilisation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global n'a pas été retenue.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat financier.

Dépréciation

Les créances commerciales et autres actifs financiers courants (autres que encours clients des sociétés financières) évalués au coût amorti sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit attendues en cas de défaut de paiement sur la durée de vie totale de la créance, en application de la méthode simplifiée autorisée par la



norme IFRS 9. La dépréciation est déterminée à partir d'une matrice de provisionnement, appliquée aux créances échues et non encore échues (taux de dépréciation fonction de la durée d'impayé, déterminés par pays et pour chaque nature de créances homogènes).

Pour les encours clients des sociétés financières et les autres actifs financiers non courants évalués au coût amorti, la dépréciation est déterminée en application de la méthode générale prévue par IFRS 9 et correspondra :

- lors de la comptabilisation initiale de l'actif, aux pertes attendues sur les 12 prochains mois ;
- lorsque le risque de crédit se dégrade, aux pertes attendues en cas de défaut sur la vie totale de l'actif.

La méthodologie appliquée aux encours clients des sociétés financières est précisée en note 7.5.1.

Typologie des actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux actifs financiers non dérivés détenus par le Groupe sont les suivants :

- Actifs financiers non courants : cette ligne du bilan comprend principalement les dépôts et cautionnements, les placements des sociétés d'assurance (constitués principalement d'obligations et autres titres de créance) et des autres sociétés financières du Groupe, ainsi que les titres de participation non consolidés ;
- Crédances commerciales ;
- Encours clients des sociétés financières (cf. note 7.5.1) ;
- Autres actifs financiers courants : ils se composent principalement de titres de créance détenus par les sociétés financières, évalués à la juste valeur, et des dépôts à moins d'un an.

Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée des frais de transaction et primes directement imputables à leur émission. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Typologie des passifs financiers non dérivés détenus par le Groupe

Les principaux passifs financiers non dérivés sont les suivants :

- Dettes financières : les postes « Dettes financières – part à plus d'un an » et « Dettes financières – part à moins d'un an » se composent des emprunts obligataires émis par le Groupe, des autres emprunts et concours bancaires, ainsi que, le cas échéant, des dettes financières relatives aux créances titrisées pour lesquelles le Groupe supporte le risque de crédit ;
- Engagements locatifs : ils correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019 et comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31/12/2018 selon la norme IAS 17 pour 275 millions d'euros et reclassés en engagements locatifs (cf. note 4) ;
- Fournisseurs et autres créditeurs ;
- Refinancement des encours clients des sociétés financières (cf. note 7.5.2) ;
- Autres passifs : les autres passifs, classés au sein des passifs courants, comprennent l'ensemble des autres dettes liées à l'exploitation (dettes sociales et fournisseurs d'immobilisations principalement) et les dettes diverses.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés afin de couvrir son exposition aux risques auxquels il est confronté dans le cadre de ses activités, principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Exceptionnellement, le Groupe peut être amené à se couvrir contre le risque de variation du cours de certaines matières premières, notamment le gasoil.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Les variations ultérieures de juste valeur sont comptabilisées selon les modalités décrites ci-dessous.

(i) Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

La comptabilité de couverture est applicable si et seulement si les conditions suivantes sont réunies :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont éligibles à la comptabilité de couverture ;
- une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès la date de mise en place de l'instrument et l'efficacité de la relation de couverture est démontrée (test qualitatif et prospectif) ;



- une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture.

Carrefour applique deux types de comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie et la couverture de juste valeur. A ce jour, il n'existe pas d'opération de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de flux futurs, les variations de juste valeur correspondant à la partie efficace sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, et ce jusqu'au moment où la transaction couverte affecte le résultat du Groupe. Les variations correspondant à la partie inefficace sont comptabilisées en résultat financier.

Sont notamment qualifiés d'instruments de couverture de flux futurs les options et swaps de taux dont l'objectif est de fixer le taux variable de la dette et les achats à terme de devises visant à couvrir les achats de marchandises futurs en devises.

Couverture de juste valeur

Lorsque l'instrument est qualifié d'instrument de couverture de juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat où elles compensent les variations de juste valeur du sous-jacent au titre du risque couvert pour la partie efficace.

Les swaps de variabilisation adossés à des obligations à taux fixe sont considérés comme des instruments de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par ces swaps sont ajustés de la juste valeur pour la partie couverte. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat et sont compensées par les variations symétriques de la juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace. Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, aucun actif ou passif n'était couvert en juste valeur.

(ii) Autres instruments dérivés

Les autres instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat. Les instruments utilisés sont des swaps de taux/change et/ou des options de taux de type « vanille ».

Méthode de détermination de la juste valeur

Les valeurs de marché des instruments de change et de taux sont déterminées sur la base de modèles d'évaluation reconnus sur le marché, ou par recours aux cotations établies par des établissements financiers tiers.

Les valeurs estimées par des modèles de valorisation sont basées sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus pour les instruments à terme ferme et sur les modèles « Black & Scholes » pour les instruments optionnels. Ces modèles utilisent des paramètres calibrés à partir de données de marché (courbes de taux, taux de change) obtenus de fournisseurs de données financières reconnus.

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à partir de la valeur boursière des emprunts obligataires, ou à partir de la valeur de tous les flux futurs actualisés sur la base des conditions de marché sur un instrument similaire (en termes de devise, échéance, type d'intérêt et autres facteurs).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. En 2019 comme en 2018, les incidences de la prise en compte de ces deux composantes ne sont pas matérielles.

15.1 Instruments financiers par catégorie

Au 31/12/2019 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		En juste valeur par résultat	Juste valeur par CCI	Coûts amortis	Instrument dérivé - Juste valeur par résultat	Instrument dérivé - Juste valeur par CCI (CHF)	
Titres de participation	100	12	88	-	-	-	100
Autres immobilisations financières long terme ⁽³⁾	1 407	75	327	1 005	-	-	1 407
Autres actifs financiers non courants	1 507	87	415	1 005	-	-	1 507
Total encours clients des sociétés financières	6 290	-	-	6 290	-	-	6 290
Créances commerciales	2 669	-	-	2 669	-	-	2 669
Autres actifs financiers courants ⁽³⁾	252	4	66	59	43	81	252
Autres actifs ⁽⁴⁾	439	-	-	439	-	-	439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 466	-	-	-	-	4 466
ACTIFS	15 624	4 557	481	10 462	43	81	15 624
Total dettes financières ⁽²⁾	7 300	-	-	7 241	43	16	7 566
Total engagements locatifs ⁽¹⁾	4 573	-	-	4 573	-	-	4 573
Total refinancement des encours clients	5 529	-	-	5 513	1	15	5 529
Fournisseurs et autres crébiteurs	13 646	-	-	13 646	-	-	13 646
Autres passifs ⁽⁵⁾	2 556	-	-	2 556	-	-	2 556
PASSIFS	33 603	-	-	33 529	44	31	33 869

Au 31/12/2018 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Ventilation par catégorie d'instruments					Juste valeur
		En juste valeur par résultat	Juste valeur par CCI	Coûts amortis	Instrument dérivé - Juste valeur par résultat	Instrument dérivé - Juste valeur par CCI (CHF)	
Titres de participation	92	12	80	-	-	-	92
Autres immobilisations financières long terme ⁽³⁾	1 183	44	360	780	-	-	1 183
Autres actifs financiers non courants	1 275	56	440	780	-	-	1 275
Total encours clients des sociétés financières	6 208	-	-	6 208	-	-	6 208
Créances commerciales	2 537	-	-	2 537	-	-	2 537
Autres actifs financiers courants ⁽³⁾	190	-	67	37	46	40	190
Autres actifs ⁽⁴⁾	558	-	-	558	-	-	558
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300	4 300	-	-	-	-	4 300
ACTIFS	15 069	4 356	507	10 120	46	40	15 069
Total dettes financières ⁽²⁾	8 275	-	-	8 225	41	9	8 421
Total engagements locatifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Total refinancement des encours clients	5 514	-	-	5 502	0	12	5 514
Fournisseurs et autres crébiteurs	14 161	-	-	14 161	-	-	14 161
Autres passifs ⁽⁵⁾	2 818	-	-	2 818	-	-	2 818
PASSIFS	30 768	-	-	30 706	41	21	30 915

(1) Les engagements locatifs correspondent à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Ils comprennent également les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés au 31/12/2018 selon la norme IAS 17 pour 275 millions d'euros et reclassés en engagements locatifs (cf. note 4).

(2) Suite à ce reclassement, les dettes financières sont passées de 8 275 millions d'euros au 31/12/2018 à 8 000 millions d'euros au 01/01/2019 (cf. note 4).

(3) Des créances de sous-location financière ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Elles s'élevaient à 191 millions d'euros en autres immobilisations financières long terme et 42 millions d'euros en autres financiers courants à cette date-là (cf. note 4).

(4) Hors charges constatées d'avance.

(5) Hors produits constatés d'avance.

**Ventilation des actifs et passifs évalués à la juste valeur**

Ventilation selon la hiérarchie des justes valeurs prévue par la norme IFRS 13 – *Evaluation à la juste valeur* (cf. note 1.4) :

31/12/2019 <i>(en millions d'euros)</i>	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	88	100
Autres immobilisations financières long terme	402	-	-	402
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	66	-	-	66
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par Résultat	4	-	-	4
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	124	-	124
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	-	-	4 466
Refinancement des encours clients - Dérivés passif	-	(15)	-	(15)
Dettes financières - Dérivés passif	-	(59)	(0)	(59)

31/12/2018 <i>(en millions d'euros)</i>	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
Titres de participation	-	12	80	92
Autres immobilisations financières long terme	404	-	-	404
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	67	-	-	67
Autres actifs financiers courants - dérivés	-	86	-	86
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 300	-	-	4 300
Refinancement des encours clients - Dérivés passif	-	(12)	-	(12)
Dettes financières - Dérivés passif	-	(49)	(1)	(50)



15.2 Dette financière nette

15.2.1 Composition de la dette nette

La dette nette du Groupe s'établit à (2 615) millions d'euros à fin décembre 2019 contre (3 785) millions d'euros à fin décembre 2018. Elle s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts obligataires	6 981	7 545
Autres emprunts et dettes financières	261	405
Passifs relatifs à des contrats de location financement ⁽¹⁾	-	275
Total des dettes financières hors dérivés passif	7 241	8 225
Dérivés - Passif	59	50
TOTAL DES DETTES	[1]	8 275
dans dettes à plus d'un an	6 303	6 936
dans dettes à moins d'un an	997	1 339
Autres actifs financiers courants ⁽²⁾	219	190
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 300
TOTAL DES PLACEMENTS	[2]	4 685
DETTE NETTE	[1] - [2]	2 615
		3 785

(1) Les passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 et s'élevant à 275 millions d'euros au 31/12/2018 ont été reclassés au 01/01/2019 en engagements locatifs (cf. note 4), qui incluent aussi les passifs relatifs à des contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16 à partir de ce jour-là. La dette nette s'élevait ainsi à 3 510 millions d'euros au 01/01/2019.

(2) En 2019, dans le calcul de la dette nette et par symétrie, ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière – part à moins d'un an.

15.2.2 Détail des emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Variation du nominal					Valeur comptable de la dette 31/12/2019
	Échéance	31/12/2018	Emissions	Remboursements	Effet de change	
Emissions Publiques réalisées par Carrefour S.A.						
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 6 ans, 1,75%	2019	1 000	-	(1 000)	-	0
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 4,00%	2020	1 000	-	(198)	-	802
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 11 ans, 3,875%	2021	1 000	-	(129)	-	869
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 1,75%	2022	1 000	-	-	-	1 000
Emprunt obligataire convertible non dilutif 500 millions USD, 6 ans, 0%	2023	437	-	-	8	445
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 8 ans, 0,750%	2024	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 10 ans, 1,25%	2025	750	-	-	-	750
Emprunt Obligataire convertible non dilutif, 500 millions USD, 6 ans, 0%	2024	437	-	-	8	445
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 5 ans, 0,88%	2023	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire Euro MTN, EUR, 7,5 ans, 1,75%	2026	500	-	-	-	500
Emprunt Obligataire EUR MTN, EUR, 8 ans, 1,00%	2027	-	500	-	-	500
Emissions réalisées par Atacadao S.A.						
Debenture 500 millions BRL, 5 ans, 105,75% CDI	2023	113	-	-	(2)	110
Debenture 1 milliard BRL, 3 ans, 104,4% CDI	2021	225	-	-	(5)	221
Debenture 900 millions BRL, 1 an, 102,30% CDI	2020	-	204	(204)	-	-
Debenture 450 millions BRL, 3 ans, 100% CDI	2022	-	102	-	(3)	99
Debenture 350 millions BRL, 5 ans, 100% CDI	2024	-	79	-	(2)	77
Debenture 200 millions BRL, 7 ans, 100% CDI	2026	-	45	-	(1)	44
Détail des emprunts Obligataires		7 711	930	(1 530)	4	7 116
						6 981

Le 7 mai 2019 (règlement en date du 15 mai 2019), Carrefour a réalisé une émission obligataire de 500 millions d'euros, d'une maturité de 8 ans (échéance mai 2027) et d'un coupon de 1%.

Le 22 mai 2019, Carrefour a également procédé au remboursement d'un emprunt obligataire d'un montant d'1 milliard d'euros, d'une maturité de 6 ans et d'un coupon de 1,75%.

Ces deux opérations permettent au Groupe de consolider son financement à long terme, de conserver sa maturité obligataire moyenne (à 3,5 ans en Décembre 2019 et 3,6 en Décembre 2018) et de poursuivre la réduction de sa charge financière.



En parallèle, le 14 novembre 2019, Carrefour a réalisé une opération de rachat partiel d'obligations sur les souches 4% avril 2020 et 3,875% avril 2021. Le Groupe a racheté un nominal cumulé de 326 775 000 euros d'obligations, dont 198 085 000 euros (soit 20%) sur la souche 2020 et 128 690 000 euros (soit 13%) sur la souche 2021. Le règlement de l'offre de rachat a été réalisé le 26 novembre 2019. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une gestion dynamique de la part de Carrefour, visant à optimiser ses coûts de financement et sa structure de bilan.

Par ailleurs, la filiale brésilienne Atacadão a réalisé le 7 janvier 2019 une émission obligataire court-terme (debentures), en deux séries de respectivement 200 et 700 millions de reals (environ 45 et 160 millions d'euros). La première série est arrivée à maturité et a été remboursée le 8 mars 2019, et la seconde a été remboursée par anticipation le 28 novembre 2019.

L'entité brésilienne a procédé à une nouvelle émission obligataire long-terme (debentures) le 18 novembre 2019, en trois séries de respectivement 450, 350 et 200 millions de reals (environ 102, 79 et 45 millions d'euros). La première série arrivera à maturité le 23 juin 2022, la seconde le 20 juin 2024 et la troisième le 18 juin 2026.

En 2018 et en 2017, Carrefour a procédé à deux émissions d'obligations convertibles remboursables en numéraire d'un montant nominal de 500 millions de dollars américains et d'une maturité de 6 ans, assorties d'un coupon de 0%.

En application de la norme IFRS 9 – *Instruments financiers*, les options de conversion incorporées dans la dette obligataire s'analysent comme des dérivés et ont fait l'objet d'une comptabilisation séparée à l'origine. Les variations ultérieures de la juste valeur de ces options sont comptabilisées en résultat et se compensent avec les variations de la juste valeur des options d'achat portant sur les actions Carrefour achetées concomitamment à l'émission de ces obligations convertibles. Au 31 décembre 2019, leur juste valeur s'élève à 34 millions d'euros pour les deux obligations.

La dette obligataire hors composante optionnelle est comptabilisée au coût amorti.

Deux swaps de change en euros de 250 millions de dollars américains ont été mis en place à l'origine de l'opération en 2018 et sont adossés en terme de maturité. Ces swaps de change, dont la juste valeur s'élève à +59 millions d'euros au 31 décembre 2019, ont été qualifiés comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur du swap de change en euros de 500 millions de dollars américains mis en place en 2017 en couverture des obligations convertibles remboursables en numéraire émise le 7 juin 2017 (qualifié comptablement d'instrument de couverture de flux de trésorerie) s'élève à +20 millions d'euros au 31 décembre 2019.

15.2.3 Détail des autres emprunts et dettes financières

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts Amérique Latine	75	90
Autres emprunts bancaires souscrits	80	165
Intérêts courus non échus ⁽¹⁾	80	92
Autres passifs financiers	26	58
Total Autres emprunts et dettes financières	261	405

(1) Les intérêts courus portent sur la totalité de la dette financière, y compris les emprunts obligataires.

15.2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme (échéance inférieure à 3 mois dès l'origine), très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.



(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie	1 286	1 309
Équivalents de trésorerie	3 180	2 991
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 466	4 300

Dans le cadre de son activité internationale, Carrefour n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel ses filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent imposer aux filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidité, de limiter leur exposition à d'autres parties du Groupe et de se conformer à certains ratios.

15.2.5 Autres actifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par OCI	66	67
Autres actifs financiers courants - Juste Valeur par Résultat	4	-
Dépôts à plus de 3 mois	12	26
Dérivés	124	86
Créances de sous-location financière - part à moins d'un an ⁽¹⁾	34	-
Autres	12	11
Total Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	252	190

(1) Des créances de sous-location financière ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Elles s'élevaient à 42 millions d'euros pour la part à moins d'un an. Les autres actifs financiers courants sont ainsi passés de 190 millions d'euros au 31/12/2018 à 232 millions d'euros au 01/01/2019 (cf. note 4).

15.3 Analyse des dettes financières (hors dérivés passifs)

15.3.1 Détail par nature de taux

(en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018 ⁽¹⁾	
	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés	avant effet des instruments dérivés	après effet des instruments dérivés
Dette à taux fixe	6 610	6 610	7 791	7 791
Dette à taux variable	631	631	434	434
Total Dettes financières (hors dérivés passifs)	7 241	7 241	8 225	8 225

(1) Les dettes financières (hors dérivés passifs) sont passées de 8 225 millions d'euros au 31/12/2018 à 7 950 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 vers les engagements locatifs comptabilisés selon la norme IFRS 16 applicable à partir de cette date (cf. note 4). Les 7 950 millions d'euros se répartissent en 7 517 millions d'euros de dettes financières à taux fixe et 433 millions d'euros à taux variables.

15.3.2 Détail par devise

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
Euro	6 609	7 608
Real Brésilien	631	432
Peso Argentin	0	0
Dollar Taiwanais	-	62
Zloty Polonais	-	57
Yuan Chinois	-	61
Lei Roumain	2	4
Total Dettes financières (hors dérivés passifs)	7 241	8 225

(1) Les dettes financières (hors dérivés passifs) sont passées de 8 225 millions d'euros au 31/12/2018 à 7 950 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 vers les engagements locatifs comptabilisés selon la norme IFRS 16 applicable à partir de cette date (cf. note 4). Les 7 950 millions d'euros se répartissent ainsi : 7 465 millions d'euros de dettes financières dénommées en Euros, 432 millions d'euros en Real Brésilien, 51 millions d'euros en Yuan Chinois et 2 millions d'euros en Lei Roumain.

Les éléments ci-dessus sont présentés après prise en compte des couvertures.



Au 31 décembre 2019, la dette en euros représente 91% du total des dettes financières brutes hors dérivés passifs (92% au 31 décembre 2018).

15.3.3 Détail par échéance

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018 ⁽¹⁾
A moins d'un an	939	1 289
Entre 1 et 2 ans	1 127	1 129
Entre 2 et 5 ans	3 368	3 298
Au-delà de 5 ans	1 808	2 510
Total Dettes financières (hors dérivés passifs)	7 241	8 225

(1) Les dettes financières (hors dérivés passifs) sont passées de 8 225 millions d'euros au 31/12/2018 à 7 950 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 vers les engagements locatifs comptabilisés selon la norme IFRS 16 applicable à partir de cette date (cf. note 4). Les 7 950 millions d'euros de dettes financières se répartissent ainsi : 1 243 millions d'euros à moins d'un an, 1 105 millions d'euros entre 1 et 2 ans, 3 227 millions d'euros entre 2 et 5 ans et 2 376 millions d'euros au-delà de 5 ans.

15.4 Variation des passifs issus des activités de financement

(en millions d'euros)	Autres actifs financiers courants ⁽¹⁾	Dettes financières brutes	Total Passifs nets issus des activités de financement
Au 31 décembre 2018	(190)	8 275	8 085
Passifs relatifs aux contrats de location financement	-	(275)	(275)
Au 1^{er} janvier 2019	(190)	8 000	7 810
Changements issus des flux de trésorerie des opérations de financement	(47)	(836)	(883)
Variation des actifs financiers courants	(47)	-	(47)
Emission d'emprunts obligataires	-	927	927
Remboursement d'emprunts obligataires	-	(1 522)	(1 522)
Intérêts financiers nets versés	-	(236)	(236)
Autres variations de l'endettement	-	(5)	(5)
Changements sans contrepartie de trésorerie	19	136	154
Ecarts de conversion	1	(14)	(13)
Effet des variations de périmètre	13	(45)	(32)
Variations des justes valeurs	-	0	0
Coût de l'endettement financier net	-	214	214
Autres mouvements	4	(20)	(15)
Au 31 décembre 2019	(219)	7 300	7 081

(1) En 2019, ce poste n'inclut pas les créances de sous-location financière - part à moins d'un an.

15.5 Autres actifs financiers non courants

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	664	701
Portefeuille d'actifs des sociétés financières	403	405
Titres de participations non consolidés	100	92
Créances de sous-location financière - part à plus d'un an ⁽²⁾	143	-
Créance financière (20% de Carrefour Chine) ⁽³⁾	138	-
Prêts à plus d'un an	0	10
Autres	60	68
Total Autres actifs financiers non courants⁽²⁾	1 507	1 275

(1) Les dépôts et cautionnements comprennent notamment les dépôts judiciaires versés au Brésil dans le cadre des litiges fiscaux présentés en notes 12.2 et 12.3 (litiges principalement relatifs aux redressements fiscaux contestés par le Groupe), dans l'attente des décisions définitives des tribunaux, ainsi que les dépôts de garantie versés aux bailleurs dans le cadre des contrats de location immobilière.

(2) Des créances de sous-location financière ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 01/01/2019. Elles s'élevaient à 191 millions d'euros pour la part à plus d'un an. Les autres actifs financiers non courants sont ainsi passés de 1 275 millions d'euros au 31/12/2018 à 1 466 millions d'euros au 01/01/2019 (cf. note 4).

(3) Ce montant correspond à la créance financière relative aux 20% dans Carrefour Chine (cf. note 2.2).



15.6 Résultat financier

Principes comptables

Le résultat financier se compose principalement du coût de l'endettement financier. Depuis 2019, en application de la norme IFRS 16, il comprend également les charges d'intérêt relatives aux contrats de location ainsi que les produits d'intérêt relatifs aux contrats de sous-location financière (cf. note 4). Les autres éléments financiers correspondent pour l'essentiel à des charges relatives à la variation de valeurs actualisées, à la constatation d'intérêts de retard sur certains passifs ou aux impacts de l'hyperinflation en Argentine.

Le détail des éléments du résultat financier s'analyse comme suit :

en millions d'euros	2019	2018 retraité IFRS 5
Produits sur prêts et trésorerie	(1)	11
Produits d'intérêts sur les dépôts bancaires	4	11
Produits financiers sur placements	(5)	(0)
Coût de l'endettement financier brut	(213)	(239)
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti après prise en compte des produits et charges sur instruments de taux	(184)	(195)
Coût des cessions de créances au Brésil	(29)	(25)
Charges d'intérêt sur location-financement	-	(19)
Inefficacité de la couverture de juste valeur de la dette	-	-
Coût de l'endettement financier net	(214)	(228)
Charges d'intérêt relatifs à des contrats de location	(109)	-
Produits d'intérêt relatifs à des contrats de sous-location financière	2	-
Intérêts nets relatifs aux contrats de location	(107)	-
Autres produits et charges financiers	(17)	(30)
Charges d'intérêts de la période sur le passif au titre des prestations définies	(22)	(22)
Produits d'intérêts des actifs de couverture des engagements de retraite	3	3
Taxe sur les transactions financières	(20)	(22)
Intérêts de retard sur contentieux fiscaux et sociaux	(33)	(28)
Dividendes perçus au titre d'actifs disponibles à la vente	4	3
Produits de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	49	22
Charges de cession des actifs disponibles à la vente sortis des autres éléments du résultat global	(1)	(16)
Gain/perte net de change	(11)	(0)
Impact des rachats obligataires	(10)	(9)
Variation de juste valeur des dérivés de taux	(0)	(1)
Impact de l'hyperinflation en Argentine - application de la norme IAS 29	22	53
Autres	2	(13)
Résultat financier	(338)	(258)
Charges financières	(424)	(350)
Produits financiers	86	92

15.7 Gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, de taux, de change, de crédit et le risque sur actions. La politique du Groupe face à ces différents risques est décrite dans les paragraphes suivants.

La nature des métiers du Groupe conduit à distinguer les risques financiers liés à l'activité de banque et d'assurance (incluant notamment Carrefour Banque) et les risques financiers de l'activité commerciale.

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de suivre les risques financiers avec une trésorerie centralisée, la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe (DTFG). Des reportings périodiques sont adressés à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi contrôler les orientations prises dans le cadre de la stratégie de gestion qu'elle a autorisée.



Concernant les activités des services financiers et assurances, la gestion et le suivi des risques sont pilotés directement par les entités concernées. La Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe s'assure du contrôle et de la bonne mise en œuvre des règles applicables à ces activités, conjointement avec les partenaires capitalistiques. Des reportings périodiques sont adressés par les équipes locales à la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.

15.7.1 Risque de liquidité

15.7.1.1 Activité commerciale

Le risque de liquidité consiste en l'incapacité dans laquelle Carrefour pourrait se trouver d'honorer les échéances de ses passifs financiers.

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, quelles que soient les conditions de marché.

Le risque de liquidité est suivi par un comité de liquidité mensuel visant à traiter l'adéquation entre les besoins de financement du Groupe et les ressources à sa disposition.

Les principales actions menées par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe afin de conforter la liquidité consistent à :

- promouvoir une politique de financement prudente permettant de disposer d'une notation de crédit rendant possible l'accès aux marchés obligataires et de billets de trésorerie ;
- maintenir une présence sur le marché obligataire en émettant de manière régulière, principalement sur les marchés Euro, en vue de disposer d'un échéancier obligataire équilibré. Le programme *Euro Medium Term Notes (EMTN)* dispose d'une capacité de 12 milliards d'euros ;
- utiliser le programme de billets de trésorerie du Groupe déposé à la Banque de France coté à Paris avec une capacité d'émission de 5 milliards d'euros ;
- maintenir des facilités de crédit bancaire à moyen terme disponibles et utilisables au gré des besoins du Groupe. Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de deux lignes de crédits syndiqués non tirées auprès d'un pool de banques de premier rang d'un montant total de 3,9 milliards d'euros. En juin 2019, Carrefour a amendé ses deux facilités de crédit en y intégrant une composante Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) innovante, réalisant ainsi la première opération de crédit bancaire avec composante RSE dans le secteur de la distribution européenne. Ces deux facilités arriveront à échéance en juin 2024, et chacune d'entre elles pourra être prolongée deux fois d'un an à la demande de Carrefour. La politique du Groupe est de maintenir ces facilités disponibles et non tirées, afin de sécuriser l'utilisation du programme de billets de trésorerie. Les crédits syndiqués sont assortis des clauses usuelles pour ce type de contrats, à savoir maintien de son rang de crédit (« *pari passu* »), limitation des sûretés accordées aux autres créanciers (« *negative pledge* »), changement de contrôle, limitation de cession substantielle d'actifs et défaut croisé. La marge du taux d'intérêt pourrait évoluer en cas de baisse ou de hausse de la notation à long terme (« *pricing grid* »).

Au Brésil, la filiale Atacadão a réalisé le 7 janvier 2019 une émission obligataire court terme (debentures), en deux séries de respectivement 200 et 700 millions de reals (environ 45 et 160 millions d'euros). La première série est arrivée à maturité et a été remboursée le 8 mars 2019, et la seconde a été remboursée par anticipation le 28 novembre 2019 et arrivait initialement à maturité le 06 janvier 2020. La filiale Brésilienne a réalisé le 18 novembre 2019 une émission obligataire long terme (debentures), en trois séries de 450, 350 et 200 millions de reals (environ 100, 80 et 45 millions d'euros), avec des maturités en juin 2022, juin 2024 et juin 2026 respectivement.



Le Groupe considère sa situation de liquidité comme solide. En outre, le niveau de trésorerie disponible permet de couvrir les échéances obligataires de l'année à venir.

Le profil de la dette est équilibré : le Groupe ne fait face à aucun pic de refinancement sur l'ensemble de son échéancier de dette obligataire qui présente une maturité moyenne de 3,5 ans.

15.7.1.2 Activité de banque et d'assurance

Le risque de liquidité des sociétés financières est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale et s'inscrivant dans la politique générale du Groupe. La situation de refinancement de chacune des entités est appréciée à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- Une diversification des sources de financement via le marché obligataire, de la titrisation de crédit renouvelable, des émissions de titres négociables et opérations de mise en pension de titres,
- Une relation bancaire équilibrée via les lignes de crédit reçues de la part de nos partenaires de proximité et ce en complément des lignes de crédit confirmées accordées par les actionnaires,
- Une sécurité de refinancement conforme aux critères internes et externes (agence de notation et autorité de tutelle),
- Un échéancier équilibré de dette en montant et en nature de dette,
- Une conformité des ratios réglementaires.

Plusieurs opérations structurées ont été réalisées en 2019 :

- Servicios Financieros Carrefour (Espagne) a renouvelé son opération de titrisation de crédit renouvelable Columbus le 26 juin pour un montant de 430 millions d'euros. Carrefour Banque a souscrit à 100% la série 2019 permettant de reconstituer le stock de collatéral à apporter en garantie du refinancement de 400 millions d'euros obtenu auprès de la BCE via le TLTRO II à échéance mars 2021. Un remboursement anticipé partiel de 40 millions d'euros a été effectué le 26 juin auprès de la BCE.
- Carrefour Banque (France) a signé le 11 juillet la renégociation anticipée via un « Amend & Extend » de son opération de syndication de 750 millions d'euros à échéance novembre 2021. Le montant visé a été revu en baisse de (150) millions d'euros, soit 600 millions d'euros à 5 ans, assorti de deux options d'extension d'un an chacune.
- Un emprunt obligataire de 400 millions d'euros a été émis par Carrefour Banque le 4 septembre à Euribor 3 mois + 65pb, maturité 4 ans, renforçant ainsi la sécurité de refinancement à des conditions de taux satisfaisantes.
- Une nouvelle série de titres a été émise par Carrefour Banque en date du 25 octobre dans le cadre de la titrisation de crédit renouvelable France MCCP. La série de titres 2019 Class A (parts seniors) de 370 millions d'euros à échéance 25 juin 2022 a le label STS (Simplicité, Transparence, Standardisation) qui devient désormais une norme de marché attendue par les investisseurs. Cette série de titres vient en renouvellement de la série 2017 qui a fait l'objet d'un call en date de 25 juin 2019.
- Banco CSF (Brésil) a émis le 22 octobre deux tranches obligataires pour renforcer sa liquidité. La 1ère tranche de 387,5 millions de reals à 2 ans et la seconde tranche de 112,5 millions de reals à 4 ans ont été placées auprès des investisseurs locaux.



Les échéanciers ci-dessous présentent les flux de trésorerie afférents à l'ensemble des dettes financières du Groupe par maturité.

31/12/2019 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	6 610	7 443	1 471	4 180	1 792
Dette non couverte	631	631	9	577	44
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	0	-	-	-	-
Instruments dérivés	59	53	9	9	35
Total Dettes financières	7 300	8 127	1 489	4 766	1 871
Fournisseurs et autres créiteurs	13 646	13 646	13 646	-	-
Refinancement des encours clients	5 529	5 529	3 712	1 817	-
Autres passifs ⁽¹⁾	2 556	2 556	2 556	-	-
Total Passifs financiers	29 031	29 858	21 403	6 582	1 871

31/12/2018 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Dette à taux fixe	7 612	8 333	1 584	4 277	2 472
Dette non couverte	338	338	-	338	-
Passifs relatifs à des contrats de location-financement ⁽²⁾	275	486	42	158	285
Instruments dérivés	50	43	3	13	27
Total Dettes financières⁽²⁾	8 275	9 199	1 629	4 786	2 785
Fournisseurs et autres créiteurs	14 161	14 161	14 161	-	-
Refinancement des encours clients	5 514	5 514	3 582	1 932	-
Autres passifs ⁽³⁾	2 818	2 818	2 818	-	-
Total Passifs financiers	30 768	31 693	22 190	6 718	2 785

(1) Hors produits constatés d'avance.

(2) Les dettes financières sont passées de 8 275 millions d'euros au 31/12/2018 à 8 000 millions d'euros au 01/01/2019 suite au reclassement des passifs relatifs à des contrats de location-financement comptabilisés selon la norme IAS 17 vers les engagements locatifs comptabilisés selon la norme IFRS 16 applicable à partir de cette date (cf. note 4).

15.7.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque par lequel la variation des taux d'intérêt serait susceptible de générer une augmentation du coût net de l'endettement du Groupe.

La gestion du risque de taux est assurée centralement par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui effectue un reporting mensuel de ses opérations examiné dans le cadre d'un comité des taux visant à proposer une stratégie de couverture et les modalités d'application dans le but de limiter l'exposition au risque de taux et d'optimiser le coût du financement.

La dette à long terme est émise principalement à taux fixe, protégeant ainsi le Groupe contre une hausse des taux. Carrefour détient néanmoins différents instruments financiers destinés à couvrir la dette financière du Groupe face au risque de variations des taux d'intérêt. Il s'agit principalement des swaps et des options de taux d'intérêt classiques. Le Groupe applique la comptabilité de couverture pour ces instruments quand les critères requis sont respectés.

Lorsqu'elle est émise à taux variable, la dette long terme est couverte au moyen d'instruments financiers permettant de plafonner la hausse des taux d'intérêt pour tout ou partie de la période.

Le calcul de sensibilité (à un an, sur l'ensemble de la dette) à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros (- : perte ; + : gain)	Baisse des taux de 0,50%		Hausse des taux de 0,50%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Placements	-	(11,5)	-	11,5
Swap qualifiés de couverture de flux de trésorerie	(3,7)	-	3,5	-
Options qualifiées de couverture de flux de trésorerie	(9,9)	-	8,7	-
Dérivés (trading)	-	(0,0)	-	0,6
Incidence totale	(13,6)	(11,6)	12,2	12,1

15.7.3 Risque de change

Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie commercial libellé en devise étrangère.

Les activités du Groupe dans le monde sont réalisées par des filiales qui opèrent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe au risque de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée et concerne essentiellement l'importation. Le risque sur les opérations d'importation fermes (achat de marchandises en devises) est couvert par des achats à terme de devises. La maturité de ces opérations de change est généralement inférieure à 12 mois.

Variation de valorisation due à une hausse / baisse des cours sur les instruments de change :

en millions d'euros (- : perte ; + : gain)	Baisse du cours de 10%		Hausse du cours de 10%	
	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat	Impact capitaux propres (OCI)	Impact résultat
Position EUR / USD	-	150,5	-	(150,5)
Position EUR / RON	-	5,7	-	(5,7)
Position EUR / PLN	-	14,1	-	(14,1)
Position EUR / HKD	-	0,1	-	(0,1)
Position EUR / CNY	-	-	-	-
Position USD / RON	-	(2,1)	-	2,1
Incidence totale	-	168,4	-	(168,4)

Le risque de change bilantiel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change détériorerait les capitaux propres d'une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, convertis en euros dans les comptes consolidés du Groupe établis en euros.

Le bilan et le compte de résultat sont exposés au risque de conversion : les ratios de structure financière consolidée sont sensibles aux variations des parités de change qui impactent le résultat et les capitaux propres des filiales étrangères opérant en dehors de la zone euro.

Le risque de conversion pesant sur les opérations réalisées dans des pays hors zone euro concerne essentiellement le real brésilien et le peso argentin: à titre d'exemple, l'incidence de la variation des taux de change moyens utilisés en 2019 comparés à ceux de 2018 a affecté négativement le chiffre d'affaires du Groupe de (2 380) millions d'euros (-3,2% du chiffre d'affaires 2019) et son résultat opérationnel courant de (20) millions d'euros (-0,9% du résultat opérationnel courant 2019).

Enfin, lorsque des financements locaux sont mis en place, ils sont généralement effectués dans la devise locale.



Efficacité et résultat de couverture

Le tableau suivant rapproche par catégorie de risque les éléments de capitaux propres et l'analyse du résultat résultant de la comptabilité de couverture.

(en millions d'euros)	Variation de juste valeur des instruments de couverture reconnaître en OCI	Inefficacité reconnaître en P&L	Rubrique du P&L qui comprend l'inefficacité de la couverture	Montant transféré de la réserve CFH en P&L	Rubrique du P&L affecté par le reclassement
Cash Flow Hedge					
Risque de taux d'intérêts	(12)	-	-	(0)	- Résultat Financier
Risque de change	(17)	-	-	-	-
Arrêt de la couverture - disparition de l'élément couvert	-	-	-	(8)	- Résultat Financier

15.7.4 Risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Titres de participation	100	92
Autres immobilisations financières long terme	1 407	1 183
Total Autres actifs financiers non courants	1 507	1 275
Encours clients des sociétés financières	6 290	6 208
Créances commerciales	2 669	2 537
Autres actifs financiers courants	252	190
Autres Actifs ⁽¹⁾	439	558
Trésorerie et équivalents trésorerie	4 466	4 300
Exposition maximale au risque de crédit	15 624	15 069

(1) Hors charges constatées d'avance.

15.7.4.1 Activité commerciale

1) Créances commerciales

Les créances commerciales comprennent principalement les créances à recevoir des franchisés au titre des livraisons de marchandises et des redevances, des fournisseurs, principalement au titre des ristournes et coopérations commerciales, et les loyers à recevoir des galeries marchandes. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation, qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Au 31 décembre 2019, le montant net des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs s'élève à 1 575 millions d'euros (cf. note 7.4.3). Le montant net des créances échues s'élève à 164 millions d'euros, dont 43 millions d'euros à plus de 90 jours (soit 2,7% du montant net total des créances commerciales hors fournisseurs débiteurs). Le Groupe considérant le risque de non recouvrement comme marginal, ces créances ne font pas l'objet de dépréciation.

2) Placements (équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants)

La politique du Groupe en terme de gestion de la trésorerie à court terme privilégie la liquidité, la sécurité et la disponibilité de ses placements.

Les placements sont réalisés en majorité par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe qui diversifie les investissements dans des dépôts à terme auprès des établissements financiers de premier plan et dans des OPCVM classés par l'AMF dans les catégories « monétaires » et « monétaires court terme », disponibles à tout moment. Les placements effectués en pays sont validés par la Direction de la Trésorerie et des Financements du Groupe.

Le Groupe effectue un suivi du risque de contrepartie permettant de suivre les politiques de placement directes chez des contreparties et les sous-jacents des OPCVM dans lesquels le Groupe a investi. Pour les OPCVM, le Groupe se fixe également comme objectif de ne jamais investir un montant supérieur à 5% de l'actif net d'un fonds dans la limite de 250 millions d'euros par fonds.

15.7.4.2 Activité de banque et d'assurance

Pour la description de la gestion du risque de crédit et la méthodologie de dépréciation pour l'activité de banque et d'assurance, voir note 7.5.1.

Ventilation des encours clients échus et non échus

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 290	5 085	1 038	53	57	57
(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	Créances non échues à la date de clôture	Créances échues			
			0-3 mois	3-6 mois	6 mois - 1 an	> 1 an
Encours clients des sociétés financières	6 208	4 852	1 084	73	87	112

Echéancier des encours clients des sociétés financières

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2019	< 1 an	1-5 ans		> 5 ans
			France	Belgique	
France	1 825	802	976	-	47
Belgique	154	4	138	-	11
Espagne	2 182	1 243	385	-	554
Italie	118	45	73	-	-
Argentine	64	64	-	-	-
Brésil	1 947	1 848	97	-	1
TOTAL	6 290	4 007	1 670	-	613

(en millions d'euros)	Solde au 31/12/2018	< 1 an	1-5 ans		> 5 ans
			France	Belgique	
France	2 128	920	1 153	-	55
Belgique	158	6	144	-	9
Espagne	2 173	1 222	402	-	549
Italie	177	74	103	-	-
Argentine	99	99	-	-	-
Brésil	1 472	1 401	71	-	0
TOTAL	6 208	3 722	1 874	-	613

15.7.5 Risque actions

Le Groupe a pour politique de ne pas détenir de positions actions (sur les siennes propres ou des tierces) sauf circonstances ou besoins particuliers.

Les valeurs mobilières et les placements financiers du Groupe sont essentiellement constitués de placements monétaires sur lesquels l'exposition au risque actions est faible.

Occasionnellement, le Groupe achète sur le marché ses propres actions ou des options d'achat sur ses propres actions.



Les actions sont principalement utilisées pour les besoins de la couverture des programmes d'attribution d'options sur actions et d'attribution gratuites d'actions. Au 31 décembre 2019, les actions détenues en propre couvrent l'intégralité de ces programmes, passés ou existants.

Par ailleurs, le risque sur actions découlant des options de conversions incorporées dans les dettes obligataires convertibles émises par le Groupe en juin 2017 et mars 2018 est totalement couvert par des options symétriques achetées auprès de banques. Au bilan, ces dérivés apparaissent à l'actif et au passif pour un montant total de 34 millions d'euros.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Principes comptables

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours. Ces engagements sont de quatre ordres : ceux liés à la trésorerie, ceux liés à l'exploitation des points de vente, ceux liés aux acquisitions de titres et ceux liés aux locations.

Engagements donnés (en millions d'euros)	31/12/2019	Détail par échéance			31/12/2018
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	12 674	11 273	527	874	11 381
relatifs aux sociétés financières	12 454	11 203	476	776	11 171
relatifs aux autres sociétés	219	70	52	98	210
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	2 144	1 384	672	88	2 671
Liés aux acquisitions et cessions de titres	274	73	115	86	130
Liés aux locations	268	71	105	92	3 569
TOTAL	15 360	12 802	1 419	1 139	17 750

Engagements reçus (en millions d'euros)	31/12/2019	Détail par échéance			31/12/2018
		< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Liés à la trésorerie	6 159	788	4 751	620	6 383
relatifs aux sociétés financières	1 734	316	799	619	1 848
relatifs aux autres sociétés	4 425	472	3 952	1	4 535
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion	1 263	474	688	102	1 204
Liés aux acquisitions et cessions de titres	368	265	59	44	330
Liés aux locations	481	216	203	61	627
TOTAL	8 271	1 743	5 701	826	8 544

Les engagements hors bilan liés à la trésorerie sont composés :

- d'engagements de crédit donnés par les sociétés financières du Groupe à leur clientèle dans le cadre de leurs activités opérationnelles, ainsi que d'engagements bancaires reçus ;
- de cautions et hypothèques données ou reçues principalement dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe ;
- de lignes de crédits mobilisables représentant les lignes de crédit confirmées mises à la disposition du Groupe et non utilisées à la date de clôture.

Les engagements hors bilan liés à l'exploitation sont principalement composés :

- d'engagements d'achat de terrains dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de dépendances diverses issues de contrats commerciaux ;
- d'engagements donnés pour l'accomplissement de travaux dans le cadre des programmes d'expansion du Groupe ;
- de garanties locatives et de garanties sur opérateurs de galeries marchandes ;
- de créances garanties.

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions et cessions de titres sont composés d'engagements reçus ou donnés dans le cadre de l'achat et la vente de titres :

- majoritairement en France, dans le cadre de l'activité de franchise du Groupe ;
- ainsi que d'options d'achat et de vente de titres exerçables immédiatement et de garanties de passifs octroyées. Les garanties de passifs reçues ne sont pas valorisées.

Les engagements hors bilan liés aux locations correspondent aux charges locatives à payer sur la durée non résiliable des contrats de location rentrant dans le champ des exemptions de la norme IFRS 16 ainsi que des contrats de location IFRS 16 pour lesquels les actifs sous-jacents n'ont pas été mis à disposition au 31 décembre 2019.

L'application de la norme IFRS 16 au 01/01/2019 a en effet conduit à l'enregistrement de droits d'utilisation de l'actif en contrepartie d'engagements locatifs pour les contrats ne faisant pas partie des exemptions prévues par la norme (cf. note 4), représentant la très large majorité des contrats de location.

NOTE 17 : EVENEMENTS POST-CLOTURE

Acquisitions en France

Le 8 janvier 2020, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la société **Potager City**, producteur et livreur de paniers de fruits et légumes en provenance directe des producteurs, basé à Lyon.

Le 24 janvier 2020, Carrefour a acquis une participation majoritaire dans la société **Dejbox**, pionnier de la livraison de déjeuners pour les salariés situés en zones périurbaines. Présente à Lille, Lyon, Paris, Bordeaux, Nantes et Grenoble mais aussi dans des centaines d'autres villes et communes environnantes, Dejbox livre chaque mois plus de 400 000 repas. Son intégration au sein du Groupe Carrefour va lui permettre d'accélérer fortement son déploiement en France, et très rapidement à l'international.

Accélération de l'expansion du format porteur Atacadão au Brésil

Le 15 février 2020, Atacadão a conclu un accord avec **Makro Atacadista** portant sur l'acquisition de 30 magasins (dont les murs de 22 magasins en pleine propriété et 8 en location) et 14 stations-service, situés dans 17 États du Brésil, pour un prix de 1,95 milliard de Reals, qui sera payé en totalité en numéraire.

La transaction reste soumise à certaines conditions usuelles, notamment l'accord des bailleurs pour les magasins en location et l'approbation par la CADE, l'autorité de la concurrence brésilienne.

NOTE 18 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	Honoraires 2019					
	Deloitte & Associés ⁽¹⁾	Réseau	Total Deloitte	KPMG S.A. ⁽¹⁾	Réseau	Total KPMG
Services de certification des comptes	1 655	536	2 190	3 165	4 630	7 795
Carrefour S.A. - Emetteur	314	-	314	756	-	756
Filiales (entités contrôlées)	1 340	536	1 876	2 409	4 630	7 039
Services autres que la certification des comptes⁽²⁾	45	68	113	593	1 375	1 968
Carrefour S.A. - Emetteur	9	-	9	44	-	44
Filiales (entités contrôlées)	36	68	104	549	1 375	1 924
TOTAL	1 700	604	2 304	3 758	6 005	9 763
MAZARS ⁽¹⁾	Réseau	Total MAZARS				
1 460	802	2 262				
509	-	509				
951	802	1 753				
20	205	225				
20	104	124				
-	101	101				
1 480	1 007	2 487				

(1) Commissaire aux comptes de Carrefour S.A., société-mère consolidante (prestations fournies par le réseau du Commissaire aux comptes exclus).

(2) Y compris services dont la fourniture par les Commissaires aux comptes est imposée par la loi.



Notes annexes

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Carrefour S.A., entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

NOTE 19 : LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION
19.1 Sociétés consolidées au 31 décembre 2019

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE		FRANCE	
ALEP 33	85	DIGITAL MEDIA SHOPPER	100
ALSATOP	100	DISTRIVAL	100
AMIDIS ET CIE	100	DOREL	100
ANTIDIS	100	DU HAMEAU	100
AUPARLIXTOP	100	EFP	100
AVENUE	52	EPG	66
BELLEVUE DISTRIBUTION	100	FALDIS	100
BLO DISTRIBUTION	100	FCT MASTER CREDIT CARD 2013	60
BRUVALDIS	100	FINANCIERE RSV	100
BS DISTRIBUTION	100	FINIFAC	100
C.S.D	74	FONCIERE LES 4 ROUTES	100
C.S.F	100	FONMARTOP	100
CADS	100	FORUM DEVELOPPEMENT	100
CALLOUETS	51	FRED 10	100
CARAUTOROUTES	100	FRED 8	100
CARDADEL	100	FRED 9	100
CARFUEL	100	GAMACASH	100
CARGO INVEST	100	GEILEROP	100
CARGO PROPERTY DEVELOPMENT	100	GENEDIS	100
CARGO PROPERTY GERANT	100	GERNIMES	100
CARGO PROPERTY MANAGEMENT	100	GIE BREST BELLEVUE	80
CARIMA	100	GIRAM	100
CARMA	50	GRANDSVINS-PRIVES.COM	100
CARMA VIE	50	GREENWEEZ	99
CARREFOUR ADMINISTRATIF FRANCE	100	GUILVIDIS	100
CARREFOUR BANQUE	60	GUYENNE & GASCOGNE	100
CARREFOUR DRIVE	100	GVTIMM	51
CARREFOUR FRANCE	100	HAUTS DE ROYA	100
CARREFOUR FRANCE PARTICIPATION	100	HYPARLO	100
CARREFOUR HYPERMARCHES	100	HYPERADOUR	100
CARREFOUR IMPORT	100	HYPERMARCHES DE LA VEZERE	50
CARREFOUR MANAGEMENT	100	IMMO ARTEMARE	51
CARREFOUR MARCHANDISES INTERNATIONALES	100	IMMO BACQUEVILLE	51
CARREFOUR MONACO	100	IMMOBILIERE CARREFOUR	100
CARREFOUR OMNICANAL	100	IMMOBILIERE PROXI	100
CARREFOUR PARTENARIAT INTERNATIONAL	100	IMMOCYPRIEN	51
CARREFOUR PROPERTY FRANCE	100	IMMODIS	100
CARREFOUR PROPERTY GESTION	100	IMMOLOUBES	100
CARREFOUR PROPERTY INTERNATIONAL	100	IMMOTOURNAY	51
CARREFOUR PROXIMITE FRANCE	100	INTERDIS	100
CARREFOUR SA	100	LA CROIX VIGNON	51
CARREFOUR SERVICES CLIENTS	100	LACSAM	100
CARREFOUR STATION SERVICE	100	LALAUDIS	99
CARREFOUR SUPPLY CHAIN	100	LANN KERGUEN	51
CARREFOUR SYSTEME INFORMATION FRANCE	100	LAPALUS	100
CARREFOUR VOYAGES	100	LE COURTEMBLET	100
CENTRE DE FORMATION ET COMPETENCES	100	LES TASSEAUX	51
CHALLENGER	100	LES VALLEES	51
CIGOTOP	100	LES ZAZOUX	100
CLAIREFONTAINE	100	LESCHENES	100
COMPAGNIE D'ACTIVITE ET DE COMMERCE INTERNATIONAL -CACI-	100	LOGIDIS	100
CORSAIRE	100	LUDIS	100
COVIAM 8	100	LYBERNET	50
COVICAR 2	100	MAISON JOHANES BOUBEE	100
COVICAR 40	100	MAJOR	100
COVICAR 41	100	MARKET PAY	100
COVICAR 44	100	MARKET PAY TECH	100
COVICAR 48	100	MATOLIDIS	100
COVICAR 50	100	MAXIMOISE DE CREATION	51
COVICAR 51	100	MENUDIS	100
COVICAR 52	100	MICHEL HOCHARD	100
COVICAR 53	100	MONTEL DISTRIBUTION	100
COVICAR 54	100	MORTEAU DISTRIBUTION	100
COVICAR 55	100	MY DESIGN	100
CPF ASSET MANAGEMENT	100	NOOPART	100
CPF PROJECT	100	NORLITOP	100
CRF REGIE PUBLICITAIRE	100	NOSAEL	51
CRFP13	100	OOSHOP	100
CRFP20	100	PARLITOP	100
CRFP21	100	PASDEL	100
CRFP22	100	PHIVETOL	100
CRFP23	100	PLANETA HUERTO	99
CRFP8	100	PROFIDIS	100
CRISANE	100	PUECH ECO	100
CROQUETTELAND	70	QUITOQUE	79
CSD TRANSPORTS	74	RESSONS	51
DAUPHINOISE DE PARTICIPATIONS	100	RUE DU COMMERCE	100
DE LA FONTAINE	51	SAFETY	100
DE L'ARNEDE HAUTE	100	SAINT HERMENTAIRE	100
DE SIAM	51		



Notes annexes

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE			
SALACA	100		
SCI LES FRANCHES TERRES	100		
SCI PROXALBY	74		
SELIMA	100		
SIGOULIM	51		
SO.BIO HOLDING	100		
SOBEDIS	100		
SOCIETE DES NOUVEAUX HYPERMARCHES	100		
SODIMODIS	100		
SODISAL	100		
SODITA	100		
SODITRIVE	100		
SOFALINE	100		
SOFIDIM	99		
SORGENTE NATURA	99		
SOVAL	100		
STELAUR	100		
STENN	100		
STORETOP	100		
SUPER AZUR	100		
SUPERADOUR	100		
SUPERDIS	97		
TROTTEL	100		
UNIVU	100		
VAN K	100		
VEZERE DISTRIBUTION	50		
VIZEGU	90		
ZORMAT	100		
PAYS-BAS			
CARREFOUR NEDERLAND BV	100		
CARREFOUR PROPERTY BV	100		
FICADAM BV	100		
HYPER GERMANY BV	100		
INTERCROSSROADS BV	100		
INTERNATIONAL MERCHANDISE TRADING BV	100		
SOCA BV	100		
ARGENTINE			
BANCO DE SERVICIOS FINANCIEROS SA	88		
INC S.A.	100		
ALLEMAGNE			
CARREFOUR PROCUREMENT INTERNATIONAL BV & CO. KG	100		
CHINE			
BEIJING REPRESENTATIVE OFFICE OF CARREFOUR S.A.	100		
SHANGHAI GLOBAL SOURCING CONSULTING CO LTD	100		
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A. SHANGHAI	100		
REPRESENTATIVE OFFICE	100		
ESPAGNE	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
CARREFOUR NAVARRA, S.L.	100		
CARREFOUR NORTE, S.L.	100		
CARREFOUR PROPERTY ESPANA, S.L.U.	100		
CARREFOURONLINE, S.L.U.	100		
CENTROS COMERCIALES CARREFOUR, S.A.	100		
CORREDURIA DE SEGUROS CARREFOUR, S.A.U.	100		
FINANZAS Y SEGUROS	100		
GROUP SUPECO MAXOR, S.L.U.	100		
INVERSIONES PRYCA, S.A.U.	100		
NORFIN HOLDER, S.L.	100		
SERVICIOS FINANCIEROS CARREFOUR, EFC, S.A.	60		
SIDAMSA CONTINENTE HIPERMERCADOS, S.A.	100		
SOCIEDAD DE COMPRAS MODERNAS, S.A.U.	100		
SUPERMERCADOS CHAMPION, S.A.U.	100		
VIAJES CARREFOUR, S.L.U.	100		
ITALIE			
CARREFOUR BANCA	60		
CARREFOUR ITALIA FINANCE SRL	100		
CARREFOUR ITALIA SPA	100		
CARREFOUR PROPERTY ITALIA SRL	100		
CONSORZIO NICHELINO	64		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BRIANZA	53		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE BURGO	89		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE GIUSSANO	77		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE MASSA	54		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE THIENE	58		
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE TORINO	87		
MONTECUCCO			
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE VERCELLI	84		
DIPERDI SRL	100		
GALLERIA COMMERCIALE PADERNO S.R.L	100		
GALLERIA COMMERCIALE PROPERTY FUTURA S.R.L	100		
GS SPA	100		
S.C.A.R.L. SHOPVILLE GRAN RENO	58		
SOCIETA SVILUPPO COMMERCIALE SRL	100		
BRESIL			
ATACADAQ DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA LTDA - BANK	37		
ATACADAQ DISTRIBUICAO COMERCIO E INDUSTRIA S.A.	72		
BANCO CSF S.A.	37		
BRAZIL INSURANCE SFA	37		
BSF HOLDING S.A.	37		
CARREFOUR COMMERCO E INDUSTRIA LTDA	72		
CMBCI INVESTIMENTOS E PARTICIPACOES LTDA	72		
COMERCIAL DE ALIMENTOS CARREFOUR S.A.	72		
CSF ADMINISTRADORA E CORRETORA DE SEGUROS EIRELI E MÍDIA INFORMACOES LTDA	72		
IMOPAR PARTICIPOES E ADMINISTRACAO IMOBILIARIA LTDA	72		
PANDORA PARTICIPOAES LTDA.	72		
RIOBONITO ASSESSORIA DE NEGOCIOS LTDA.	72		
TROPICARGAS TRANSPORTES LTDA.	72		
VERPARINVEST S.A	72		
BELGIQUE			
BRUGGE RETAIL ASSOCIATE	100		
CARREFOUR BELGIUM	100		
CARUM	100		
DRIVE 1	100		
DRIVE 2	100		
ECLAIR	100		
FILUNIC	100		
FIMASER	60		
FIRST IN FRESH	100		
GROSFRUIT	100		
HALLE RETAIL ASSOCIATE	100		
HEPPEN RETAIL ASSOCIATE	100		
INTERDIS	100		
MARKET A1 CBRA	100		
MARKET B2 CBRA	100		
MARKET C3 CBRA	100		
MARKET D4 CBRA	100		
MARKET E5 CBRA	100		
MARKET F6 CBRA	100		
ORTHROS	100		
ROB	100		
SCHILCO	100		
SHIP TO	100		
SOUTH MED INVESTMENTS	100		
CAPARBEL	100		
CARREFOUR FINANCE	100		
STIGAM	100		
VANDEN MEERSSCHE NV	100		
LUXEMBOURG			
VELASQUEZ S.A.	100		
POLOGNE			
CARREFOUR POLSKA	100		
CPA WAW 1	100		
ROUMANIE			
ALLIB ROM SRL	100		
ARTIMA SA	100		
BRINGO MAGAZIN	70		
CARREFOUR PRODUCTIE SI DISTRIBUTIE	100		
CARREFOUR ROUMANIE	100		
COLOMBUS ACTIVE SRL	100		
COMOMBUS OPERATIONAL SRL	100		
MILITARI GALERIE COMERCIALA	100		
SUPECO INVESTMENT SRL	100		
SUISSE			
CARREFOUR WORLD TRADE	100		
TAIWAN			
CARREFOUR INSURANCE BROKER CO.	60		
CARREFOUR TELECOMMUNICATION CO	60		
CHARNG YANG DEVELOPMENT CO	30		
PRESICARRE	60		
HONG KONG			
CARREFOUR ASIA LTD	100		
CARREFOUR GLOBAL SOURCING ASIA	100		
CARREFOUR TRADING ASIA LTD (CTA)	100		

19.2 Sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2019

	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
FRANCE		FRANCE	
ABREDIS	50	LES OLIVIERS	50
ADIALEA	45	LEZIDIS	50
ALEXANDRE	50	LSODIS	50
ALTACAR	50	LUMIMMO	51
ANGIDIS	50	LYEMMADIS	50
ANTONINE	50	MADIS	50
ARLOM	50	MAGODIS	50
AROBLIS	50	MAISON VIZET FABRE	40
AUBINYC	50	MALISSOL	50
AUDIST SAS	50	MARIDYS	50
AZAYDIS	34	MARLODIS	50
AZIMMO	34	MASSEINE	50
BAMAZO	50	MAUDIS	50
BELONDIS	50	MBD	50
BIADIS	34	MIMALI	50
BLS RETRAIL	50	NASOCA	50
BORDEROUGE	50	NC DISTRIBUTION	50
BOURG SERVICES DISTRIBUTION "B.S.D"	50	NCL	50
BPJ	26	NOUKAT	50
CABDIS	50	OLICOURS	50
CALODIAN DISTRIBUTION	50	OUISDIS	50
CAMPY	50	OULLIDIS	50
CARDUTOT	26	PAM	50
CARMILA	35	PAS DE MENC	50
CENTRALE ENVERGURE	50	PHILODIS	50
CERBEL	50	PLAMIDIS	50
CEVIDIS	50	PLANE MARSEILLAN	50
CHAMNORD	56	PLANE PORT VENDRES	50
CHERBOURG INVEST	48	PRIGONDIS	50
CHRISTIA	50	PRODIX	50
CINQDIS 09	50	PROVENCIA SA	50
CJA DISTRIBUTION	50	RD2M	50
CLOVIS	50	REBAIS DISTRIBUTION	50
CLUNYDIS	50	RIMADIS	50
CODINO	50	ROND POINT	50
COFLEDIS	50	ROSE BERGER	26
COLODOR	50	SADEV	26
COROU	50	SAINTE JUERY DISTRIBUTION	50
CVF DISTRIBUTION	50	SAM	50
CYMR	50	SAS DF19	50
DECODIS	26	SAS DISTRI GIGNAC	50
DEPOT PETROLIER DE LYON	50	SASD	26
DEPOTS PETROLIERS COTIERS	24	SCB	26
DIRIC	50	SGCR DISTRIBUTION	50
DISTRIPALAVAS	50	SCI 2C	50
DISTRIBOURG	50	SCI 2F	50
DISTRICAB	50	SCI FONCIERE DES ALBERES	50
DISTRIFLEURY	50	SCI IMMODISC	50
DOUDIS	50	SCI LA BEAUMETTE	49
DU MOULIN	50	SCI LA CLAIRETTE	50
EDENDIS	50	SCI LATOUR	60
EN CONTACT	34	SCI PONT D'ALLIER	50
ENTREPOT PETROLIER DE VALENCIENNES	34	SCI SOVALAC	50
FABCORJO	50	SCOMONDIS	50
FARO	50	SDAP	26
FIVER	50	SEREDIS	26
FONCIERE MARSEILLAN	50	SERPRO	50
FONCIERE PLANES	50	SHOWROOMPRIVE	21
FONCIERE SOLANDIS	34	SIFO	50
FRELUM	50	SIXFOURDIS	50
GALLDIS	50	SME	50
GGP DISTRIBUTION	50	SOBRAMIC	50
GIE FOURTY	50	SOCADIS	50
GPVM	30	SOCADIS CAVALAIRE	50
GRANDI	50	SODIBOR	50
GRDIS	50	SODICAB	50
HALLE RASPAIL	50	SODILIM	50
HBLP	25	SODIMER	50
IDEC	50	SODYEN	50
IMMO ST PIERRE EGLISE	50	SOLANDIS	34
J2B	50	SOMADIS	50
JEDEMA	50	SOQUIMDIS	50
JLEM	50	SOVADIS	50
JMS4 DISTRIBUTION	50	SOVALDIS	50
JOSIM	34	SPC DISTRI	50
JTDS MARKET	50	ST BONNET DISCOUNT	50
JUPILOU	50	ST PAUL DE DISTRIBUTION	50
LA CATALANE DE DISTRIBUTION	50	STE DU DEPOT PETROLIER DE NANTERRE	20
LA CRAUDIS	50	TEDALI	50
LAITA BELON DISTRIBUTION	50	TIADIS	50
LB LE PLAN	50	TURENNE	50
LE CLAUZELS	50	VALCRIS DISTRIBUTION	50
LE PETIT BAILLY	50	VALMENDIS	50
LE PLA	50	VICUN	50
LEHENBERRI	50		



Notes annexes

BELGIQUE		Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation	Pourcentage d'intérêts retenus en consolidation
MESTDAGH		25	
BRESIL			
COSMOPOLITANO SHOPPING EMPREENDIMENTOS S.A		36	
EWALLY		35	
ESPAGNE			
2012 ALVARO EFREN JIMENEZ, S.L.		26	
2012 CORDOBA RODRIGUEZ, S.L.		26	
2012 ERIK DAVID, S.L.		26	
2012 FLORES HERNANDEZ, S.L.		26	
2012 LIZANDA TORTAJADA, S.L.		26	
2012 NAYARA SAN MARTIN YANGUELA, S.L.		26	
2013 ALBADALEJO VALENCIA, S.L.		26	
2013 CID OTERO, S.L.		26	
2013 CORCOLES ARGANDOÑA, S.L.		26	
2013 GIBERT CATALA, S.L.		26	
2013 MARTINEZ CARRION, S.L.		26	
2013 SOBAS ROMERO, S.L.		26	
ANTONIO PEREZ 2010, S.L.		26	
COSTASOL DE HIPERMERCADOS, S.L.		34	
D-PARKING, S.C.P.		58	
GLORIAS PARKING, S.A.		50	
ILLITURGITALA DE HIPERMERCADOS, S.L.		34	
JN MARMOL SUPERMERCADOS, S.L.		26	
LAREDO EXPRESS J.CARLOS VAZQUEZ, S.L.		26	
LUHERVASAN, S.L.		26	
SUPERMERCADO CENTENO, S.L.		26	
SUPERMERCATS HEGERVIC MATARÓ, S.L.		26	
SUPERMERCATS SAGRADA FAMILIA, S.L.		26	
VALATROZ, S.L.		26	
ITALIE			
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ASSAGO		50	
CONSORZIO PROPRIETARI CENTRO COMMERCIALE ROMANINA		46	
CONSORZIO TRA I PROPRIETARI DEL PARCO COMMERCIALE DI NICHELINO		30	
PAYS-BAS			
ARAVIS INVESTMENTS B.V.		50	
KACC BV		49	
POLOGNE			
C SERVICES		30	
ROUMANIE			
PLOIESTI SHOPPING CITY		50	
TURQUIE			
CARREFOUR SABANCI TICARET MERKEZI AS CARREFOURSA		46	
TUNISIE			
ULYSSE		25	